REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1961 N° 6 71e ANNÉE

L'ÉTALON DE CHANGE OR EN PRATIQUE : LE VRAI PROBLÈME MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT

L'étalon de change or a été récemment l'objet d'attaques convergentes qui ont été largement commentées des deux côtés de l'Atlantique (1). Le système monétaire occidental a été d'ailleurs mis à l'épreuve sur le marché des changes comme sur le marché de l'or, de telle manière que les hommes d'Etat ne peuvent plus ignorer ni négliger les préoccupations des économistes.

Mais précisément parce que les questions d'apparence technique dont discutent les spécialistes peuvent avoir, dans les circonstances internationales actuelles, des conséquences sérieuses, il est plus que jamais nécessaire de s'en tenir objectivement aux faits. Or les faits monétaires, comme les phénomènes de la vie, sont complexes. Pour en tirer une leçon de quelque valeur, il faut non seulement savoir se libérer des préjugés doctrinaux mais examiner de près ce que recouvrent en réalité les formules simples que la commodité ou la mode nous imposent.

Il en est ainsi pour l' « étalon de change or ». A la vérité, dans les polémiques récemment ranimées à son sujet, il est frappant

(1) Cf. notamment les articles de Jacques Rueff « Un danger pour l'Occident : le Gold Exchange Standard » (*Le Monde*, 27, 28, 29 juin 1961) et d'un point de vue tout différent la Conférence de Robert Triffin : « Le crépuscule de l'étalon de change or » (Société d'Economie Politique, 24 juin 1960) ainsi que ses dépositions devant le Joint Economic Committee du Congrès des Etats-Unis (Procès-verbaux des 7 et 8 décembre 1960). Cf. également dans le n° 3 (mai-juin 1961) de cette Revue, la chronique internationale de J.-L. Guglielmi qui contient une bonne analyse de divers projets de réforme du système monétaire international.

La « neutralisation » des mouvements d'or

Cette augmentation du pourcentage des monnaies dans les réserves a-t-elle eu une influence réelle sur le fonctionnement défectueux de l'étalon-or tel qu'il avait été rétabli au fur et à mesure des stabilisations ? Il est difficile de le croire quand on observe comment les choses se sont passées et les raisons pour lesquelles la « règle du jeu » théorique a été bien rarement appliquée dans cette période décisive.

Les Etats-Unis ont reçu après la guerre un afflux d'or qui a été particulièrement important entre 1920 et 1924. Il n'en est résulté cependant ni une augmentation équivalente de la masse monétaire ni une hausse des prix qui ont au contraire fléchi en 1921. Il est vrai que la création du Système Fédéral de Réserve en 1913 puis l'entrée en guerre des Etats-Unis avaient antérieurement favorisé l'expansion de crédit et la hausse des prix. Dans ces conditions, les entrées d'or sont venues plutôt rétablir un meilleur rapport entre l'or, la masse monétaire et les prix que provoquer une nouvelle expansion et une nouvelle hausse. Quant aux autorités, elles étaient convaincues du caractère exceptionnel de ces entrées d'or, les achats anormaux de marchandises américaines devant cesser naturellement du fait de la restauration des économies étrangères. C'est pourquoi le Système Fédéral de Réserve, au lieu d'accentuer par sa politique de crédit l'effet des entrées d'or, s'appliqua au contraire à l'atténuer afin d'éviter à l'économie américaine les effets nocifs du renversement à prévoir (1).

La Banque d'Angleterre, de son côté, a pratiqué après 1925, une fois la livre ramenée au pair et l'étalon-or rétabli, une politique systématique de stabilisation du volume des crédits disponibles pour l'économie. Elle compensait les entrées et sorties d'or par des modifications de son portefeuille titres, de manière à maintenir les dépôts à un niveau constant ou en faible diminution.

Dans les deux cas, la politique tendant à « neutraliser » les variations des réserves était donc voulue et s'appliquait à l'or

(1) Ces motifs sont développés dans le 10e rapport annuel du Federal Reserve Board et notamment dans le passage consacré aux « directives de la politique du crédit ».

lui-même. Il est bien difficile de penser que les résultats auraient été très différents si la proportion des dollars ou des livres dans les réserves des autres pays avait été moindre.

La stabilisation française et Charles Rist

Mais une politique délibérée de « neutralisation » des autorités monétaires n'était pas la seule raison pour laquelle une corrélation même approximative des mouvements d'or, de la masse monétaire et des prix était alors plutôt l'exception que la règle. Le cas de la France, où les circonstances étaient tout autres qu'aux Etats-Unis et en Angleterre, est d'un intérêt particulier à cet égard.

Jusqu'en 1926 la Banque de France était restée passive, ne pouvant juridiquement intervenir qu'aux cours correspondant au franc de germinal. Son activité a repris avec la loi du 7 août 1926 qui l'a autorisée à traiter l'or et les monnaies étrangères aux cours du marché et qui a été en fait la clef de la stabilisation. Pendant la période de stabilisation de fait (décembre 1926 - 25 juin 1928), les réserves se sont ainsi accrues par les achats de la Banque de plus de trente milliards (environ 2 milliards de dollars du poids actuel). Cependant les engagements à vue n'ont augmenté alors que de six milliards.

Ce n'était pas là le résultat d'une politique systématique de « neutralisation », mais tout simplement la conséquence du redressement financier et monétaire lui-même. Du fait des rapatriements de capitaux et des souscriptions massives de fonds d'Etat, le Trésor se trouvait en mesure de rembourser les avances de la Banque bien au delà des ressources dégagées par les excédents budgétaires. En même temps et pour des raisons analogues, le marché avait de moins en moins recours à l'escompte. La Banque de France se voyait ainsi rembourser à la fois par le secteur public et par le secteur privé. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les achats d'or et de monnaies étrangères n'aient eu qu'une influence limitée sur le total du bilan de la Banque. Ce bilan se trouvait assaini dans la mesure même où l'augmentation des réserves était compensée par la disparition des actifs immobilisés. C'était là un des objectifs essentiels de la politique de stabilisation.

Dans la définition de cette politique, Charles Rist avait joué un grand rôle, d'abord au Comité des experts, puis comme Sous-Gouverneur de la Banque de France. Rien n'était plus éloigné de son esprit qu'une politique de « déflation » ou de « neutralisation » des entrées d'or. C'était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il avait combattu si vivement l'idée, encore très en faveur dans certains milieux politiques, d'une « revalorisation » systématique du franc. Dans sa pensée, l'essentiel était de laisser jouer les forces du marché une fois la gestion des finances publiques et la politique de crédit rétablies sur une base saine. Les inconvénients théoriques que pouvait avoir la présence d'effets à court terme sur l'étranger dans les réserves des banques centrales ne paraissaient guère préoccuper ce défenseur convaincu de l'étalon-or (1).

L'étalon de change or en Europe Centrale

J'eus de nouvelles preuves de la pensée de Charles Rist à ce sujet lorsqu'en 1928 la stabilisation de la monnaie roumaine me donna l'occasion d'une collaboration quotidienne avec lui en même temps que d'une expérience pratique dont les leçons me furent par la suite si précieuses.

Dans tous les pays ayant stabilisé leur monnaie en vertu d'un accord international (comme en Allemagne) ou avec le concours du Comité financier de la Société des Nations (comme en Autriche, Hongrie, Grèce, Bulgarie), une disposition avait été introduite dans les statuts de la Banque Centrale l'autorisant expressément à conserver en monnaies étrangères une fraction d'ailleurs variable de ses réserves. Cette consécration de l'étalon de change or dans les pays d'Europe Centrale était en fait la conséquence pratique la plus directe des recommandations de la Conférence de Gênes.

Charles Rist avait joué le rôle principal dans l'établissement

(1) Il est intéressant de rappeler à ce sujet la disposition introduite dans la convention entre l'Etat et la Banque de France au moment de la stabilisation légale du franc et prévoyant expressément que la Banque pourrait placer en effets à court terme les francs remis en compte courant par les banques centrales étrangères et leur donner pour ces placements sa garantie de bonne fin (art. 9 de la Convention du 23 juin 1928). C'était précisément le moyen technique de faire jouer au franc le rôle de monnaie de réserve dans le système de l'étalon de change or.

du plan de stabilisation de la monnaie roumaine que je fus chargé d'appliquer comme Conseiller technique de la Banque Nationale à Bucarest. Cependant les nouveaux statuts de la Banque ne différaient pas sensiblement de ceux des autres pays ayant récemment stabilisé leurs monnaies et prévoyaient comme les autres que les réserves obligatoires pourraient comprendre non seulement de l'or mais des monnaies étrangères. Dans l'application pratique du Plan, Charles Rist défendit toujours le droit pour la Banque Nationale de gérer sur une base purement commerciale et selon la commodité de ses interventions les avoirs qu'elle maintenait à l'étranger aussi bien dans des banques privées qu'auprès des banques centrales.

Ce qui préoccupait avant tout Charles Rist, c'était la qualité non le volume des opérations de crédit de la Banque Nationale. Notre premier soin fut de supprimer tout contingentement de l'escompte malgré les remboursements de crédits étrangers que la libération des changes provoqua d'abord. L'idée que le niveau des prix pouvait être déterminé par le volume du crédit « créé » par le système bancaire lui était, j'en suis convaincu, tout à fait étrangère (1).

En réalité, sa conception même du mécanisme de l'étalon-or lui faisait attacher peu d'importance aussi bien aux inconvénients théoriques qu'aux avantages supposés de l'étalon de change or. Il ne pensait pas que son extension pût permettre de soutenir artificiellement le niveau des prix et par conséquent la faculté donnée aux banques centrales de détenir des effets à court terme sur l'étranger ne lui paraissait nullement, en elle-même, dangereuse. Le danger ne pouvait venir, à son avis, que de l'usage abusif fait de ces placements par le système bancaire qui les recevait, notamment si cet usage était incompatible avec leur caractère d'extrême liquidité (2).

(1) Cf. sur ce sujet le passage de son article de décembre 1930 : « La question de l'or » (*Revue d'Economie Politique,* 1930, n° 6, p. 1501).

(2) Cf. le passage caractéristique de l'article « L'expérience de 1926 et le franc d'aujourd'hui » (reproduit dans *Défense de l'or,* p. 113) où Charles Rist écrit : « Si la France a laissé à Londres les livres sterling qui lui étaient versées au lieu d'en exiger le transfert en or, elle n'est en rien responsable de l'usage qui en a été fait par les banques anglaises. La France n'a pas augmenté d'une livre sterling le stock des livres créées en Angleterre même, pour la raison bien simple qu'un pays peut bien multiplier chez lui tant qu'il veut sa propre monnaie, mais ne peut pas augmenter d'un centime ou d'un penny la quantité de monnaie des autres. »

Il ne s'agit pas de discuter ici l'analyse bien connue faite par Charles Rist des causes de la « grande crise » de 1930 ni les objections qui ont pu lui être opposées. Mais il est intéressant de noter que sa pensée, tout entière orientée vers une défense intransigeante de l'étalon-or, n'était nullement influencée par l'idée que l'étalon de change or pouvait en fausser le bon fonctionnement.

Les options de Bretton Woods

Après les événements de 1931 les monnaies étrangères ont pratiquement disparu des réserves monétaires, sauf, bien entendu, à l'intérieur des différentes zones et notamment de la zone sterling, là seulement où se trouvaient maintenus entre les monnaies des rapports relativement stables. L' « accord tripartite » de septembre 1936, conçu pour parer aux inconvénients les plus immédiats de l'insécurité des changes, se contentait d'une stabilité de vingt-quatre heures avec liquidation quotidienne des soldes.

Il faut attendre la fin des hostilités pour voir reparaître, éclairé d'un jour nouveau, l'ancien problème du rôle respectif de l'or et des monnaies dans les réserves. Il n'était pas question à ce moment de revenir purement et simplement à l'ancien étalon-or ni, par conséquent, de discuter sérieusement des mérites et des défauts de l'étalon de change or. La « grande crise » de 1930, puis la guerre et les méthodes adoptées pour y faire face, en premier lieu la politique d' « argent bon marché », avaient trop marqué les esprits pour qu'on s'attardât à ce qui aurait paru une controverse périmée, sans rapport avec les nouveaux impératifs à l'ordre du jour.

Cependant les problèmes monétaires fondamentaux, même s'ils étaient vus sous un autre angle et exprimés en termes différents, ne se laissèrent pas longtemps oublier.

Déjà la création du Fonds Monétaire International avait, avant même la fin des hostilités, obligé à lever certaines options. Il est clair, par exemple, que les « Founding Fathers » de Bretton Woods ont opté pour un système de changes stables, assorti il est vrai de certaines soupapes de sûreté. Aucune monnaie des pays membres autres que le dollar (1) n'aurait d'ailleurs pu supporter

(1) La Suisse n'étant pas membre du Fonds Monétaire, le franc suisse n'est pas ici en question.

de « trouver son cours » librement sur un marché des changes inexistant à l'époque.

Le dollar, par contre, étant relié à l'or depuis 1934 par les achats et les ventes de la Trésorerie américaine aux banques centrales étrangères, les parités des monnaies déclarées au Fonds Monétaire sont, d'après les statuts, calculées indifféremment « en or pris comme commun dénominateur ou en dollars des Etats-Unis du poids et du titre en vigueur au 1er juillet 1944 » (1). D'autre part, les réserves monétaires sont définies comme « les avoirs nets officiels en or et en monnaies convertibles » (2).

En ce sens, on peut dire que le système en vigueur depuis 1946 est une nouvelle variété d'étalon de change or. Une variété, il est vrai, très différente de l'ancienne. Non seulement, la notion de convertibilité a dans ce système un sens nouveau et limité, mais encore et surtout, il ne faut pas oublier la situation de fait à laquelle devaient faire face les autorités monétaires à l'époque de l'entrée en vigueur des accords de Bretton Woods : pénuries matérielles, énorme reliquat d'inflation hérité de la guerre, contrôle rigoureux sur les prix, le commerce et les changes.

Les accords de paiement bilatéraux

Dans ces circonstances et les Etats-Unis mis à part, le seul moyen pratique d'amortir les soldes existants et de reprendre un minimum d'échanges ordonnés était dans l'extension du réseau d'accords de paiement bilatéraux qui, en effet, se sont multipliés. Le Fonds Monétaire d'ailleurs tout en visant pour l'avenir la suppression des restrictions aux opérations courantes, organisait en fait le fonctionnement des contrôles. C'est ainsi qu'il faisait une obligation à chaque pays membre de maintenir sur son marché la stabilité des monnaies des autres, exception étant faite seulement pour les pays qui achètent et vendent de l'or sans restriction pour le règlement des opérations courantes (3). Cela

(1) Art. IV, Section 1, Parag. *a*, des statuts du Fonds Monétaire.

(2) La convertibilité au sens des statuts du Fonds est définie à l'art. XIX. Sont considérées comme convertibles les monnaies des pays ayant renoncé à invoquer les dérogations de la période de transition (art. XIV) et ayant pris l'engagement de ne pas imposer sans l'accord du Fonds des restrictions aux paiements des opérations courantes (art. VIII).

(3) Art. IV, Section 4 des statuts.

signifiait qu'en pratique, exception faite des Etats-Unis, les autorités monétaires devaient se porter acheteur de toutes les monnaies des autres pays membres lorsqu'il était nécessaire d'en soutenir le cours.

Ainsi les soldes accumulés ne pouvaient manquer de constituer un difficile problème. D'autant plus difficile que, la reprise de la production et des échanges s'accommodant mal de la rigidité du système bilatéral, on était amené à l'assouplir en admettant dans les accords des marges plus libérales, mais qui risquaient alors d'augmenter les soldes. Quel était, du point de vue technique, l'effet monétaire de ces règlements bilatéraux qui ont, pendant de longues années, joué un rôle si important ? L'effet d'un accord bilatéral est, en fin de compte, d'obliger les autorités du pays créditeur à acheter la monnaie du pays débiteur contre leur propre monnaie pour régler aux exportateurs le surplus des ventes sur les achats. De leur côté, les autorités du pays débiteur cèdent à celles du pays créditeur les montants en leur propre monnaie qui leur ont été versés par les importateurs afin de régler le surplus des achats sur les ventes. Il y aurait donc eu en principe un effet analogue à celui de l'étalon de change or si l'inconvertibilité des soldes n'avait introduit un facteur nettement inflationniste.

En fait, à l'époque, aucun mécanisme monétaire ne pouvait constituer un vrai facteur de rééquilibre pour la simple raison qu'il manquait une condition essentielle. En effet l'excès de liquidité hérité de la guerre et perpétué par la politique d'argent bon marché neutralisait automatiquement l'effet qu'auraient pu avoir sur la balance extérieure tous les mouvements monétaires intérieurs, fussent-ils « dans le bon sens ». Une haute autorité financière n'a-t-elle pas un jour exprimé son étonnement d'avoir tant de difficulté pour assurer ses paiements extérieurs alors que sa trésorerie intérieure était si à l'aise ?

Cette anecdote célèbre explique la longue lutte qu'il a fallu mener pour, avant même de s'y attaquer, redécouvrir un problème que plus de quinze ans d'argent facile à sens unique avait, semblait-il, rayé de l'actualité. Ce problème fondamental, c'était de définir une politique monétaire et financière à l'intérieur capable d'éviter à l'extérieur la détérioration chronique de la balance des paiements.

Le plan Marshall et l'Union Européenne de Paiements

Il a fallu la conjugaison de trois facteurs favorables pour briser le cadre rigide du bilatéralisme et ouvrir la voie à une politique monétaire efficace aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

D'abord en 1948 le Plan Marshall qui est venu donner aux pays européens l'appoint en monnaie libre nécessaire à leur redressement. Puis en 1949 la dévaluation de la livre qui a provoqué une remise en ordre des taux de change sur une base réaliste. Enfin vers la même époque l'évolution des idées qui, sous la pression des faits, commençaient à mettre en doute le nouveau conformisme d'après-guerre et à s'orienter enfin vers une politique monétaire flexible.

Le Programme de Reconstruction Européen établi pour mettre en application le Plan Marshall faisait l'objet d'une série d'accords, eux aussi bilatéraux, entre chacun des pays bénéficiaires et le gouvernement des Etats-Unis. Toute la partie de l'aide ayant le caractère d'un don donnait lieu à l'ouverture d'un compte spécial auquel chaque pays bénéficiaire devait porter la contrevaleur dans sa propre monnaie de l'aide reçue en dollars (1). 5 % du compte restait à la disposition du gouvernement américain pour ses dépenses en Europe. Le reste pouvait être affecté, avec l'accord de l'Administration américaine, à des objets tels que la stabilisation financière intérieure, l'expansion de l'économie, etc...

Restait le problème des règlements européens que l'aide dite « indirecte » (2) ne pouvait suffire à résoudre. Après deux essais d' « accords de compensation multilatérale » trop limités pour être efficaces, fut créée l'Union Européenne de Paiements que l'Administration américaine favorisa, en lui allouant un fonds initial de 350 millions de dollars. Cette Union était fondée sur la compensation complète des soldes bruts bilatéraux et sur le

(1) En principe ce compte était alimenté par les versements des acheteurs auxquels le gouvernement bénéficiaire vendait les marchandises reçues gratuitement du gouvernement américain. En fait le « compte de contrevaleur » était souvent crédité en bloc par le gouvernement dès que les dollars étaient tirés.

(2) Lorsqu'un pays bénéficiaire était créditeur en Europe il recevait une partie de l'aide sous forme « conditionnelle », c'est-à-dire à condition d'ouvrir des droits de tirage dans sa propre monnaie à ses débiteurs européens qui recevaient ainsi une aide « indirecte ».

règlement partiel en or ou en dollars des soldes nets résultant de cette compensation. Le reste était transformé chaque mois en une créance ou une dette envers l'Union elle-même.

Il est intéressant d'observer l'effet monétaire de cet ensemble d'arrangements. Ensemble complexe, fondé toujours sur un réseau d'accords bilatéraux (1), mais constituant néanmoins un système international intérimaire qui a rendu les plus grands services. La partie de l'aide américaine accordée sous forme de prêt avait l'effet normal d'un apport de capital étranger. Quant à la partie accordée sous forme de don et donnant lieu à l'ouverture d'un compte de contrevaleur (2), tout dépendait de l'usage qui était fait de cette contrevaleur.

En Grande-Bretagne, par exemple, une procédure spéciale était appliquée dont le résultat était que l'aide servait à rembourser des titres de la dette flottante (7). L'aide n'avait donc pas d'effet monétaire direct, mais l'appoint de ressources qu'elle apportait a facilité l'assainissement financier et permis, après l'ajustement de la livre de 1949, d'améliorer les réserves et de rembourser des dettes extérieures.

Dans d'autres pays tels que l'Italie, la France, l'Autriche, la contrevaleur de l'aide a été portée en recette au budget pour financer des investissements. Mais s'il y avait en même temps un déficit budgétaire global, la pression inflationniste pouvait s'en trouver aggravée. C'est pourquoi l'Italie a, pendant toute la période de l'aide Marshall, pratiqué une politique très stricte de crédit.

Aux Pays-Bas, le compte de contrevaleur est resté longtemps inutilisé à la Banque Néerlandaise. Il a servi ensuite en majeure partie à l'amortissement de la dette de l'Etat envers la Banque si bien que l'effet de consolidation monétaire de l'aide américaine a été dans ce pays particulièrement important.

On voit que l'effet réel de l'aide américaine sur la situation monétaire des pays bénéficiaires a dépendu en fin de compte

(1) L'Union recevait chaque mois de ses membres déclaration d'une centaine de positions bilatérales.

(2) En 1952, à la fin de l'aide Marshall, le total rendu disponible des comptes de contrevaleur s'élevait à l'équivalent de 9.259 millions de dollars.

(3) Le compte de contrevaleur était automatiquement crédité en bloc et servait uniquement à rembourser des titres à court terme détenus par la Banque d'Angleterre. D'autre part, les livres provenant de la vente par le gouvernement britannique des marchandises américaines servaient à rembourser au marché des titres de la dette flottante comme aurait permis de le faire un excédent budgétaire normal.

beaucoup plus de la politique générale pratiquée par eux que de l'affectation immédiate des fonds. Malgré le compartimentage minutieux organisé par l'Administration américaine pour que *ses dollars* servent bien aux achats productifs prévus et ne soient pas, selon sa conception, « gaspillés » en remboursement de dettes ou « thésaurisés » en renforcement de réserves, ce renforcement indispensable a été obtenu néanmoins dans la mesure même où *d'autres dollars* y ont été affectés que précisément ceux de l'aide Marshall avaient permis d'économiser.

Il en a été de même pour le mécanisme de l'Union Européenne de Paiements. La part réglée en or ou en dollars devait en principe avoir des effets analogues à ceux de l'étalon-or. La part portée en compte comme créance ou dette envers l'Union devait en principe avoir des effets analogues à ceux d'un crédit ou d'un débit à court terme sur l'étranger. Mais tout a dépendu des arrangements conclus dans chaque pays entre l'Etat qui était créancier ou débiteur envers l'Union et la banque centrale qui lui servait d'agent. C'est ainsi qu'en Belgique, pour éviter l'effet inflationniste de l'achat par la Banque Nationale d'une créance sur l'Union en fait immobilisée, on a été amené à la faire financer par les exportateurs eux-mêmes. En Angleterre, le Fonds d'égalisation neutralisait l'effet de tous les règlements extérieurs, y compris ceux avec l'Union. En France, avant 1949, le Trésor utilisait pour ses dépenses courantes tous les francs provenant des pertes d'or et de devises du Fonds de stabilisation. Cette méthode, nuisible du point de vue monétaire, a été corrigée par la suite si bien que les règlements avec l'Union ont eu une incidence directe sur la Banque de France à travers ses avances au Fonds de stabilisation et leur remboursement ultérieur.

Cependant, malgré ces procédures complexes et la diversité de leurs incidences techniques, la période 1948-1958 a été marquée dans toute l'Europe occidentale par un progrès souvent discontinu, toujours inégal mais au total assez général et assez puissant pour surmonter les crises et aboutir au progrès décisif de décembre 1958.

La restauration des monnaies européennes

Il est important de ne pas oublier la leçon de cette époque ni quels ont été les facteurs essentiels de la restauration des mon-

naies européennes (1), si l'on veut pouvoir apprécier d'une manière réaliste la situation actuelle.

Le facteur initial a été la reconnaissance que les pays ayant les premiers rompu avec les méthodes de guerre pour revenir à une politique monétaire flexible avaient été aussi les premiers à dominer l'inflation et à surmonter les crises de change. Bien entendu, il ne pouvait être question de laisser jouer simplement les effets des mouvements d'or ou de devises. Les grandes pertes d'or et les liquidations d'avoirs étrangers de la période 1945-1947 avaient servi à parer aux pénuries les plus graves et correspondaient à une consommation plus ou moins délibérée des réserves.

Il a bien fallu d'ailleurs une politique active pour neutraliser la liquité excessive héritée de la guerre, limiter les recours de l'Etat au système bancaire et amorcer la reconstitution de l'épargne. Dès qu'on a cessé de se fier à des contrôles de plus en plus inefficaces en temps de paix, on a été amené à faire jouer le mécanisme oublié des marchés : marché intérieur de l'or à Paris, marché international de l'or à Londres, marché des changes entre les principaux membres de l'U. E. P., marché de la livre transférable, etc...

On a compris ainsi que l'écart existant entre cours libres et cours officiels, qu'on avait eu tendance à négliger, pouvait au contraire jouer un rôle important, toute augmentation de l'écart étant une cause de perte pour le marché officiel et toute atténuation au contraire une cause de gain. Sont alors apparus sous un jour nouveau les grands déplacements de fonds qui viennent dramatiser les crises de change. On s'est aperçu que le facteur essentiel est souvent moins l'exportation véritable de capitaux que le simple décalage des règlements qui se produit quand, une monnaie étant discutée, tous les débiteurs dans cette monnaie ont intérêt à retarder leurs paiements et tous les créanciers à avancer leurs encaissements, ceci même en régime de strict contrôle et en utilisant les procédés les plus réguliers (2).

A mesure que la restauration économique et monétaire faisait des progrès, il devenait d'ailleurs de plus en plus clair que la

(1) Cf. le numéro spécial de cette Revue : « La Restauration des monnaies européennes » (*Revue d'Economie Politique*, 1950, n° 6).

(2) En 1959, la Banque de France a pu évaluer à plus de 450 millions de dollars les rentrées provenant du « volant du marché », c'est-à-dire du simple retour aux délais normaux de règlement après la réforme monétaire de décembre 1958.

politique monétaire au sens strict « si elle était puissante n'était pas toute puissante » (1). Elle doit, pour être efficace, être soutenue par une politique financière et économique orientée dans le même sens.

Deux facteurs auxquels on a été ainsi amené à porter une attention particulière ont été, d'une part, la manière dont est financé l'investissement, d'autre part, le rapport entre la croissance des revenus nominaux et les progrès de la productivité.

Dans cette évolution des idées et des faits, il ne semble guère que la proportion de l'or et des monnaies dans les réserves ait joué un rôle important. Il est vrai que les mouvements d'or et de dollars à travers le mécanisme de l'U. E. P. ont été considérables puisque la proportion en a été portée jusqu'à 75 et 100 % et que le total de l'or et des dollars payés ou reçus par l'Union de 1950 à 1958 s'est élevé à près de 8 milliards de dollars. Mais on a vu que l'effet technique de ces règlements était fort divers selon les pays et d'ailleurs, le dollar étant pour les pays européens une monnaie tierce, les mouvements d'or et de dollars avaient nécessairement pour eux le même effet monétaire.

L'étalon de change or actuel

On peut définir le régime monétaire qui a fonctionné depuis la guerre comme un système d'étalon de change or à convertibilité limitée.

La convertibilité était limitée d'abord du fait que les Etats-Unis qui vendent et achètent de l'or à cours fixe ne traitent qu'avec les banques centrales étrangères et avec les institutions internationales. Elle était limitée ensuite parce que jusqu'à une époque récente les autres monnaies n'étaient convertibles en dollars qu'à travers de nombreuses restrictions. Les procédures adoptées depuis la guerre pour les opérations tant des agences officielles américaines que du Fonds Monétaire et de la Banque Internationale reposaient d'ailleurs sur un compartimentage strict des monnaies et sur une distinction de principe entre opérations courantes et mouvements de capitaux.

Depuis la restauration des monnaies européennes, ce cadre

(1) Selon la formule frappante du gouverneur de la Banque d'Angleterre. Les gouverneurs européens et le Président du Federal Reserve Board ont insisté à maintes reprises sur cette constatation.

rigide se trouve largement débordé. Non seulement le retour en 1958 à la convertibilité au moins externe des monnaies européennes mais encore la reconstitution de véritables marchés de l'or et des changes ont créé une situation entièrement nouvelle où tous les compartimentages et ce qui subsiste de restrictions apparaissent de plus en plus illusoires. Il est clair que les marchés spéciaux du dollar (dollar-titres, euro-dollar (1), etc...) sont de plus en plus solidaires et que le marché de l'or de Londres ou celui de Paris, malgré leur caractère en principe limité, intéressent au plus haut degré, qu'on le veuille ou non, la tenue du dollar, de la livre et du franc.

Certes il serait bon que les réglementations surannées et les procédures inutilement formalistes soient mieux adaptées aux réalités, mais les marchés sont dès à présent assez larges et assez libres, les indications que donnent leurs tendances sont assez claires pour que ce qui subsiste de compartimentages et de restrictions ne soit plus une cause réelle de trouble pour le système monétaire international (2).

Ce qui, en fait, a provoqué les récentes difficultés et justifie une sérieuse révision du système monétaire international, c'est qu'il s'est produit un renversement spectaculaire auquel les arrangements en vigueur depuis la guerre sont encore mal adaptés, renversement qui, en quelques années, a transformé une « pénurie de dollars » apparemment chronique en un gonflement apparemment excessif des soldes étrangers en dollars.

De la pénurie à l'abondance de dollars

C'est d'ailleurs le point précis sur lequel porte la critique de l'étalon de change or, tenu pour responsable de cette évolution (3).

(1) Il s'agit des dollars négociés en Europe et déposés dans les succursales des banques américaines où ces dépôts échappent aux limitations d'intérêt que la « Regulation Q » impose aux dépôts bancaires aux Etats-Unis.

(2) Il a d'ailleurs été possible en « interprétant » les textes d'assouplir considérablement les règles trop gênantes. C'est ainsi que le Fonds monétaire a adopté une « interprétation libérale » de la disposition de ses statuts qui interdit en principe l'usage des ressources du Fonds pour faire face à des mouvements importants de capitaux. Interprétée strictement, cette disposition exclurait tout tirage des Etats-Unis sur le Fonds.

(3) Bien entendu la critique de l'étalon de change or porte sur tous les avoirs en monnaies figurant dans les réserves des banques centrales et par conséquent aussi sur les soldes en sterling qui ont pris après la guerre une grande importance. Mais ces soldes, qui sont passés du fait des dépenses de guerre de la Grande-Bretagne, de 500 millions environ à 3,7 milliards de livres en 1945, sont relativement stables. Ils se retrouvaient à la fin de 1960 sensiblement au même chiffre, soit l'équivalent aujourd'hui de 10 milliards

Les faits sont assez clairs. A la fin de 1950, les avoirs à court terme en dollars des pays autres que les Etats-Unis (1) s'élevaient à 7,6 milliards de dollars dont 3,1 pour l'Europe occidentale. A la fin de 1960, le montant en était passé à 17,3 milliards (2) de dollars dont 9 pour l'Europe occidentale.

Dans le même temps, les réserves d'or des Etats-Unis sont passées de 22,8 milliards de dollars à la fin de 1950 à 17,8 milliards à la fin de 1960 et se sont stabilisées depuis quelques mois à 17,5 milliards. Dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale, les réserves d'or s'élèvent à 16 milliards de dollars contre 6,8 milliards il y a dix ans et elles entrent pour 65 % dans les réserves totales (3).

L'augmentation des réserves d'or et de dollars des pays autres que les Etats-Unis a été constante depuis 1949. Dans une large mesure, elle était la conséquence de la restauration économique et monétaire de ces pays et par conséquent du succès même de la politique américaine qui visait à cette restauration. C'était précisément la « redistribution des réserves » que tout le monde après la guerre estimait indispensable. Mais le mouvement s'est accéléré depuis trois ans. La balance des paiements courants des Etats-Unis avait toujours été largement positive et la balance globale, comprenant les exportations de capitaux publics et privés, accusait jusqu'à 1957 un déficit modéré, la moyenne des cinq années précédentes ayant été de — 1,5 milliard. Mais depuis 1958, ce déficit global est passé et s'est maintenu au chiffre élevé de près de 4 milliards de dollars par an, soit plus de 11 milliards en trois ans. Il en est résulté pour cette période des sorties d'or de l'ordre de 5 milliards et un gonflement rapide des engagements à court terme envers l'étranger.

Le déficit de 1960 présente d'ailleurs un caractère particulier. L'excédent des opérations courantes s'était relevé vigoureusement

de dollars. Les avoirs officiels en sterling s'élevaient à cette date à 2,5 milliards de livres dont 2 milliards dans la zone sterling et 500 millions en dehors ; les avoirs privés s'élevaient à 1,2 milliard de livres dont 500 millions dans la zone sterling et 700 millions en dehors.

(1) Avoirs publics et privés calculés d'après les déclarations des banques américaines.

(2) Pour tous les pays autres que les Etats-Unis, non compris les avoirs des institutions internationales.

(3) Cette proportion moyenne de 65 % est faite de proportions très diverses : Suisse 94 %, Grande-Bretagne 87 %, France 79 %, Italie 72 %, Allemagne Fédérale 42 %.

de 1959 à 1960 du fait notamment de la reprise des exportations, mais aux sorties de capitaux à long terme s'est ajoutée cette fois une sortie importante de capitaux à court terme. Son montant net a atteint 2,7 milliards de dollars dont plus d'un milliard dans le dernier trimestre en corrélation avec une hausse spéculative de l'or sur le marché de Londres. Pendant cette période, les soldes privés de dollars ont diminué tandis que se gonflaient les soldes officiels.

La situation s'est améliorée au début de cette année et les autorités américaines ont annoncé des mesures propres à rétablir l'équilibre sans recourir à des restrictions. Néanmoins il semble que le déficit global de 1961 doive être encore relativement important.

La liquidité internationale : vrai ou faux problème

De cette évolution, certains ont tiré la conclusion, à première vue inattendue, que le système actuel impliquait une insuffisance chronique de liquidité internationale.

On ne peut nier que celle-ci ait fortement augmenté du fait de l'accroissement des soldes en dollars mais, dit-on, l'or et les monnaies convertibles sont de mauvais instruments, car ils ne peuvent être accrus à volonté, l'or parce qu'il dépend d'une extraction physique, les dollars ou les livres parce que les pays dont la monnaie sert de réserve ne peuvent indéfiniment s'endetter et que d'ailleurs le rôle international de leurs monnaies les empêche de poursuivre librement une politique favorable à leur propre développement (1). C'est pourquoi il faut remplacer les réserves en monnaies nationales par une « monnaie internationale » qui sera émise scientifiquement en fonction du développement du commerce et des besoins des pays en voie de développement.

Cette théorie d'une insuffisance fondamentale des réserves ne paraît guère confirmée par les faits. Elle semble procéder du même mode de pensée que celle qui fait d'une extrême liquidité intérieure l'alpha et l'omega de l'expansion et du plein emploi. Or, nous l'avons vu, c'est précisément quand le conformisme de

(1) L'intérêt de rendre aux Etats-Unis l' « autonomie » de leur politique monétaire a été un argument fort employé devant la Commission Economique du Congrès par les critiques de l'étalon de change or.

l'argent facile à sens unique a cessé de dominer la politique monétaire que celle-ci a commencé à devenir efficace.

Mais surtout les calculs de la liquidité « nécessaire » en fonction des statistiques du commerce international négligent un fait essentiel : on ne peut calculer cette liquidité en chiffres absolus. Elle ne dépend pas seulement du volume des échanges ni des facteurs physiques (mauvaises récoltes, par exemple) qui accentuent leurs fluctuations. Elle dépend aussi et bien plus encore des politiques pratiquées dans chacun des pays entre lesquels se font ces échanges, en particulier dans les grands centres industriels et financiers.

Toutes les expériences des quinze dernières années nous ont appris que la balance des comptes ne peut être considérée comme un facteur isolé de l'ensemble de l'économie. Un déficit important et durable de cette balance est le symptôme d'un déséquilibre fondamental dont la correction s'impose dans l'intérêt national comme dans celui des échanges internationaux. On peut bien regretter que cette correction soit momentanément pénible, et d'autant plus qu'elle est plus tardive, mais on ne nous explique pas comment l'émission « scientifique » d'une monnaie internationale la rendrait moins nécessaire. A moins, bien entendu, qu'il ne s'agisse précisément d'un expédient permettant d'ajourner indéfiniment les réformes qui s'imposent et d'accumuler sans danger immédiat des déficits illimités.

Quand en 1931, la Délégation de l'or de la Société des Nations étudiait la question d'une insuffisance éventuelle des réserves internationales, cette recherche avait alors une sérieuse justification dans la baisse profonde et durable des prix mondiaux constatée à cette époque. Il ne paraît guère possible de soutenir que les problèmes actuels se posent précisément dans les mêmes termes.

Le vrai problème de l'étalon de change or

Toute différente est l'argumentation de ceux qui critiquent l'étalon de change or parce qu'ils le considèrent comme une déformation de l'étalon-or pur. Déformation dangereuse, dit-on, car le pays dont la monnaie sert de réserve, retrouvant sous forme de dépôt les montants vendus pour couvrir ses déficits,

échappe à la réduction de pouvoir d'achat que provoquerait une sortie d'or. Il manque ainsi un facteur essentiel de rééquilibre et, selon la frappante expression de Jacques Rueff, on fonde sur la même quantité d'or, aujourd'hui sur l'or des Etats-Unis, une « double pyramide de crédit » (1).

Cette critique a deux grands mérites. D'abord celui d'alerter l'opinion et les responsables de la stratégie économique occidentale sur le réel danger de la situation actuelle. Ensuite celui de rappeler opportunément le lien qui unit la politique monétaire intérieure et l'évolution de la balance extérieure, lien dont la restauration des monnaies européennes a démontré la constance et la force, mais que l'opinion et parfois les hommes d'Etat les plus avertis n'ont que trop tendance à oublier. C'est précisément l'étude de ce phénomène essentiel, l'analyse des actions et réactions qui en sont la conséquence qui nous permettront le mieux de porter sur les mérites et les inconvénients de l'étalon de change or un jugement objectif.

Observons d'abord qu'à aucun moment dans le passé l'étalon-or, même en ses plus beaux jours, n'a fonctionné sans être complété et soutenu par un vaste réseau de crédits distribués par un ou plusieurs centres financiers disposant de capitaux importants et d'une monnaie indiscutée. Croit-on que, si ce complexe et délicat mécanisme s'était trouvé bloqué, on aurait pu régler uniquement en or effectif toutes les transactions internationales et que les difficultés d'alors auraient été moindres que celles qui nous menacent aujourd'hui ?

Examinons ensuite si l'on n'a pas tendance à surestimer l'effet pour ainsi dire mécanique des entrées et des sorties d'or et, en sens contraire, à exagérer l'effet inflationniste de l'étalon de change or. Certes l'absence d'une répercussion rapide des déficits extérieurs sur la situation intérieure peut être fort dangereuse surtout si l'origine en est un déficit financier alimenté automatiquement par la consommation des réserves (2). Il en va de même si les soldes étrangers, mobilisables à vue ou à court terme, sont employés à financer des investissements à long terme. C'est le principe même du « papier de cavalerie » ou de ce que Jacques Rueff appelle justement « le déficit sans pleurs ». Mais ici intervient une observation essentielle : il ne faut pas considérer seu-

(1) Jacques Rueff, *Le Monde*, 28 juin 1961.
(2) Cf. ci-dessus le cas typique du Trésor français après la guerre.

lement les transactions extérieures, comme si elles formaient un ensemble particulier, distinct des transactions intérieures. La monnaie ne *sort* pas pour régler les dettes à l'étranger et elle ne *rentre* pas sous forme de dépôt (1). Les soldes étrangers font partie du total des avoirs liquides dans la monnaie dont il s'agit, avoirs qui constituent le fonds de roulement de l'économie tout entière.

C'est pourquoi le résultat (pertes d'or ou endettement envers l'étranger) est le même si ce ne sont pas des soldes étrangers, mais d'autres avoirs liquides qui sont utilisés en dépenses courantes ou en investissement à long terme. Ce qui, en fin de compte, est décisif ce n'est pas l'existence même des soldes étrangers, mais *l'usage* qui en est fait, concurremment avec les autres avoirs liquides dont l'ensemble constitue la liquidité intérieure (2). Le déficit extérieur d'un pays, comme la crise de trésorerie d'une entreprise, résulte d'un déséquilibre global entre exigibilités et actifs réalisables. L'importance des exigibilités n'est un danger en soi que si l'actif est exagérément immobilisé. C'est ainsi qu'avant 1914 le système monétaire britannique fonctionnait parfaitement avec des soldes étrangers importants et une encaisse or traditionnellement faible mais aussi avec un portefeuille considérable d'effets à court terme sur le monde entier.

La notion de liquidité primaire et secondaire qui ressort des analyses économiques modernes est d'ailleurs beaucoup trop complexe pour que l'effet mécanique des mouvements d'or sur les engagements de la banque centrale puisse être à lui seul décisif. C'est le cas surtout dans les grands pays industriels et particulièrement dans ceux, comme les Etats-Unis, où les échanges extérieurs ne comptent que pour une faible part dans l'ensemble. On est ainsi amené de plus en plus à considérer les soldes de la balance des paiements comme un investissement ou un désinvestissement extérieur, étroitement solidaire du rapport global entre l'épargne et l'investissement.

(1) C'est cette illusion des transactions extérieures vues comme des entrées et des sorties de monnaie qui est le plus souvent à la base de la confiance excessive dans l'efficacité des contrôles de change. En pratique, ceux-ci sont constamment neutralisés par les « compensations » opérées à l'intérieur même du système monétaire.

(2) Nous retrouvons ici la pensée de Charles Rist dans le passage cité plus haut (*Défense de l'or*, p. 113) au sujet de l'usage fait des livres sterling placées à Londres par la Banque de France avant la stabilisation légale du franc.

C'est ce qui explique que des facteurs tout à fait étrangers à l'effet direct des achats et des ventes d'or, comme par exemple la diminution des marges bénéficiaires, puissent avoir néanmoins un effet monétaire considérable. C'est le cas notamment si les entreprises, ne pouvant financer directement leurs investissements, ont recours d'une manière plus large au marché des capitaux et surtout au crédit bancaire ou si, par leur pression sur le marché, elles obligent le Trésor à recourir lui-même aux banques.

L'importance monétaire du rapport épargne-investissement ressort aussi clairement du fait que les pays en développement sont généralement à court de réserves monétaires. Préoccupés avant tout d'accélérer leurs progrès, ils affectent à l'investissement intérieur toutes les ressources nationales ou étrangères dont ils peuvent disposer. Ce faisant, ils limitent eux-mêmes à un minimum l'investissement extérieur, c'est-à-dire la formation de réserves. Jusqu'au jour où ils découvrent que des réserves suffisantes en monnaies convertibles, en affermissant leur crédit et en leur permettant de se libérer des contrôles les plus rigides, pourraient bien se révéler le plus productif des investissements.

Il est difficile, après avoir observé comment en pratique se font et se défont les réserves, d'échapper à la conclusion que ce ne sont pas les soldes étrangers provenant de l'étalon de change or qui peuvent, par eux-mêmes, avoir un effet perturbateur mais bien l'usage qui en est fait dans le cadre de la politique générale de liquidité pratiquée par les autorités monétaires.

Si, comme nous le pensons, l'étalon de change or en tant que tel n'est pas le vrai responsable des dangers qui peuvent nous menacer et si, de ce fait, sa liquidation ne peut être considérée comme une panacée, il n'en reste pas moins que le maintien de la situation actuelle comporte des dangers évidents. Le vrai problème est dès lors de définir une discipline monétaire, plus complexe sans doute que le simple automatisme de l'or, mais mieux adaptée aux exigences de notre temps et partant plus efficace.

La discipline monétaire, devoir de l'Occident

Les pays à économie centralisée et planifiée sous la direction autoritaire d'un parti tout puissant visent à agir directement sur la consommation, la production et l'accumulation de capital. Ils

affectent ainsi plus ou moins à leur gré des ressources réelles aux objectifs choisis (1). Il y a longtemps qu'ils ont reconnu la nécessité d'une base monétaire stable pour l'établissement comme pour l'exécution de leurs plans. Si, comme tous les belligérants, ils n'ont pu échapper à l'inflation de guerre, leur première préoccupation a été de l'éliminer, au besoin par des mesures draconiennes, sitôt la paix revenue.

Les pays occidentaux ne peuvent, du fait de leur régime politique, employer les mêmes méthodes directes. Pour eux, la discipline monétaire est le seul moyen, indirect mais efficace, d'obtenir que des ressources réelles et non des chèques sans provision soient affectées aux objectifs poursuivis. Mais, dans un régime de liberté, alors que la connaissance des vrais mécanismes monétaires est si peu répandue, de formidables pressions s'exercent toujours dans le même sens, celui d'une création systématique d'argent facile. Les avantages immédiats en sont évidents, les dangers ultérieurs malaisés à discerner et les arguments pratiques ou théoriques en faveur de l'expansion de crédit ne manquent jamais. Aussi, à une époque où, dans la complexité des économies modernes, il est si difficile d'agir à temps et efficacement, il est certes tentant d'imaginer une règle simple, comme celle de l'or, venant imposer aux politiques nationales une sagesse monétaire en quelque sorte automatique et forcée.

Est-ce praticable ? On peut en douter. Est-ce suffisant ? Nous avons vu qu'il y a de bonnes raisons d'en douter aussi. Pourquoi dès lors ne pas tenir compte de la situation de fait ? Un petit nombre de pays sont capables à l'occident de jouer le rôle de centres industriels et financiers. Leurs monnaies servent ou peuvent servir de réserve monétaire, non en vertu d'un privilège arbitraire mais parce qu'elles sont l'instrument de mobilisation d'une réserve réelle, et au total inégalée, d'épargne, de capacité technique et de puissance de production. Or c'est précisément entre ces centres financiers et parce qu'ils représentent cette réserve aisément mobilisable de marchandises et de capitaux que se produisent les troubles, les brusques déplacements, de ce qu'on

(1) Dans ce régime, la limitation vient d'une part des aspirations légitimes de la population qu'il est impossible d'ignorer complètement, d'autre part de la lourdeur de l'appareil bureaucratique qu'exige le système des plans. Des recours, légaux ou non, au système du marché servent de soupapes de sûreté.

nomme du nom vague et, nous l'avons vu, souvent trompeur, de « capitaux flottants ».

La situation était différente tant que les circonstances faisaient des Etats-Unis la source pratiquement unique de marchandises et de capitaux exportables. La restauration de l'Europe occidentale, si elle renforce puissamment l'ensemble de l'Occident, pose en revanche un nouveau problème qui est précisément le problème actuel, celui des rapports entre des centres financiers politiquement indépendants, mais financièrement et économiquement solidaires.

On peut, il est vrai, prendre des mesures provisoires pour parer aux inconvénients les plus immédiats des déplacements anormaux de fonds entre ces centres. C'est ce qu'ont fait les banques centrales à Bâle et les gouvernements à Vienne. Mais le vrai problème n'est pas là. Des crédits d'urgence peuvent être fort opportuns pour décourager par avance les attaques spéculatives qui accompagnent souvent les difficultés réelles. Mais celles-ci ne sont pas résolues pour autant. Les crédits ne sont vraiment utiles que si le répit qu'ils donnent est employé à corriger les déséquilibres fondamentaux dont les crises de change ne sont que les symptômes.

La vraie tâche, la tâche difficile mais nécessaire, c'est d'établir entre les pays solidaires mais indépendants qui sont les centres financiers de l'Occident la conscience commune et le respect réciproque d'une politique monétaire efficace. Pour arriver à ce résultat, il n'y a sans doute pas de panacée mais le récent succès de la restauration des monnaies européennes, fruit d'une étroite coopération des Etats-Unis et de leurs partenaires européens, fournit une leçon qui ne devrait pas être perdue et semble indiquer clairement la voie à suivre.

On a proposé de divers côtés (1) que des règles monétaires beaucoup plus strictes que les obligations générales du Fonds Monétaire soient établies d'un commun accord entre les pays industriels de l'Occident. Ce serait en effet un moyen efficace de conjuguer leur action à condition que les objectifs soient bien

(1) On se reportera avec intérêt à l'article du Président Wilhelm Vocke (*Neue Zurcher Zeitung*, 19 juillet 1961) et aux articles de Michael A. Heilperin : « Pour un ordre monétaire Atlantique » (*Neue Zurcher Zeitung*, 9-10 septembre) et « Pour une réforme monétaire atlantique » (*Le Monde*, 14-15 septembre 1961). Leurs études arrivent à des conclusions quelque peu différentes, mais s'inspirent de préoccupations analogues.

clairs. D'abord éliminer ce qui subsiste de restrictions illusoires entre eux et élargir les marchés au lieu de continuer à les compartimenter. Ensuite définir en commun des modes de réaction aux fluctuations de l'économie qui excluent soigneusement tous les mécanismes pouvant provoquer une accumulation d'« encaisses non désirées ». Le but serait de rendre aux monnaies occidentales, non par des expédients mais par des réformes, un crédit réellement indiscuté.

Personnellement je ne crois pas que ces objectifs exigent une condamnation de principe de l'étalon de change or qui, du reste, garde une utilité certaine dans les rapports entre pays industriels et pays en développement. Ce sont les politiques qu'il faut harmoniser par des accords précis. Ces accords peuvent être conclus dans le cadre du système monétaire actuel dont la souplesse est un avantage si elle est utilisée à bon escient.

En tout cas, un fait est certain : les pays occidentaux ne peuvent esquiver leur responsabilité monétaire fondamentale qui est d'établir leur propre progrès et celui des pays qu'ils veulent aider sur des monnaies solides et réellement indiscutées.

Roger AUBOIN.

L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE

(Ses conséquences pour la gestion des exploitations agricoles)

Par *industrialisation de l'agriculture,* nous entendons l'adaptation à l'agriculture des processus de production de l'industrie. L'idée n'est pas neuve et a été exprimée dans une forme plus ou moins explicite par de nombreux auteurs. Dès 1758, Quesnay célèbre dans ses maximes les vertus de la grande exploitation : « Les terres cultivées en détail par de petits fermiers, explique-t-il, exigent plus d'hommes et de dépenses, et les profits sont beaucoup plus bornés » (1). En 1792, Young, après avoir rendu hommage au courage des petits agriculteurs, n'hésite pas à écrire : « ... le système des grandes fermes, employant régulièrement et payant bien de nombreux paysans, qui travaillent comme journaliers, est infiniment plus avantageux à la nation, et aux pauvres eux-mêmes, que la multiplication des petites fermes » (2). Charles Fourrier présente une critique suggestive de la structure agricole artisanale : « Le parallèle n'est pas moins choquant si on compare spéculativement les cultures d'un canton sociétaire géré comme une seule firme et les mêmes cultures morcelées, soumises au caprice de trois cents familles. L'un met en prairie telle partie que la nature destine à la vigne ; l'autre place du froment là où conviendrait le fourrage... » (3). Mais il faut attendre la deuxième moitié du XIXe siècle pour qu'une doctrine de l'industrialisation de l'agriculture soit énoncée par Karl Marx, et la première moitié du XXe siècle pour qu'elle soit mise au point par les marxistes-léninistes. Pour ces auteurs, le passage du socialisme au communisme ne sera possible qu'avec le régime d'abondance et la suppression des deux antagonismes fondamentaux : d'une part, entre le travail manuel et le travail intellectuel, d'autre part, entre la ville et la campagne. Et pour obtenir ce

(1) *François Quesnay et la Physiocratie,* p. 483. I. N. E. D., 1958.
(2) A. Young, *Voyages en France,* p. 482, p. 758. Ed. Sée, 1931.
(3) Fourier, *Textes choisis,* p. 92. Ed. Sociales, 1953.

résultat, le moyen est la création de grandes entreprises agricoles mécanisées où les conditions de travail sont les mêmes que dans l'usine.

On sait que les Soviétiques ont appliqué ces principes dans leur agriculture et que les résultats sont, jusqu'à maintenant et pour de nombreuses raisons, limités (1). Ici, tout en ne négligeant pas les enseignements de l'expérience soviétique, nous entendons aborder le problème d'une toute autre manière. Nous rappelons d'abord les méthodes de l'industrie en général ; nous exposons ensuite les limites de l'industrialisation de l'agriculture et enfin nous en tirons les conséquences pour la gestion des exploitations agricoles.

Les méthodes de l'industrie

Dès la fin du XVIIIe et surtout dès le commencement du XIXe, l'application des découvertes scientifiques au processus de production, c'est-à-dire le *progrès technique*, conduit à des *progrès économiques* étonnants, c'est-à-dire des augmentations de productivité (production par unité de facteur de production). Avec le métier à tisser mu par la vapeur que Cartwright met au point en 1785, un ouvrier fait le travail de quarante tisserands (2).

Puis le progrès technique s'infiltre dans tous les domaines, c'est la nouvelle *Révolution industrielle* du XXe siècle, phénomène caractérisé non seulement par l'accroissement de la productivité, mais par la brutale expansion de la production (production de masse). Il en résulte une amélioration générale du bien-être, un *progrès social,* conséquence du *progrès économique.* Ainsi nos sociétés sont des sociétés industrielles ; notre civilisation semble être une civilisation uniquement industrielle.

Tous ces faits sont bien connus. Ici, nous désirons seulement préciser comment le développement des sciences expérimentales est à l'origine de ces étonnantes transformations. Demandons à Le Châtelier de nous préciser les méthodes employées.

« La Science, dit-il, agit sur l'industrie par trois procédés différents. Les *résultats antérieurement acquis* de la Science sont journellement utilisés dans les usines. La *recherche scientifique* sert à résoudre une multitude de problèmes qui se posent cons-

(1) Voir notre ouvrage *Les Paysans soviétiques.* Ed. du Seuil, 1961.
(2) R. Barré, *Ec. Politique,* t. I, p. 65.

tamment dans l'industrie. Enfin les *méthodes scientifiques de travail* améliorent les fabrications et en diminuent le prix de revient » (1).

Ainsi, il y a une coopération très étroite entre le laboratoire et l'usine ; la recherche propose des solutions et répond aux questions. De plus, l'application de méthodes scientifiques de travail est faite avec le souci de l'abaissement du prix de revient : la liaison entre la technique et l'économique est une continuelle préoccupation.

La méthode expérimentale repose évidemment sur l'observation des faits, d'où la nécessité de la mise au point de *méthodes de mesure*. Sans méthodes de mesure, point de science ; sans science, pas d'industrie moderne.

Sur les progrès réalisés grâce à la mesure des propriétés mécaniques des métaux, il y a de nombreux exemples dont la construction de la Tour Eiffel est un des plus classiques. Le Châtelier présente un cas plus suggestif et plus précis : « Dans la fabrication de la porcelaine, les mesures de températures, aujourd'hui d'un usage courant, ont permis de lever la difficulté la plus grave à laquelle se heurtait cette industrie. Il suffit, en effet, d'un écart en plus ou en moins de 25° dans la température pour perdre toute une cuisson. Un excès de 25° provoque la fusion des pièces qui s'affaissent et se soudent les unes avec les autres. Un défaut de 25° laisse la matière opaque, ce n'est pas encore de la porcelaine » (2).

A la base de toute production industrielle moderne, et nous devrons nous en souvenir pour la production agricole, il y a des *méthodes de mesure*. Le Châtelier précise : « Pour conduire une fabrication scientifiquement, il faut déterminer les facteurs dont dépend le résultat cherché ; mesurer toutes les grandeurs en jeu, de façon à en déterminer les lois, puis conduire toute la fabrication en réglant par des mesures incessantes chaque condition à sa valeur reconnue la plus avantageuse. » Et Le Châtelier de conclure : « Il résulte de cette règle que toute fabrication scientifique doit être standardisée. Pour obtenir un même produit, les conditions de fabrication doivent être rigoureusement déterminées et toujours les mêmes » (3).

(1) Le Châtelier, *Science et Industrie*, p. 152. Flammarion, 1925.
(2) *Ibid.*, p. 160.
(3) *Ibid.*, p. 168.

La *standardisation* de la production apparaît donc comme un caractère fondamental de l'industrie moderne, en opposition d'ailleurs avec l'artisanat. Bien entendu, la production standardisée est une production de masse qui ne peut être obtenue que par des machines. « Toute opération industrielle qui peut être ramenée à l'uniformité, de sorte que la même chose soit toujours exécutée de la même façon, est destinée, à coup sûr à être plus ou moins tard confiée à une machine » (1).

D'où l'apparition de machines de plus en plus nombreuses et coûteuses, de telle sorte qu'il y a agrandissement des dimensions des entreprises entraînant des investissements de plus en plus importants. Le *capital joue alors un rôle grandissant dans l'industrie moderne.*

Et pour amortir ses installations, l'entrepreneur industriel augmente continuellement sa production pour abaisser ses prix de vente afin de gagner de nouveaux clients. Henry Ford nous explique fort bien ce procédé : « Nos premiers tracteurs, écrit-il, allèrent en Angleterre. Aux Etats-Unis, ils ne furent mis en vente qu'en 1918, au prix de 750 dollars. En 1920, nous en demandâmes 790 dollars ; l'année suivante nous étions assez au courant de la fabrication pour commencer à abaisser le prix, qui descendit d'abord à 625 dollars, et, en 1922, lorsque nos établissements de Rivière-Rouge furent en marche, tomba à 395 dollars. Tout cela montre l'effet de la production méthodique sur les prix... » (2). En ajoutant que le nombre de tracteurs produits a augmenté dans d'énormes proportions pendant la période considérée, on comprend le processus de la production de masse.

En effet pourquoi ne pas profiter de cette possibilité ? Dans l'industrie, il n'y a pas, comme dans l'agriculture, le redoutable frein de la limitation du capital foncier, frein qui, par le jeu de la loi des rendements non proportionnels, a vite fait d'augmenter les coûts de production de l'agriculteur trop optimiste (3).

Mais l'emploi de la méthode scientifique n'est pas limité à la production proprement dite ; elle s'étend aussi à l'organisation scientifique du travail. « L'art de la direction, dit Taylor, peut être défini comme suit : « Avoir une connaissance exacte de ce que les membres du personnel doivent faire, et l'ayant, s'assurer

(1) A. Marshall, *Principes d'économie politique*, t. I, p. 444. Paris, 1906.
(2) H. Ford, *Ma vie et mon œuvre*, p. 248. Paris, 1930.
(3) A. Marshall, *op. cit.*, t. I, p. 527.

qu'ils exécutent le travail de la façon la meilleure et la plus économique » (1). Seule la méthode scientifique, et notamment la pratique de nombreuses *mesures* avant d'agir, permet d'obtenir ce résultat. Avant de réorganiser certaines usines, Taylor a procédé pendant plusieurs mois à de minutieuses mesures.

Enfin, l'augmentation massive de la production a pour conséquence la nécessité d'un effort constant pour les débouchés : *la promotion des ventes* devient un des soucis majeurs de la grande entreprise industrielle. La promotion des ventes implique la *prévision* du marché.

Prévision : voilà le mot clef de l'industrie moderne. Le laboratoire prévoit les nouvelles techniques ; la direction qui est le plus souvent une équipe d'administrateurs ou mieux de *managers* prévoit, compte tenu des résultats *mesurés*, les investissements pour appliquer les nouvelles techniques et prospecte les débouchés.

En somme, toute l'industrie moderne est basée sur la notion de déterminisme : « Chaque phénomène, dit Le Châtelier, dépend inéluctablement de certaines conditions antérieures ; par l'étude, on peut connaître et mesurer ces conditions, et les connaissant, on peut les orienter de façon à provoquer dans chaque circonstance le résultat désiré » (2). Cette bien raisonnable façon de penser d'où découlent les efficaces procédés exposés précédemment, est-elle adaptable à l'agriculture ?

Limites de l'industrialisation de l'agriculture

De même qu'il y a eu au XVIIIe et au XIXe siècle une *Révolution industrielle* par l'application des découvertes scientifiques aux processus de production. De même, il y a eu, à la même époque, une *Révolution agricole*, mais son ampleur a été bien moindre.

Par *Révolution agricole*, on entend généralement un ensemble de découvertes qui ont indubitablement amélioré la production agricole : l'invention de la charrue à roue ; la suppression de la vaine pâture ; l'introduction des prairies artificielles dans l'assolement qui ont conduit simultanément à la suppression des

(1) F. W. Taylor, *La direction scientifique des entreprises*, p. 39. Dunod, 1957.
(2) Le Châtelier, *op. cit.*, p. 278.

jachères et à l'extension des productions animales ; le développement de la culture des plantes sarclées ; l'amélioration des races domestiques, etc... Tous ces progrès ont été très lents et variables suivant les régions. C'est seulement à la fin du XIXe et au courant du XXe siècle que se sont généralisés, — et là encore d'une façon irrégulière, — le progrès chimique (notamment par l'emploi des engrais), le progrès mécanique (étant entendu qu'en France la motorisation ne se développa guère qu'après la deuxième guerre mondiale), le progrès biologique (avec la mise au point de variétés végétales et d'espèces animales plus productives).

Pendant très longtemps, comme le dit Augé-Laribé : « L'agriculture s'est fondée sur la seule expérience sans la science ; précisons même, sur des expériences localisées. Dès que les circonstances, qui sont si complexes, ne se présentaient plus tout à fait identiques, ce que l'on croyait savoir, n'avait plus de valeur » (1). Pour nous économistes, les points caractéristiques de cette évolution, hier comme aujourd'hui, sont une sorte de cristallisation de la structure agricole, la lenteur des progrès de l'organisation de l'agriculture, l'insouciance jusqu'à une époque récente à l'égard de l'aménagement de l'entreprise (si l'on excepte les efforts de Lecoûteux). Alors le moment n'est-il pas venu d'industrialiser l'agriculture, afin de lui faire profiter des bienfaits des méthodes industrielles ?

Toutefois pour mettre en valeur cette notion d'industrialisation de l'agriculture, quel genre d'industrie et quel genre d'agriculture faut-il comparer ? Laissons de côté les industries ayant quelques points communs avec l'agriculture (par exemple les mines qui exploitent des ressources naturelles ou le bâtiment qui a un rythme saisonnier) ; choisissons une industrie typique : l'industrie mécanique. De même pour l'agriculture, axons notre comparaison sur l'entreprise de polyproduction.

En schématisant, trois traits fondamentaux, d'ailleurs liés entre eux, semblent caractériser la production agricole par rapport à la production industrielle : la difficulté de la production de masse, le recours à l'agent biologique et la dépendance du milieu physique.

(1) M. Augé-Laribé, *La Révolution agricole*, p. 2. Ed. Albin Michel, Paris, 1955.

La difficulté de la production de masse dans l'agriculture

La production de masse d'articles standardisés est bien la caractéristique essentielle du processus de production industrielle. Cela est-il possible dans l'agriculture ? Une grande exploitation céréalière va-t-elle augmenter sa production et réduire de moitié le prix de vente du quintal de blé ? Cela est impensable à cause de la nature de la demande et de l'offre des produits agricoles.

On sait que la demande de produits agricoles est rigide. Par conséquent, pour une grande partie des denrées agricoles, une augmentation rapide de l'offre risquerait, à l'inverse de ce qui se passe pour les produits industriels, de ne pas trouver preneur.

D'ailleurs une entreprise agricole déterminée, contrairement à une usine, ne pourra accroître sa production que dans d'étroites limites. Dans l'industrie, presque toutes les entreprises qui font de gros bénéfices augmentent chaque année leur production de 10, 20 % ou même davantage ; c'est là, comme on l'a vu, le secret de l'abaissement du prix de revient. Au contraire, dans l'agriculture, on pourra rarement obtenir cette production de masse pour deux raisons principales conjointes : la dépendance du milieu et l'action du facteur limitant terre. En effet, le milieu (c'est-à-dire la fertilité entendue dans son sens large) détermine dans une large mesure la nature et la quantité de la production végétale par unité de surface (terres à 15 ou 30 quintaux de blé avec la même dose de travail et de capital) ; le milieu par suite de l'influence des conditions atmosphériques fait varier la production agricole d'une année à l'autre dans de fortes proportions. Et surtout l'entreprise agricole ne peut augmenter considérablement sa production par suite de l'impossibilité dans la plupart des cas de trouver des quantités de terre appropriées ; si l'agriculteur intensifie son système de production pour accroître la production à l'unité de surface, il n'obtient, à partir d'une certaine limite, que des rendements décroissants pour chaque dose supplémentaire de travail et de capital. En France, on peut dire sans exagération que les neuf dixième des agriculteurs accepteraient volontiers d'accroître la surface de leurs exploitations. En agriculture, la terre est presque toujours le facteur limitant.

Aussi bien, dans l'agriculture, on ne trouve pas d'entreprise

dont les dimensions économiques atteignent celle des géants de l'industrie. En U. R. S. S., dans les terres vierges où les entreprises sont les plus grandes, le chiffre d'affaires d'un sovkhoze de 30 000 hectares ne dépasse pas, en 1960, dix millions de NF (en calculant la valeur de la production avec les prix français) ; alors que les plus grandes entreprises de l'industrie annoncent des chiffres d'affaires de plusieurs centaines de millions de NF (Usines Renault en 1957 : 2 160 millions de NF).

Notons cependant, et cela est capital, que l'augmentation des dimensions économiques de l'entreprise pour diminuer les frais fixes intervient dans l'agriculture comme dans l'industrie. La seule différence, et elle est fort importante, est que, dans l'agriculture, on ne peut espérer, à l'exception de certaines spéculations peu dépendantes du milieu et du facteur terre comme la basse-cour, obtenir une production de masse.

Le recours a l'agent biologique

Voici une autre raison, le recours à l'agent biologique, pour ne pas assimiler purement et simplement les processus de production agricole et industrielle.

L'entreprise industrielle est une *manufacture* ou une *machinofacture* ; l'entreprise agricole est, comme on l'a dit, une *vivifacture*. « L'agriculture, précise Faugeras, a pour unique objet de transformer de la matière vivante en matière vivante, en introduisant la terre dans la chaîne de transformation » (1). Le recours à l'agent biologique est bien le caractère fondamental de l'agriculture dont découlent plusieurs conséquences.

Tout d'abord, la production agricole nécessite des soins attentifs et constants. Les plantes et les animaux, les vraies machines de l'agriculture, doivent être placées dans des conditions telles qu'elles soient constamment sous le contrôle vigilant de l'homme. Une vache laitière a besoin de l'homme au moins deux fois par jour. L'arbre fruitier exige un traitement anticryptogamique à point nommé, comme le malade sa piqûre.

Ensuite, l'article standardisé, caractéristique de la production industrielle, est, malgré des progrès certains, difficile à obtenir dans l'agriculture. De plus, le produit agricole est une denrée

(1) Faugeras, *Revue d'Economie Politique* 1930, p. 1432-37.

périssable, souvent malaisée à conserver et nécessitant, en tout cas, de l'attention.

Enfin, la nature a des exigences auxquelles l'homme doit se conformer. Le cycle de production est une donnée que la science, jusqu'à ce jour, n'a pu modifier que légèrement. Il faut neuf mois pour produire du blé, quatre ans et demi (compte tenu des deux gestations) pour avoir une vache laitière en production ; un arbre fruitier n'est en plein rendement qu'après plusieurs années après sa plantation. De cela, il résulte, d'une part, une très lente vitesse de circulation des capitaux dans l'agriculture, d'autre part, l'obligation de la continuité de l'effort agricole. Notons cependant que certaines industries ont aussi leurs exigences dans ce domaine : par exemple, six ans environ sont nécessaires pour créer un nouveau type d'avion : deux ans pour l'étude et la fabrication du prototype, deux ans pour l'essai du prototype et deux ans pour le développement de la production en série. Mais il n'en reste pas moins que les erreurs dans le domaine agricole sont plus difficiles à réparer que dans l'industrie. Un taureau mal choisi pour l'insémination artificielle peut compromettre l'avenir d'une race.

La dépendance a l'égard du milieu physique

Quand nous avons souligné tout à l'heure le rôle du facteur limitant de la terre dans la production agricole, nous avons déjà montré un aspect de la dépendance de l'agriculture à l'égard du milieu physique. En voici d'autres, bien évidents, même pour les observateurs les plus paresseux.

Tout d'abord, pour une production donnée, dans une région déterminée, des conditions atmosphériques plus ou moins favorables modifient profondément le volume de la production (surtout si l'agent biologique n'est pas bien adapté au milieu physique). Une gelée sur les arbres fruitiers ou une insolation excessive au mois de juillet sur les céréales compromettent une récolte. *L'industriel fixe sa production, l'agriculteur l'espère.*

Ensuite, la production végétale est constituée par une série d'opérations différentes, réparties dans l'année conformément aux besoins saisonniers qui déterminent des *pointes de travail* inconnues dans la plupart des industries. Cela empêche une spécialisation professionnelle de l'homme aussi poussée et entraîne

une durée annuelle d'utilisation du matériel bien plus faible que dans l'industrie. Ajoutons encore que pour réaliser le plein emploi de la main-d'œuvre dans le courant de l'année et pour respecter les exigences de l'agronomie dans l'utilisation de sol, l'agriculteur est forcé de pratiquer des productions solidaires : la monoproduction est une exception. La grande affaire dans l'agriculture est de combiner les productions dans l'entreprise.

Et même à l'intérieur de l'entreprise la division du travail atteint bien vite des limites dans l'agriculture. Ainsi le montage à la chaîne qui est en quelque sorte le symbole de l'efficience des industries mécaniques, est interdit à l'agriculture. Le cycle de production et la nécessité de travailler dans un atelier extérieur s'y opposent.



De toutes ces constatations, faut-il conclure que l'industrialisation de l'agriculture est une utopie ? Point du tout. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'évolution des cinquante dernières années pour constater que l'entreprise agricole d'aujourd'hui avec ses tracteurs et ses machines, avec ses installations techniques représentant de gros capitaux, avec son recours au crédit, avec sa tendance à la spécialisation de la production, avec ses méthodes d'organisation du travail, avec ses essais de normalisation de la production, avec ses débouchés commerciaux, est beaucoup moins différente de l'usine que l'exploitation paysanne autarchique d'hier.

L'agriculture, comme l'industrie proprement dite, tend à devenir une véritable *industrie de transformation,* c'est-à-dire qu'elle achète à l'extérieur des quantités de plus en plus importantes de biens et services pour obtenir ses produits ; *c'est la conséquence normale du recours au progrès technique.* L'évolution moderne de l'agriculture, c'est le remplacement du facteur travail et du facteur terre par du facteur capital. « L'intensité du capital est, dit Karl Brandt, la clef de la productivité agricole » (1). D'après Colin Clark, les achats du secteur agricole aux autres secteurs (non compris les achats à l'intérieur du secteur agricole tels que les semences, les aliments du bétail, etc...) représentaient en 1955

(1) Karl Brandt, *Agricultural productivity, Economic growth, and the farm policy motivation of urban electorates* in *Food Research Institute Studies,* May 1961.

et en pourcentages du produit agricole brut : Italie 22 %, France 32 %, Allemagne de l'Ouest 36 %, Etats-Unis 49 %, Grande-Bretagne 56 % (contre 28 % en 1867-69), etc... Et Colin Clark cite une boutade d'un « humour froid » de Nouvelle-Zélande : « Un homme peut aujourd'hui devenir un agriculteur sans autre équipement qu'un bureau et un téléphone afin de demander les services des entrepreneurs » (1).

Ainsi l'industrialisation de l'agriculture se traduit par une augmentation considérable des biens et services consommés dans le processus de production. Au XX[e] siècle l'entreprise agricole devient presqu'aussi dépendante du marché que l'entreprise industrielle. Les Physiocrates qui assuraient la supériorité de l'agriculture sur les autres activités parce qu'elle était seule capable de donner un *produit net* grâce au concours de la Nature, ne prévoyaient pas que l'industrialisation de l'agriculture conduirait les entreprises agricoles à avoir une structure économique comparable à celle des entreprises industrielles. Si l'on reprend le jargon des Physiocrates, l'agriculture, elle aussi, tend à devenir une « addition de richesses ».

Conséquences de l'industrialisation de l'agriculture pour la gestion des exploitations

L'industrialisation de l'agriculture n'est pas seulement un sujet de dissertation économique ; elle a des conséquences pratiques pour la conduite des entreprises agricoles. Admettons que la méthode de gestion soit une forme de *recherche opérationnelle* et, « se propose d'aider l'agriculteur à choisir un système de production permettant d'obtenir d'une façon durable, un profit élevé compte tenu du milieu, de la conjoncture et des possibilités de l'agriculture » (2). Point de doute que l'emploi de processus, jusqu'ici réservés à l'industrie, est de nature à améliorer grandement le bien-être des agriculteurs.

Tout d'abord, la coopération entre le laboratoire et l'entreprise agricole ne doit pas être limitée à la diffusion des progrès chimique, biologique et mécanique, mais couvrir aussi le progrès

(1) Compte rendus de l'Académie d'Agriculture de France, juin 1961.
(2) J. Chombart de Lauwe et J. Poitevin, *Gestion des Exploitations agricoles*, p. 6. Dunod, 1957.

organique (concernant l'organisation de l'entreprise). A la limite, c'est le laboratoire d'économie rurale qui proposera aux agriculteurs des systèmes de production avantageux pour leurs exploitations, c'est-à-dire qui leur facilitera le choix des productions et des moyens de production. Un tel procédé résulte, d'une part, de la faible dimension des exploitations, d'autre part, corollaire du point précédent, du coût trop élevé de méthodes raffinées. Il convient de ne jamais oublier qu'il y a en France 1.500.000 exploitations de plus de 5 hectares (dont 100.000 seulement ont plus de 50 hectares).

En second lieu, la méthode de gestion ne peut être qu'une *méthode expérimentale basée sur l'observation des faits.* Ici, nous adoptons la même terminologie que le Professeur Guitton en soulignant que l'économie rurale n'est évidemment qu'une branche de l'économie politique, et que, dans le domaine économique, les vérifications des hypothèses émises aussi bien que la répétition des expériences soulèvent de grandes difficultés.

Les systèmes de productions proposés aux agriculteurs sont soit observés dans la petite région agricole (méthode de comparaison d'exploitations), soit construits au laboratoire à partir de *normes* observées sur le terrain (méthode du *programme planning* dérivé de la programmation linéaire). Ces normes sont le plus souvent des rapports entre la quantité de facteur physique de la production (input) et la quantité de produit physique obtenu (output).

Alors, point capital, il est nécessaire, pour l'établissement de ces normes, de procéder dans l'agriculture (et à l'instar de l'industrie), à des *mesures* de tous les phénomènes techniques et économiques. Aujourd'hui ces normes sont le plus souvent dressées à partir d'enquêtes faites par des conseillers de gestion auprès des agriculteurs ; demain elles proviendront de fonctions de production établies par les laboratoires techniques et interprétées par les laboratoires d'économie rurale pour mettre au point des fonctions de coût.

En troisième lieu, ce sont les méthodes d'organisation scientifique de la production qu'il faut appliquer progressivement dans l'exploitation agricole pour diminuer les coûts de production. Quatre points principaux sont à retenir : augmenter les échelles de grandeur, pratiquer la division du travail, organiser scientifiquement le travail et enfin normaliser.

Quant à l'augmentation des échelles de grandeur, cela signifie, d'une part, la nécessité d'accroître la dimension économique des entreprises par intensification, par adjonction de spéculations annexes et même par concentration, d'autre part, la nécessité d'agrandir tous les organismes qui travaillent directement ou indirectement avec les exploitations (centres de vulgarisation et de gestion, coopératives, écoles, etc...) ; l'agriculture ne doit pas rester le domaine de Lilliput. Quant à la division du travail, elle se traduit par la localisation des productions, la spécialisation des entreprises et, dans la mesure du possible, la spécialisation professionnelle des travailleurs et surtout des ingénieurs. Quant à l'organisation scientifique du travail, elle consiste non seulement à appliquer la méthode Taylor, mais à étudier globalement le facteur travail de l'agriculture dans l'exploitation afin d'éviter les gaspillages. Quant à la normalisation, elle apparaît comme un des aspects les plus caractéristiques de l'agriculture moderne : normalisation des produits pour obtenir la qualité, normalisation des moyens de production pour les rendre moins coûteux (depuis l'engrais jusqu'au bâtiment en passant par la machine), normalisation des techniques culturales et zootechniques pour qu'elles soient plus simples et plus efficientes, et enfin normalisation des systèmes de production dans le cadre des régions agricoles et compte tenu de la dimension des exploitations. C'est probablement par cette méthode de gestion, qu'on aidera le plus efficacement dans l'avenir les petites exploitations.

Mais l'industrialisation de l'agriculture conduit soit à la substitution du capital aux autres facteurs de production, soit à un recours plus grand au capital. L'exploitation de polyculture traditionnelle a un produit brut à l'hectare de 1.000 NF avec un capital d'exploitation à l'hectare de 1.800 NF ; l'exploitation horticole très intensive : 300.000 NF avec 600.000 NF. Alors les problèmes d'investissement, de contrôle de l'emploi des capitaux et de financement prennent une place grandissante dans les préoccupations de l'agriculture comme dans celle de l'industriel.

Toutes les techniques précédentes ont pour conséquence d'augmenter la production agricole alors que la demande est le plus souvent peu élastique. Dans la gestion de l'exploitation de l'agriculture industrialisée, la commercialisation de la production devient un souci majeur. On ne saurait évidemment recommander à l'agriculteur, malgré certaines suggestions venues de très

haut, de se livrer au commerce pour écouler sa propre production. Les solutions seront trouvées par des actions collectives soit pour la conclusion de contrats avec le commerce et l'industrie, soit pour l'écoulement de la production de vastes ensembles (par exemple des régions groupant plusieurs départements).



Tout ce que nous suggérons pour l'*industrialisation de l'agriculture* n'est-il pas rationnel, mais quelles seront les réactions de l'agriculteur en face de ces changements ? Si l'*industrialisation de l'agriculture* se présente comme une nécessité inéluctable, cette activité n'en reste pas moins, comme l'a fait remarquer A. Demolon, une « industrie biologique » où, « dans l'état actuel des choses, le rôle de l'homme garde une importance plus grande que dans d'autres domaines et la supériorité du résultat final reste liée à l'action personnelle ». Alors, voici la grande difficulté : les nouvelles méthodes ne doivent pas supprimer les responsabilités de l'homme. Il est évidemment très tentant pour le technocrate de faire prendre toutes les décisions de gestion par un laboratoire et de transformer l'agriculture en simple exécutant. Le résultat serait déplorable. Si les nouvelles méthodes conduisent à simplifier le métier d'agriculteur au niveau de l'exploitation, elles rendent les décisions plus complexes au niveau du groupe. C'est là que désormais les représentants des agriculteurs, au fur et à mesure d'une évolution qui est déjà largement amorcée, coopéreront de plus en plus étroitement avec les ingénieurs.

(1) A. Demolon, *L'évolution scientifique et l'agriculture française*, p. 21, Paris, 1946.

Jean B. CHOMBART DE LAUWE.

LA THÉORIE DE L'INSTITUTION ET LE SYSTÈME DE MARCHÉ

INTRODUCTION

L'INSTITUTION ET LA MÉTHODE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Dans leur souci de se rapprocher de la réalité concrète, les économistes ont été amenés à considérer des phénomènes de plus en plus complexes. Etudiant l'homme conditionné par le milieu, ils ont intégré dans la science économique des notions sociologiques historiques et culturelles. C'est ainsi que sont nées la pensée institutionnelle, la « pensée structurale ». Abandonnant la méthode abstraite et déductive des économistes classiques ils ont fait de la logique une sorte d'épiphénomène de la réalité concrète. Ils ont recherché les lois naturelles d'évolution des ensembles, des institutions, des structures. Cette conception positiviste de la logique se rattache aux principes d'Auguste Comte et de Littré. Littré écrivait : « l'immanence, c'est la science expliquant l'univers par les causes qui sont en lui » (1). L'immanence s'oppose à la transcendance, laquelle explique les phénomènes par des causes qui leur sont extérieures et exige pour cela le recours de l'esprit à des idées abstraites et à des principes dégagés de toutes les contingences de la réalité concrète. Ainsi comprise la logique exprime non pas des lois naturelles, mais des règles ; elle est à la fois théorique et pratique.

On peut se demander, en constatant les divergences toujours plus grandes qui opposent les économistes sur les notions de structure et d'institution si les difficultés qu'ils éprouvent ne

(1) *Paroles de philosophie positive,* page 34.

relèvent pas d'une erreur sur la méthode à suivre pour découvrir la vérité puisque tel est l'objet de la logique. Peut-on avoir une idée des lois objectives qui commandent les structures sociologiques, culturelles, mentales lorsque l'on fait soi-même partie de ces structures et ne convient-il pas de s'abstraire parfois de l'environnement pour porter sur celui-ci des jugements sûrs.

Nous donnerons plus loin les définitions couramment admises de l'institution et de la structure, mais dès maintenant nous pouvons dire que l'institution est une organisation qui se prétend autonome sur le plan de la logique et sur le plan de la conduite. Trouvant sa cause en elle-même dans les inter-relations entre ses organes, elle tend à affirmer son indépendance vis-à-vis des mécanismes économiques. Nous verrons qu'elle n'y réussit pas et l'institution est soumise à des forces extérieures qui conditionnent son organisation. Hauriou considère comme des institutions aussi bien l'Etat que les groupes intermédiaires envisagés sous l'angle de leur cohérence interne par opposition aux relations qu'ils entretiennent avec d'autres Etats, avec d'autres groupes. Cette cohérence interne repose sur la notion d'équilibre de forces, équilibre qui reste fonction, nous le verrons de la masse des ressources globales dont dispose l'institution pour réaliser ses objectifs. C'est *la rareté* qui commande l'évolution des institutions, et cette rareté est une notion objective, extérieure à l'institution. D'où la nécessité de transcender, de dépasser la logique interne d'évolution pour déterminer d'une façon rationnelle les conditions de cette évolution.

L'institution peut être comparée à un organisme vivant qui affirme son autonomie vis-à-vis du monde extérieur, qui est soumis à la loi du but de l'instinct lequel s'oppose aux idées rationnelles parce qu'il est conditionné par le milieu, par l'environnement interne de l'institution. Prétendant s'affranchir des mécanismes économiques par une conduite indépendante l'institution suscite des chocs en retour « feed back » de la part du monde extérieur.

Il convient donc de démontrer la nécessité pour l'institution de modifier sa conduite grâce à une réflexion transcendant ses propres insuffisances. On s'apercevra alors que les problèmes particuliers aux institutions se trouvent résolus dans le cadre d'une logique plus générale conciliant les exigences propres de l'institution et les lois immuables de l'activité économique conçue

comme un système d'échanges entre les sujets économiques : individus, groupes, institutions. Les oppositions d'intérêts entre ces sujets économiques — base philosophique de l'économie institutionnelle — feront place à une harmonisation, à une concordance des intérêts. Une collaboration entre les sujets économiques permettra de résoudre le problème de la rareté en faisant coïncider l'intérêt de chacun avec les intérêts de tous. Cette collaboration exige que les institutions se soumettent à une discipline commune en vue d'utiliser les mécanismes de l'économie spontanée pour la réalisation de leurs buts spécifiques. Pour cela il est nécessaire que soit créée une sorte d'institution des institutions ayant comme objectif de réaliser un désarmement économique de ses membres afin d'empêcher ces derniers de s'opposer au libre jeu des mécanismes économiques. Parallèlement l'institution commune veillera à ce que le jeu des mécanismes économiques s'exerce dans le sens d'un développement harmonieux des institutions membres (concurrence réglementée, transferts de ressources et coordination des politiques nationales).

Ces conditions se trouvent réunies dans l'institution du Marché Commun. L'expérience du Marché Commun témoigne de la volonté manifestée par plusieurs Etats de transcender les divergences découlant des lois internes de leur évolution, pour se soumettre à une logique générale et absolue. Cette expérience a eu le mérite de démontrer la plasticité des structures comme conséquence du libre jeu des mécanismes économiques, démentant ainsi les affirmations trop souvent répétées sur le sens de l'histoire et l'irréversibilité de la marche des institutions.

Après avoir donné les définitions de l'institution et de la structure, nous examinerons dans deux chapitres :

1° Le phénomène économique de l'institution dans ses manifestations traditionnelles.

2° L'évolution des institutions internationales et la pensée institutionnelle.

DÉFINITIONS DE L'INSTITUTION ET DE LA STRUCTURE

Les termes d'institution et de structure s'appliquent à des ensembles économiques localisés dans l'espace et dans le temps.

Les juristes comme Hauriou ou le Père Renard ont donné des

définitions assez concordantes de l'institution. L'on constate au contraire une certaine hésitation en matière économique où cette notion paraît avoir été confondue avec la notion de structure. Si l'on se rapporte au Larousse on constate que instituer signifie établir (stabilis-stable) réaliser, fonder. La structure, elle, désigne la manière dont les parties d'un tout sont disposées entre elles. Or la notion d'institution paraît inclure ces deux significations ainsi qu'il ressort des définitions des juristes :

Pour Hauriou « l'institution est une idée d'œuvre ou d'entreprise qui se réalise et dure juridiquement dans un milieu social » (Cahiers de la Nouvelle Journée). Le Père Renard nous dit à propos de la corporation qu'il s'agit d'une organisation « en vue de créer un établissement durable spécifié par le but à poursuivre en commun et par l'aménagement des voies et moyens propres à atteindre ce but » (Le corporatisme).

Ces idées se rapprochent du sens étymologique rappelé ci-dessus.

Cependant Hauriou le créateur de la théorie de l'institution va plus loin. Il nous dit que l'institution « est une organisation sociale, établie en relation avec l'ordre général des choses, *dont la permanence est assurée par un équilibre de forces* ou par une séparation des pouvoirs, et qui constitue par elle-même un état de droit » (1). Nous touchons ici une notion qui à première vue paraît être assez proche de la notion de structure, à savoir la notion de disposition des forces à l'intérieur de l'institution. Toutefois, il nous semble que la notion d'institution est plus riche que celle de structure du fait que l'institution implique un but à poursuivre en commun. La disposition des forces à l'intérieur de l'institution présente une certaine finalité, alors que dans la structure il s'agirait plutôt de relations comptables entre les diverses parties d'un ensemble. Nous rappelons que François Perroux a défini la structure par « les proportions et relations qui caractérisent un ensemble économique localisé dans le temps et dans l'espace » (2).

Ainsi la structure nous apparaît comme l'aspect « cadavérique » de l'institution à l'inverse de ce que pense André Marchal.

(1) *Précis de droit administratif et de droit public 1907*, page 8.
(2) François Perroux, *Pour un approfondissement de la notion de structure.* Mélanges Witmeur, Paris 1939.

Nous remarquons que l'institution ajoute à l'idée d'arrangement l'idée d'interdépendance. Il s'agit d'un « ensemble disposé pour fonctionner » (Gestalt Théorie). Par conséquent la partie disparaît à l'intérieur du tout. Ce dernier devient une unité autonome et la partie se trouve réduite à l'exercice d'une fonction au sein de l'ensemble. On voit que dans l'institution la notion d'arrangement, de disposition des parties n'a qu'une valeur relative, valeur qui se détermine en fonction du but poursuivi. On assiste depuis quelque temps à des interférences entre les notions d'institution et de structure. C'est ainsi qu'André Marchal considère ce qu'il appelle le « complexe cohérent de structures », ensemble de structures économiques, techniques, démographiques, politiques, sociales, mentales « liées par des relations relativement stables ». Et André Marchal ajoute « s'il y a interdépendance des diverses structures, ne peut-on dire que certaines exercent une sorte d'effet de domination sur les autres » (1). Ces facteurs structurels dominants constituent des « forces motrices ». Nous voici très près des idées d'Hauriou sur les institutions. Hauriou nous dit en effet parlant de l'équilibre de forces « ces forces individuelles ou collectives sont d'espèces très diverses ; il en est de matérielles, d'idéales et de morales » (2). L'équilibre n'est pas « celui de la balance ». « Il y a une des forces en présence qui domine les autres. » « Il y a acceptation de cette domination par les autres forces » (3).

CHAPITRE I

LE PHÉNOMÈNE ÉCONOMIQUE DE L'INSTITUTION ET SES MANIFESTATIONS TRADITIONNELLES

A) **L'institution et le marché**

Les institutions sont soumises à la finalité de leurs appétits internes. A ce titre, elles doivent être considérées comme des individualités physiques, des « individualités objectives » dira

(1) André Marchal, *Systèmes et structures économiques*, page 436.
(2) *Op. cit.*, page 13.
(3) *Op. cit.*, page 14.

Hauriou. Cependant, dans leurs relations avec des parties ou des partenaires qui ne soient pas envisagés comme étant ses organes ni ses sujets » (1) elles sont soumises aux règles du commerce juridique, des relations d'échange ; ce sont alors des personnalités subjectives.

Il existe de profondes différences, entre les relations internes et les relations externes des institutions :

— Les relations internes sont le domaine de la volonté souveraine poursuivant un but. Au contraire les relations entre les institutions impliquent la soumission de la volonté à un mécanisme. Ihering dans son ouvrage sur la doctrine des buts (Zweck im Recht) oppose la loi du but, de l'instinct, à la loi de causalité qui est celle de l'échange. Toute volonté qui projette ses décisions dans le monde extérieur doit subir la loi de réciprocité, la loi de l'échange.

— L'aménagement des voies et moyens propres à atteindre le but de l'institution donne naissance à un équilibre interne et hiérarchisé de forces. Au contraire les relations d'échanges, du moins à l'état pur, ne sont pas caractérisées par un équilibre de forces mais par une conception égalitaire des droits des partenaires aux échanges. Il en est ainsi dans le système de marché.

— Les membres d'une institution s'accordent pour assurer la permanence de l'institution en tant que fait. Il y a adhésion de leur part au fait de l'institution.

Au contraire la situation contractuelle est subordonnée à l'exécution des actes promis par les contractants. « Dans l'institution l'existence de l'organisation créée n'est pas subordonnée à l'exécution de tels ou tels actes que l'un des membres aurait pu promettre... On peut donc dire que l'institution est de la catégorie des existences pures ou des êtres, tandis que le contrat est de la catégorie de l'activité » (2).

— L'institution en tant qu'être tend à assurer la permanence de sa cohésion, de sa cohérence interne. Les institutions sont soumises à ce que Piettre, parlant des structures appelait « une logique interne de développement ». Il s'agit là d'une logique positive qui décrit les lois de l'évolution en fonction d'un mobile

(1) Hauriou, *op. cit.*, Préface XIV.
(2) Hauriou, *op. cit.*, p. 24.

tel que le désir de puissance par exemple. Cette logique s'oppose à la logique formelle qui ne tient pas compte de l'objet étudié — ici l'institution — mais seulement de la forme des raisonnements à partir de certains principes. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous étudierons l'idée de système.

La dualité ainsi affirmée entre le monde interne des institutions et le monde extérieur aux institutions n'apparaît pas toujours dans les faits. Les institutions ont cherché à faire prévaloir sur les marchés leur volonté propre afin d'étendre le domaine de leur autonomie et de leur souveraineté. Il en résulte que les mécanismes de marché ont été perturbés par l'expansion des forces internes des institutions. Une semblable évolution était inévitable. On peut comparer l'institution à un être vivant soumis à l'alternative de la croissance ou de la mort. L'irruption de ces êtres que sont les institutions dans le jeu traditionnel des mécanismes économiques a bouleversé le système classique qui avait conçu l'équilibre de marché comme le résultat de l'activité des sujets économiques sans référence à la permanence des institutions. La mobilité des facteurs économiques était la règle générale et l'entreprise déficitaire disparaissait du marché.

Nous possédons maintenant tous les éléments nous permettant de donner une définition du marché tel que l'avaient conçu les économistes classiques. Nous dirons que le marché est le lieu où se rencontrent les activités des sujets économiques en tant que ceux-ci se trouvent soumis à la loi de causalité. Cela implique la liberté et l'égalité des participants aux échanges.

Or, si nous examinons les marchés actuels, nous constatons l'existence d'entreprises exerçant une position dominante, ou faisant partie de groupements, d'ententes ayant pour but de peser sur les marchés. Dans tous les cas on aboutit à une organisation du marché qu'il s'agisse d'une répartition des marchés par le processus de l'entente ou d'une collusion tacite entre les grands oligopoles. Un semblable marché n'est plus de la catégorie de l'activité mais de la catégorie des êtres, des institutions. Il est composé de situations de domination et de contrainte déterminant la structure et la direction de l'ensemble. Cet équilibre de forces est organisé en vue de la permanence d'une certaine structure. Il a pour résultat de cristalliser les courants des échanges.

B) L'institution et l'équilibre

Les institutions désirant s'affranchir de la loi de causalité ont cherché à affirmer l'autonomie de leur volonté. C'est ainsi qu'est apparu dans l'économie mondiale de marché le fait nation. Des protectionnistes tels que List ont conçu les tarifs douaniers comme « une conséquence naturelle de la tendance des peuples à chercher des garanties de leur conservation et de leur prospérité ou à établir leur prépondérance » (1). De nos jours, les nations se refusent à faire « le pari selon lequel leur optimum national sera atteint par entraînement de l'économie dominante » (2). Ainsi des rapports de forces et non un équilibre de forces se sont substitués aux mécanismes de marché. Les nations refusant ce que l'on a appelé la croissance transmise cherchent à rester maîtresses de leur croissance interne. Cependant il n'apparaît pas qu'elles soient parvenues à s'affranchir de la loi de causalité. L'équilibre des forces à l'intérieur de chaque nation est sans cesse remis en question par la masse des ressources globales dont elle dispose.

Nous avons vu que dans la théorie de l'institution on considère les buts poursuivis par les groupes. Il nous semble donc que l'on peut rattacher à cette théorie les notions de grandeurs *ex ante* qui représentent les projets, *les besoins* des sujets économiques, individus ou groupes. Un équilibre se définit comme un système d'équations entre des grandeurs *ex ante*. On constate à l'intérieur d'une nation que des groupes puissants imposent sur les marchés des prétentions, des projets, supérieurs au niveau normal d'équilibre cependant que les projets des autres groupes se trouvent contrecarrés. La situation de ces derniers groupes est une situation de sous-équilibre. Cependant à l'échelle globale il s'établit un équilibre comptable, un équilibre *ex post*. On pourrait dire qu'il s'agit d'un équilibre institutionnel si les situations de domination et de contrainte qu'il recouvre étaient acceptées par l'ensemble des groupes, des sujets économiques. En fait il n'en est rien et l'on assiste alors à un renforcement de la discipline institutionnelle à l'intérieur de la nation, le gouvernement intervenant pour établir un équilibre de forces.

(1) List, *Système national*, page 102.
(2) Marchal, *Economie appliquée*, tome XI, 1958, page 226.

L'introduction des notions *ex ante* dans la science économique a fait apparaître l'irréductibilité de la micro-économie et de la macro-économie. On constate, en effet, que l'équilibre des quantités globales (*ex post*) ne correspond pas aux comportements, aux projets des unités individuelles, puisque celles-ci se voient empêchées de les réaliser. Certains économistes, fidèles à la doctrine de l'immanence, ont cru trouver la cause de cette irréductibilité à l'intérieur de l'institution. Ils ont pensé qu'elle provenait du fait même de l'institution, de l'agrégation : les comportements globaux seraient différents des comportements individuels. Ils s'appuient ainsi sur des données sociologiques incontrolables et mystérieuses. Nous ne pensons pas que cette irréductibilité puisse être attribuée à une particularité de la logique interne de l'institution. Nous pensons au contraire avec René Courtin qu'il faut l'attribuer à une cause externe, c'est-à-dire au jeu des mécanismes économiques qui assurent une compensation entre les situations de sur-équilibre et les situations de sous-équilibre, entre les plus et les moins.

René Courtin a établi une distinction fondamentale entre ce qu'il appelle l'économie partielle et l'économie globale. Une quantité limitée de ressources globales constitue « un cadre sur lequel viennent buter les phénomènes économiques » (1).

Lorsque les projets des sujets économiques sont incompatibles *ex ante*, le cadre exerce une action limitative qui rend ces projets compatibles *ex post* dans une économie globale. L'économie partielle suppose au contraire que les sujets économiques agissant dans un cadre pratiquement illimité, leurs projets sont compatibles *ex ante*. Il résulte de cette analyse qu'une élasticité des ressources globales permet l'articulation de l'économie partielle et de l'économie globale. L'irréductibilité observée entre la micro-économie et la macro-économie doit être ramenée à la notion de *rareté*.

Résumant les idées exprimées ci-dessus nous voyons que la théorie de l'institution a introduit dans la science économique des notions nouvelles :

— La notion d'interdépendance et d'opposition des intérêts. Cette opposition est censée se résoudre dans une organisation institutionnelle par un équilibre de forces.

(1) *Revue d'Economie Politique*, 1957, n° 1, page 56.

— La notion de temps liée à la volonté pour l'institution d'assurer sa permanence : l'institution est de la catégorie des êtres.

— La notion de but qui implique la volonté de s'affranchir des entraves externes et de réaliser son autonomie.

— Les notions de besoins et de rareté sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre suivant.

Nous examinerons dans ce chapitre si un approfondissement de ces notions permet d'envisager une orientation nouvelle de la pensée institutionnelle, conduisant à une organisation des sociétés humaines suivant des principes simples et rationnels.

L'opposition entre les forces institutionnelles et les forces externes traduit l'opposition entre la logique interne des institutions et une logique plus générale. Cette opposition est à l'origine de phénomènes économiques extrêmement complexes, phénomènes structurels et institutionnels qui ont fait apparaître comme dépassées les conceptions classiques.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET LA PENSÉE INSTITUTIONNELLE

La coopération

L'économie institutionnelle est fondée sur l'idée d'oppositions d'intérêts. Ces oppositions sont résolues dans la conception classique de l'institution au moyen d'un équilibre de forces à l'intérieur de l'institution. Cependant les institutions et les Etats en particulier se préoccupent de plus en plus des oppositions d'intérêts pouvant survenir dans leurs relations avec d'autres institutions, d'autres Etats.

Dans le domaine des relations internationales on constate que la recherche unilatérale d'un optimum économique par les Etats conduit à des situations de domination qui bloquent les échanges. D'où l'idée de créer entre les Etats un ordre institutionnel d'un type nouveau. Renversant leur politique traditionnelle les Etats se proposent d'atteindre leur optimum économique en coopérant à l'édification d'une économie de marché

dans le cadre d'une institution commune qui assurera également l'élasticité des ressources globales mises à la disposition des Etats. Les Etats disposant de réserves de devises aideront leurs partenaires défavorisés soit en acceptant d'accroître leurs importations soit : en exportant vers ces pays les capitaux qui leur manquent. La volonté des Etats d'assurer leur permanence en tant qu'institution les conduit à dépasser les contingences immédiates de l'économie concrète pour ne plus concevoir que les nécessités logiques de leur permanence et de leur croissance. Ces nécessités logiques les poussent à institutionnaliser leurs relations réciproques en posant les bases d'une institution des institutions.

Ce processus aboutit en fait à supprimer les anciennes barrières institutionnelles qui faisaient obstacle à la libre circulation des facteurs économiques, et c'est ainsi que se créent de nos jours de vastes marchés communs à la suite d'une évolution inattendue mais logique des institutions. Il convient de noter que les relations entre les Etats ne sauraient présenter un caractère purement institutionnel. Le Marché Commun par exemple réalise un mélange d'institution et de contrat. Les Etats associés n'ont pas accepté le fait du Marché Commun sans se préoccuper des résultats de son activité vis-à-vis de chacun d'eux. L'inclusion dans le traité de Rome de clauses de sauvegarde ou de la règle d'unanimité permet à chaque Etat de défendre ses intérêts propres. Il n'en demeure pas moins que l'élément institutionnel est prédominant, en ce sens que les Etats acceptent la discipline de l'institution. Chez les signataires du traité de Rome, on relève une volonté de permanence de l'institution indépendamment de ses actes. Il s'établit entre les Etats une sorte de compromis destiné à concilier les intérêts de tous dans une synthèse pratique. Il s'agit en quelque sorte d'un droit statutaire qui se dégage progressivement de l'institution, et non de l'application d'une situation contractuelle. Les forces en équilibre dans cette institution sont des forces idéales qui font entrer l'institution dans le domaine du rationnel. Les Etats soumettent leur conduite à des idées réfléchies ; il se crée une morale internationale.



L'économie institutionnelle, définie notamment par J. R. Commons, était fondée sur l'idée de rareté et sur ce que Pirou appelle

« le point de vue de l'avenir ». Cependant nous avons dit dans notre introduction que la rareté est une notion objective, extérieure à l'institution. Il n'est donc pas étonnant que des adeptes de l'économie abstraite, comme Robbins, aient vu eux aussi dans la rareté le critère de l' « économique ». Pour Robbins la rareté « implique une confrontation entre les quantités disponibles et les besoins auxquels ces quantités s'appliquent » (1). C'est cette définition que nous retiendrons pour examiner dans les lignes qui suivent les notions de rareté et de temps.



La rareté et le temps : Les classiques tels que Walras envisageaient le problème de l'équilibre d'un point de vue statique. L'équilibre assurait seulement l'égalité entre l'offre et la demande effectives. « Il faut aussi prendre en considération la quantité disponible telle qu'elle résulte, notamment de la production, et la quantité désirée telle qu'elle résulte des besoins qui se manifestent au cours de la période considérée » (2). L'étude de la formation des prix pose un problème de dynamique. En dynamique la quantité disponible et la quantité désirée sont des variables indépendantes, elles ne sont plus fonction du prix. Ces quantités sont fonction d'éléments extérieurs au système du prix d'équilibre. La masse des ressources disponibles est inélastique dans un régime protectionniste, cependant que la demande est en expansion continuelle par suite des facteurs démographiques et culturels ainsi que des innovations. Il s'en suit un décalage dans le temps entre les ressources et les besoins.

Cette constatation a amené les économistes à se préoccuper de ce qu'ils appellent la « dynamique du déséquilibre ». Cette dernière méthode seule permet d'exprimer et de comprendre la réalité économique qui est une succession de déséquilibres » (3).

Remarquons tout de suite que l'étude des déséquilibres est liée à l'analyse concrète des structures et des institutions. Celles-ci concernent toujours « un ensemble économique localisé dans le temps et dans l'espace » (4). Or, le problème qui nous occupe

(1) Pirou, *Les nouveaux Courants de la Théorie économique aux Etats-Unis*, tome II. *L'économie institutionnelle*, page 170.

(2) Nogaro, *La valeur logique des théories économiques*, page 65.

(3) André Marchal, *Economie Politique et Technique Statistique*, page 15.

(4) François Perroux, *Pour un approfondissement de la notion de structure. Mélanges Witmeur*, Paris, 1949.

est précisément de savoir si l'évolution des institutions économiques et en particulier des institutions internationales ne conduit pas à *modifier la localisation d'un ensemble économique dans l'espace et dans le temps.*

Cette modification aura pour effet de réaliser une élasticité des ressources globales, élasticité qui nous fait déboucher sur une dynamique de l'équilibre.

Il est évident que le concept d'élasticité des ressources globales dans l'espace et dans le temps, nous permet de transcender l'idée de structure et d'institution. Cette élasticité favorise le fonctionnement harmonieux de système de marché en créant une sorte d'autonomie des sujets économiques par rapport aux ressources disponibles dans une économie concrète. Et le système de marché à son tour provoque les modifications structurelles nécessaires à son fonctionnement. L'ensemble économique considéré n'est plus localisé d'une manière rigide dans l'espace et dans le temps. L'aménagement des ressources globales dans l'espace et dans le temps grâce à la coopération des Etats permet de s'affranchir du cadre rigide dans lequel évoluent les économies nationales.

L'actuelle évolution de la pensée institutionnelle conduit à ignorer le fait nation et à estimer que le système de marché supprimera les différences de structure d'une nation à l'autre.

En quoi consiste donc cet aménagement des ressources globales ? En une circulation concertée des ressources nécessaires à la croissance (capitaux, main-d'œuvre) à travers les frontières nationales. Il existe des décalages dans le temps entre les fluctuations conjoncturelles des divers Etats. Une coopération des Etats en matière de main-d'œuvre ou de paiements oblige moralement les Etats disposant de réserves de main-d'œuvre ou de devises à aider leurs partenaires momentanément défavorisés, à charge de revanche lorsque les situations conjoncturelles respectives seront inversées. C'est la réciprocité de l'aide qui assure dans le temps l'équation des ressources et des besoins.

Ainsi grâce à la coopération des Etats l'on peut arriver à dépasser les structures existantes et à atténuer les phénomènes de localisation dans l'espace et dans le temps qui provoquent la dégradation des systèmes économiques en économies concrètes. L'économie concrète « oblige à réintroduire les dimensions

oubliées de l'espace géographique et surtout du temps historique » (1).

Il nous faut tout de suite analyser l'idée de système.

L'économie institutionnelle avait introduit le relativisme en économie politique. Cependant l'évolution des institutions internationales paraît orienter les Etats vers l'adoption de règles communes se référant à une logique très générale, en dépit des différences structurelles.

***

Le système : André Marchal établit une distinction entre systèmes et régimes en s'appuyant sur l'idée de cohérence. « Quand les diverses structures composant l'ensemble considéré sont cohérentes entre elles — la cohérence naissant des forces internes qui unissent les structures et aussi des obstacles communs internes ou externes auxquelles elles présentent une réaction synchronisée — on est en présence d'un système » (1).

Nous pensons au contraire qu'il n'y a système que lorsque l'ensemble économique considéré obéit à une logique. Et il ne s'agit pas d'une logique interne de l'ensemble, mais en quelque sorte d'une logique générale et absolue. Ses règles doivent concerner tous les ensembles économiques. Elles sont immuables en ce sens qu'elles représentent la déduction des conséquences à partir de certains principes tels que le principe de concurrence par exemple. L'économie politique doit être normative ; elle doit porter des jugements de valeur et non des jugements de faits ou alors elle redevient purement descriptive. On dira ainsi, comment les institutions doivent fonctionner pour satisfaire au principe de libre concurrence et non comment elles fonctionnent en fait en vertu d'une logique interne d'évolution. Un système ne se contente pas de décrire les lois naturelles des institutions mais il édicte les règles auxquelles les institutions doivent satisfaire pour être valables. Un système n'est pas un ensemble de relations entre des forces mais entre des idées. Un système est un ensemble contraignant pour l'esprit, sa « stabilité » est donc absolue.

Ceci étant précisé, il peut paraître qu'un système au sens où nous l'entendons ne saurait être réalisé en fait et qu'il est condamné à demeurer dans un monde idéal et rationnel. Ce serait faire preuve d'un grand pessimisme, de penser que l'homme ne

(1) André Nicolaï : *Comportement économique et structures sociales.*

peut agir sur les institutions pour les transformer. Nous avons vu que la localisation d'un ensemble économique peut être modifiée, en sorte qu'il devient possible d'atténuer le caractère concret d'une économie pour la rapprocher des conditions abstraites et idéales du système. Nous avons constaté que la création de vastes marchés institutionnels témoignait de la volonté des institutions de dépasser leurs contradictions internes pour se soumettre au système.

Il semble donc que nous soyons parvenus au point de jonction des deux tendances déductive et empirique qui se sont toujours affrontées en économie politique. Nous avons dit que les institutions et en particulier les Etats se trouvaient soumis à la loi de causalité externe. Il est donc tout naturel que les institutions se préoccupent désormais des mécanismes économiques, lesquels doivent être analysés au moyen d'une méthode abstraite et déductive, et sans référence aux structures.

La pensée institutionnelle doit transcender les notions relatives telles que les désirs, les besoins, les ressources disponibles, la monnaie pour retrouver les notions générales, le système de la théorie classique de l'équilibre.

Dans la théorie du prix d'équilibre de Walras, il s'agit d'un équilibre statique s'établissant en vertu des lois de la nature. Au contraire le pivot de l'économie institutionnelle comme l'avait fort bien vu Commons, c'est la notion de temps, de futur, de but poursuivi par les hommes. Les relations étudiées en économie institutionnelle résultent d'un aménagement, d'une organisation du futur par les hommes. Une des formes de cet aménagement est l'économie planifiée qui procède d'une analyse concrète des structures.

On peut concevoir au contraire des conditions générales d'équilibre de l'économie dans le temps indépendamment des structures. On est ainsi amené à constater que les hommes poursuivent certains buts et qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés « selon Robbins l'économie politique... prend comme donné le fait que les hommes poursuivent certaines fins et qu'ils disposent pour atteindre ces fins de moyens qui sont rares » (1). L'objet de l'économie politique est de lutter contre cette rareté, l'objet des

(1) Pirou, *Les nouveaux courants de la pensée économique aux Etats-Unis.* L'économie institutionnelle, page 170.

institutions économiques internationales est de créer un état d'abondance en vue de la réalisation des fins poursuivies par les Etats. Si nous considérons que la rareté implique un décalage dans le temps entre les quantités disponibles et les besoins, nous voyons que le but de l'économie institutionnelle est d'obtenir la neutralisation du temps comme facteur de déséquilibre. La dynamique de l'équilibre a comme postulat l'utilisation du temps en vue de l'élimination de la rareté.

Les transferts des réserves de croissance entre les Etats à travers le temps permettent d'obtenir un schéma entièrement comparable au schéma de la théorie statique de Walras.

Les Etats constatant l'impossibilité d'assurer leur équilibre interne et leur croissance dans un climat protectionniste ont décidé de créer entre eux une institution commune échappant aux sujétions de la dialectique historique pour s'attacher aux lois constantes et uniformes des mécanismes économiques. Le Marché Commun a ainsi pour tâche de repenser les concepts traditionnels de la pensée institutionnelle : conflit des intérêts, rareté, devenir, relativité, et de les refondre dans une construction économique libérale. Il s'agit bien, en effet d'une construction, car les conditions d'un équilibre automatique n'existent pas en fait. Il faut, comme disait Pierre Uri à propos du Marché Commun, « Monter des automatismes » (1).

Ces automatismes, on les montera en établissant des règles de concurrence, en organisant la coopération entre les Etats sur la base d'une redistribution des ressources globales de la C. E. E. suivant les besoins propres à chaque Etat. Les ressources disponibles de chaque Etat étant ainsi toujours égales à ses besoins, les mécanismes économiques ne seront plus faussés par l'existence d'un cadre rigide ; ils deviendront moins dépendants des structures. Il existe toujours des différences entre les situations conjoncturelles respectives des Etats. Tel Etat dispose à un moment donné de réserves de moyens de production et de main-d'œuvre, alors que tel autre subit au même moment des tensions de prix consécutives à l'absence de réserves. La résolution de ces distorsions dans l'espace par le moyen d'un transfert de ces réserves permettra de résoudre dans le même mouvement les distorsions dans le temps caractérisées par le déséquilibre à l'intérieur de chaque Etat entre les quantités disponibles et les quan-

(1) Pierre Uri, *Revue économique*, n° 2, page 186.

tités désirées. Toutefois, il convient de noter que cette coopération entre les Etats ne saurait s'orienter vers une redistribution absolument automatique et aveugle des ressources disponibles de la Communauté Economique Européenne.

Nous examinerons, à ce sujet, le problème de la coopération en matière de balance des paiements.

Un système rigide des paiements provoque une stérilisation d'une partie des réserves provenant des échanges internationaux, certains Etats conservant des réserves de devises considérables. Cela crée une situation déflationniste. L'accumulation des devises par un Etat produit les mêmes effets qu'une destruction de monnaie : il y a apparition d'une « offre pure » ou d'une « offre sans demande ». Si l'on transpose dans une économie monétaire la loi des débouchés de J.-B. Say, on peut dire avec F.-J. de Jong (1) : « La théorie de J.-B. Say ne vaut que dans une situation d'équilibre monétaire. » En matière d'économie internationale, cela revient à dire que les Etats doivent reverser dans le circuit des échanges l'intégralité des revenus qu'ils ont perçus au moyen de leurs exportations. A l'inverse, « un système de crédits automatiques transmet les pressions inflationnistes. Il faut en venir à admettre que toutes les situations de déséquilibre, des paiements ne relèvent pas de la même thérapeutique » (2). Nous tirerons de ce raisonnement deux conclusions :

1° Si nous nous sommes référés à la théorie de J.-B. Say, c'est afin de montrer comment les grands schémas de l'économie classique demeurent actuels et peuvent être intégrés dans une dynamique de l'équilibre. Etant donné que dans le temps les phénomènes économiques sont réversibles, on peut dire qu'en matière de paiements les pays à surplus ne sont jamais les mêmes et l'on pourrait transposer la formule de J.-B. Say dans les termes suivants : « *Les surplus s'échangent contre les surplus à travers le temps* ».

2° Les automatismes qui sont ainsi montés demeurent sous le contrôle d'une volonté éclairée tournée vers l'avenir. « L'économique institutionnelle s'attache aux conséquences escomptées des activités économiques actuelles dans l'avenir. Elle est donc

(1) *Economie appliquée*, tome XI, 1958, n° 3. Circulation de la monnaie et équilibre monétaire.

(2) Pierre Uri, *Harmonisation des politiques*. Revue économique. *L'intégration européenne*, 1958, n° 2.

tournée vers le devenir en même temps que vers l'action. Elle a pour axe la volonté humaine qui agit sur la nature » (1). La prévision, et l'organisation du futur sont mises au service des mécanismes économiques, afin que ces derniers puissent fonctionner harmonieusement. Il y a dans toute institution des forces idéales auxquelles les hommes se soumettent. Les institutions internationales qui se sont concrétisées dans la C. E. E. sont ainsi dominées par la conception d'un ordre libéral. Il s'agit de créer un cadre tel que le fonctionnement spontané de l'économie conduise à un plus grand bien-être.

Nous ne saurions souscrire à cette affirmation de Pirou : « Il semble donc qu'il y ait une sorte d'impossibilité à passer de l'étude relativiste des cadres, à une reconstruction générale de la science économique » (2). Nous pensons au contraire avoir suffisamment montré que des économies nationales possédant des structures différentes peuvent rechercher ensemble selon l'expression d'Henri Guitton des réponses abstraites et pures aux questions concernant les fins économiques et les moyens d'atteindre ces fins.

CONCLUSION

Axée sur l'action, la pensée institutionnelle n'a pu cependant concevoir une volonté humaine capable de dominer l'environnement. Envisageant les phénomènes économiques dans la durée elle n'a pu se dégager du relativisme historique pour s'attacher aux comportements invariables des hommes dans le temps. Des économistes comme Robbins ont pourtant aperçu certaines constantes dans ces comportements. Robbins écrit que l'objet de l'économie politique est de lutter contre les obstacles qui « naissent de la rareté des moyens disponibles en vue de l'obtention d'une fin déterminée ». Il nous semble que, partant de là, on puisse concevoir un homo œconomicus tourné vers les satisfactions futures et modifiant le milieu, l'environnement de manière à augmenter la masse des moyens disponibles. Le concept de rareté qui a remplacé l'ancien jeu de l'offre et de la demande est lié au concept de temps, de période. Un aménagement des

(1) Pirou, *Les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis.* L'économique institutionnelle de J. R. Commons, page 158.
(2) Pirou, *op. cit.*, page 225.

ressources dans le temps peut conduire à l'élimination de la rareté et par là aux conditions de l'équilibre général.

Au contraire, un découpage arbitraire de l'espace et du temps en vue de l'étude des structures, offre à l'analyse des situations complexes caractérisées par une interdépendance du cadre et des mécanismes. Ces situations complexes ne représentent au surplus qu'une mutilation de la réalité économique en ce sens que certaines variables stratégiques, telles que la quantité des ressources disponibles sont ignorées. Il en est ainsi lorsque l'on considère des ensembles clos ou autonomes comme les nations par exemple.

Le moment est peut-être venu de se demander s'il ne serait pas à la fois plus vrai et plus simple de renverser le problème et de modifier la localisation d'un ensemble économique de manière à retrouver les lois immuables des mécanismes économiques.

On a tenté ces derniers temps des rapprochements entre l'économie politique et d'autres sciences, notamment la biologie. Il en résulte une complexité toujours plus grande des concepts. Or, il existe en physique un critère permettant de porter des jugements de valeur sur les hypothèses retenues : nous voulons parler du *postulat de simplicité*. Nous terminerons sur cette phrase d'Einstein cité par James Jeans : « le physicien trouve que les lois fondamentales se simplifient de plus en plus à mesure que la recherche expérimentale avance » (1).

Ne serait-il pas d'une bonne méthode dans une science économique rendue confuse à force de dissociations et d'analyses de ramener toutes les notions à être le développement de quelques idées fondamentales. Envisagée sous cet angle la coopération internationale en serait facilitée ainsi que l'avènement d'une économie mondiale encore considérée comme un rêve.

(1) James Jeans, *Physique et philosophie* (page 199).

Louis MAURY.

20 mars 1961.

CHRONIQUE DE CONJONCTURE

Il vaut la peine de s'arrêter, dans cette chronique, à un ensemble d'observations générales qui peuvent décider de la tendance de la conjoncture au cours de l'année 1962. Sans doute, ces observations procèdent-elles de notations complexes dont il est difficile à saisir, dans la période actuelle, toutes les implications. Elles semblent converger vers une double constatation : une certaine sur-capacité de production apparaît dans plusieurs branches de l'activité industrielle de l'économie occidentale, tandis qu'une sur-capacité de production existe dans les pays producteurs de matières premières. Certes, il ne s'agit que de *sur-capacités relatives,* en fonction d'une demande solvable, dans un monde où les relations économiques tendent à se développer beaucoup plus rapidement entre les économies fortement industrialisées, tout particulièrement à mesure que s'affirme l'unité de l'économie occidentale (1). Cependant, il convient de rappeler, immédiatement, que le sens de l'expansion économique n'est pas encore exactement semblable aux Etats-Unis et en Europe. Les difficultés à résoudre ne sont pas du même ordre. Dans une certaine mesure un ralentissement relatif dans l'expansion de l'activité de certaines industries paraît plus probable aux Etats-Unis qu'en Europe où la transformation des structures économiques doit encore s'affirmer afin de permettre d'appliquer les techniques nouvelles dans l'industrie. Ainsi, deux questions se posent au seuil de 1962 : le rythme d'expansion de l'économie occidentale sera-t-il influencé par l'existence de certaines sur-capacités de production et dans quelle mesure celles-ci développeront-elles la concurrence entre les Etats-Unis et l'Europe ? D'autre part, les variations possibles du rythme d'expansion ne risquent-elles pas d'entraîner des conséquences importantes dans les relations monétaires internationales ?

I

Ce que l'on désigne sous le terme de sur-capacité relative de production se définit en fonction des possibilités de production à la disposition immédiate de certaines industries, qu'il suffirait d'employer

(1) Par une tendance naturelle on s'attache aux problèmes occidentaux. Toutefois, on ne saurait oublier que les problèmes de l'économie japonaise s'inscrivent de plus en plus dans le cadre des relations économiques des grands ensembles industriels. Nous le soulignerons à plusieurs reprises dans cette chronique.

pour satisfaire à une augmentation de la demande. Dans la mesure où elle connaît l'existence d'une telle situation la demande tend à réduire la constitution de ses stocks. On se méprend souvent sur l'interprétation de cette attitude de la demande ; en effet, elle ne traduit pas nécessairement un ralentissement de la production qui peut demeurer à un niveau élevé et même très élevé par rapport à la période antérieure. En fait, il se produit un changement dans la manière d'apprécier le niveau de cette demande que l'on estime, désormais, par rapport à un accroissement de la capacité de production. D'où, pendant un temps, l'impression d'un ralentissement du rythme de l'expansion économique. Les problèmes actuels de certaines industries, dans le monde occidental, semblent relever directement de ces remarques. L'analyse de la nature des « sur-capacités » nous permettra, peut-être, de déduire quelques indications sur la formation de la conjoncture en 1962.

Les rapports entre la capacité de production et la demande apparaissent clairement dans *les problèmes actuels de l'industrie sidérurgique occidentale*. La période des pénuries d'après-guerre étant définitivement dépassée, il semble que l'on entre dans une période de sur-capacité et de concurrence intense. Certains arrivent à se demander s'il n'existe pas un mouvement à long terme défavorable à l'acier, soit parce que les consommateurs utilisent l'acier plus efficacement, soit parce qu'ils emploient des produits de substitution, ou bien parce que les industries consommatrices d'acier se développent moins rapidement que beaucoup d'autres industries, ou encore parce que certains types d'acier sont moins demandés. C'est aux *Etats-Unis* que les problèmes évoqués ci-dessus prennent la plus grande ampleur. On estime, qu'en 1961, la capacité de production des aciéries se situe aux environs de 150 millions de tonnes, tandis que la consommation n'atteindra que 100 millions de tonnes. L'industrie sidérurgique continue à investir des capitaux importants afin de réduire ses coûts à travers les progrès techniques, ainsi pense-t-elle maintenir ses prix et même reconquérir certains marchés sur l'aluminium, les plastiques et autres matériaux. Cependant, la demande d'acier demeure stagnante alors qu'on s'attendait à une vigoureuse reprise à partir de septembre. Les commandes de l'industrie automobile sont moins élevées qu'on ne l'espérait ; les consommateurs d'acier ne paraissent pas enclin à reconstituer leurs stocks. On constate même que la reprise enregistrée au cours du premier semestre 1961 a perdu une partie de sa vigueur. En fait, les consommateurs d'acier conscients de la sur-capacité de production des aciéries depuis le début de 1960 (fin des grandes grèves) et conscients, également, de la sur-capacité de production des industries de biens de consommation durables maintiennent leur demande « au jour le jour ». Cette attitude permet de constater que, dans l'ensemble, la demande se développe modérément ; mais elle a obligé les sidérurgistes à absorber la hausse des coûts sans hausse des prix, ce qui est un phénomène nouveau dans cette industrie. Pour l'instant, il ne

semble pas que l'augmentation des dépenses pour la défense exerce une influence sur le marché de l'acier aux Etats-Unis.

Le même problème, assez curieusement, s'observe en *Grande-Bretagne*. Non seulement, le niveau de la production d'acier, en 1961, paraît nettement inférieur à celui atteint en 1960 (d'environ 1/5), mais surtout les aciéries britanniques travaillent à 25 % au-dessous de leur pleine capacité. Le principal facteur de ce déclin paraît tenir, nettement, au refus des consommateurs d'acier de continuer à constituer des stocks. D'autre part, bien que, pour l'instant, les exportations de produits sidérurgiques demeurent élevées, la pression de la concurrence s'exerce fortement sur les industries britanniques et rend difficile la passation de nouvelles commandes. Par une sorte de contraste il semble que le problème se pose sous une forme moins aiguë dans la *Communauté Européenne Economique*. Dans cet espace la production sidérurgique augmente, les capacités de production paraissent employées au maximum. La sidérurgie française, en particulier, continue à bénéficier d'une grande activité. La demande intérieure se maintient ; d'autre part, les prix français continuent à être très concurrentiels dans les pays de la C. E. C. A. Mais la concurrence internationale manifeste toute sa force sur les autres marchés où l'on enregistre des baisses des commandes. Cependant, plusieurs faits méritent de retenir l'attention : ils traduisent une tendance semblable à celles observées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. On constate une certaine stabilisation des commandes. La prévision d'une dévaluation de la livre sterling et la possibilité d'une entrée rapide de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne Economique ont, également, freiné la demande. Les sidérurgistes allemands recommencent à se plaindre de la concurrence française.

L'existence d'une certaine sur-capacité de production d'acier dans l'économie occidentale paraît devoir, au moins, aggraver les conditions de la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux. Les Américains s'inquiètent, dès à présent, en pensant qu'avant 1965 la production d'acier européenne aura atteint le niveau de leur propre production.

Cette tendance à *la sur-capacité de production s'observe dans d'autres secteurs industriels* parfois liés à la sidérurgie mais souvent indépendants de celle-ci. Ainsi, la sur-capacité des *chantiers navals* poursuivant des constructions de navires classiques se manifeste avec une force accrue en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, dans les Pays scandinaves, en France et même au Japon (2). Il en est de même dans l'*industrie de l'automobile*. Sans doute, la demande de voitures de tourisme demeure satisfaisante ; cependant, la capacité de production apparaît très largement supérieure à la demande aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans les pays de la Communauté Européenne Economique. Dans ce domaine, la concurrence européenne risque de

(2) Rappelons l'avance des chantiers américains en matière de propulsion nucléaire.

se manifester avec une vigueur exceptionnelle au cours des prochaines années. Peut-être trouve-t-on dans les *industries d'appareils électro-ménagers* la manifestation la plus importante de la sur-capacité de production aux Etats-Unis aussi bien qu'en Europe. Mais le phénomène de sur-capacité se constate dans deux autres branches importantes de l'activité économique. Les *industries chimiques* liées aux industries de biens de consommation durables — les plastiques — manifestent une tendance à la concurrence qui s'apparente parfois au « dumping » — cas de certains produits américains soumis, depuis octobre, à des tarifs élevés en France — ou bien ces mêmes industries cherchent-elles à constituer des ententes dans le cadre de la Communauté Européenne Economique. Enfin, bien que le phénomène n'ait rien de nouveau, on ne saurait omettre de signaler la sur-capacité de production des *industries textiles* aussi bien aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, qu'en Europe continentale. L'extension des textiles synthétiques accroît les possibilités de concurrence à l'ensemble des industries occidentales, bien que l'activité se maintienne encore à un niveau élevé.

En définitive, la sur-capacité de production observée dans certaines branches de l'économie occidentale — à laquelle il convient d'ajouter le Japon — nous paraît d'autant plus importante à souligner que la plupart des échanges internationaux s'effectuent à l'intérieur de l'espace économique occidental. La concurrence paraît devoir se manifester avec plus de force en 1962. Dans ces conditions on peut se demander si certaines industries n'éprouveront pas quelques difficultés nouvelles à maintenir leur rythme d'expansion. En ce sens, les modifications rapides de structures des industries nationales européennes s'imposent encore plus impérativement.

II

Si le premier aspect de la sur-capacité porte sur la production industrielle, le second aspect englobe la sur-capacité de production des matières premières. Deux aspects d'un même problème ? A première vue, on constate l'impossibilité de hausse des prix de la plupart des matières premières malgré la reprise économique aux Etats-Unis et le maintien du rythme d'expansion en Europe. On enregistre, également, l'échec des politiques de stabilisation des prix ; l'augmentation de la production et des surplus sans augmentation parallèle de la demande. Cependant, les conditions qui prédominent sur les marchés des matières premières apparaissent, à l'analyse, plus complexes. Ces marchés dépendent non seulement d'une demande liée à l'activité économique mais, plus encore peut-être, d'un ensemble de considérations liées aux politiques de subventions, de soutien des cours, d'achats stratégiques et même, parfois, à des considérations purement politiques. Aussi bien, apparaît-il difficile de déterminer les rapports exacts entre la fluctuation des cours des matières premières et les prévisions de l'activité économique.

Parmi les *matières premières agricoles* on distinguera les produits agricoles occidentaux et les produits agricoles tropicaux. La sur-capacité de production est manifeste pour *les céréales* aux Etats-Unis, au Canada, en France, pays soumis aux mêmes politiques de subventions et de soutien des cours décidées en dehors de toutes considérations du marché. La Banque mondiale de l'alimentation proposée par le Canada a le mérite de la générosité. Tandis que les déclarations faites en octobre, à Paris, par le Ministre de l'agriculture des Etats-Unis à la séance de l'O. C. D. E. donnent un aspect beaucoup plus égoïste et déconcertant de la conception américaine en matière de coopération agricole ; elles rejoignent les craintes actuelles de concurrence éprouvées par les Américains à l'égard de l'Europe.

Sur le plan européen les surplus français éprouvent, parfois, quelques difficultés à s'écouler ; toutes ces difficultés ne tiennent pas — il s'en faut — à la mauvaise volonté de nos partenaires ou voisins. Le manque d'imagination créatrice et le conservatisme le plus rétrograde s'acharnent à maintenir une organisation agricole révolue (3). Toutefois, les ventes de viandes et même de céréales à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne se poursuivent d'une façon satisfaisante dans l'ensemble des échanges français. Le problème du vin pourrait susciter quelques nouvelles difficultés avec l'Italie et même l'Espagne. La vente des surplus des beurres français se heurte, à la fois, aux méthodes des exportateurs français et à la résistance des courants d'échanges établis (par exemple, en Grande-Bretagne avec le Danemark et la Nouvelle-Zélande).

Les difficultés pour écouler les surplus et maintenir les prix des *produits agricoles tropicaux* paraissent beaucoup plus importantes. La sur-capacité de production est, dans ce domaine, généralisée qu'il s'agisse du sucre, du café, du cacao, des huiles végétales, des arachides, du soja, du copra. Cette sur-capacité se traduit par une augmentation des stocks. Les chances d'une organisation de la production déjà techniquement difficiles à réaliser, sont encore réduites par des considérations politiques : chaque pays producteur estimant et surestimant les possibilités d'achats de la Russie, de la Chine ou des Etats-Unis, sans se préoccuper du rapport entre l'augmentation de la production et les besoins actuels et probables de la consommation mondiale. D'où une tendance générale à la baisse profonde des cours des produits agricoles tropicaux.

Quoique plus nuancée et plus variable la tendance à la sur-capacité de production se manifeste nettement pour les *matières premières industrielles agricoles*. Le *caoutchouc* naturel a atteint les cours les plus bas depuis 1958. Les gouvernements britannique et américain ont suspendu leurs prix d'achat minima pour leurs stocks stratégiques. Malgré les craintes de dévaluation de la livre sterling, les crises de

(3) Les décrets de juillet 1961 tendant à promouvoir une nouvelle politique paraissent se heurter à des oppositions sociales diffuses mais efficaces.

Berlin et du Laos, malgré les achats russes, les prix baissent et les stocks mondiaux augmentent nettement. La situation, par certains aspects, est semblable pour le *coton* : une mauvaise récolte égyptienne, des stocks très réduits en Europe, la crise de Berlin ne sont pas parvenus à ranimer un marché mondial surchargé des surplus américains notamment. *Le jute* ne paraît pas mieux partagé bien que la demande des pays communistes tende à augmenter sensiblement. Le marché de la *laine* reste plus favorable bien que, après avoir marqué un net mouvement de reprise des cours pendant le premier semestre, la tendance accuse quelque hésitation depuis septembre 1961. Sans doute, cet affaiblissement tient-il, en très grande partie, à la politique de restriction des crédits adoptée par le gouvernement japonais depuis le mois de septembre, qui a ralenti les achats japonais en Australie. Ainsi, malgré une reprise des achats occidentaux les cours parviennent, simplement, à se maintenir à un niveau moins élevé que ceux du premier semestre.

Les phénomènes de sur-capacité apparaissent encore dans la production *des minerais non ferreux* avec, toutefois, une importante exception : l'étain. Après une reprise des cours, au début de l'année 1961, le glissement de ceux-ci laisse planer un doute sur l'ampleur de la reprise de l'expansion économique ; tandis que les négociations de troc ou les assurances données par les Etats-Unis et le Canada aux pays producteurs augmentent considérablement les difficultés des négociations, tentées ou entreprises, pour réduire la production de la plupart des minerais. Malgré les grèves ou les menaces de grèves, les troubles en Afrique, aussi bien au Congo qu'en Rhodésie, malgré la crise de Berlin, et même une baisse — incertaine — des stocks le manque d'intérêt de la demande de *cuivre* persiste depuis plusieurs mois. La politique de restriction volontaire de la production paraît avoir abouti à un échec (4) ; tandis que la consommation, en dehors des Etats-Unis, n'augmente pas et se refuse, considérant le montant des stocks, à se prémunir contre une hausse problématique des cours ; d'autant plus que ces cours sont parfois soutenus par les grands producteurs. Les conditions du marché du cuivre exercent une influence déprimante sur les marchés *du zinc et du plomb*. Les exportations russes, des stocks toujours plus importants ont abaissé les cours du plomb au niveau le plus bas depuis 1946. De même, les exportations russes, une augmentation des stocks, une réduction de la consommation malgré la reprise américaine, dépriment les cours du zinc. Cependant, le Comité International réuni à Genève en octobre 1961, n'est parvenu à prendre aucune décision pour arrêter la production : les producteurs espèrent que les Etats-Unis et le Canada appliqueront leur politique de troc, minerais contre produits agricoles. Depuis le début

(4) La production a augmenté de 8 % aux Etats-Unis, de 6 % au Chili ; elle a été réduite de 5 % en Rhodésie.

de l'année, seul *l'étain* suit une tendance opposée : l'insuffisance de l'offre, l'inexistence de stocks (5) favorisent une hausse rapide et importante des cours. Un seul élément est parvenu à exercer une influence certaine sur les cours depuis septembre 1961 : la décision du gouvernement des Etats-Unis de débloquer une quantité relativement élevée des stocks stratégiques. Cette décision qui ne pourra s'appliquer, au plutôt, qu'en janvier 1962, a donné une tendance plus indécise au marché et a provoqué une baisse non négligeable des cours. Le Conseil international de l'étain a renvoyé, par deux fois, les décisions en ce qui concerne la fixation de nouveaux prix. Les producteurs, encouragés par l'attitude des Etats-Unis les assurant que la vente des stocks stratégiques tiendra compte de leurs intérêts, maintiennent leurs demandes d'augmentation des prix officiels.

Nous nous bornerons à noter quelques autres cas de sur-capacité de production. Parmi les minerais favorisés par la reprise américaine, le *nickel* est celui qui a bénéficié le plus nettement de la conjoncture. Par contre, le *wolfram* et le *mercure* ont souffert considérablement des offres et des ventes de la Russie pour le premier, de la Russie, de la Chine, de l'Italie, de l'Espagne, du Mexique pour le second, malgré une amélioration de la demande de ces deux produits. La sur-capacité de production *du pétrole* aux Etats-Unis, au Moyen-Orient, en Russie exerce une influence nette sur la réduction des investissements et des explorations des grandes compagnies.

L'analyse de la sur-capacité de production des matières premières laisse une indétermination : elle tient à l'accroissement de la production, elle-même liée à des mesures ou à des décisions de caractère politique divers qui s'opposent à une organisation économique des marchés. Les sur-capacités occidentales risquent de provoquer des conflits de concurrence ; tandis que les sur-capacités des productions tropicales et de matières premières industrielles, en maintenant les prix à des niveaux relativement bas, freinent la formation des revenus dans les pays producteurs. Dans ces domaines le premier objectif d'une politique réaliste devrait être de reconnaître les relations économiques nécessaires entre les centres industriels et les centres producteurs de matières premières. Les organismes internationaux ne paraissent pas jouer le rôle qui leur est assigné. Quant aux interventions russes elles demeurent, en partie au moins, aléatoires. Il reste que la tendance d'ensemble des cours des matières premières, une fois écartées les causes extra-économiques, laisse planer quelques doutes sur le rythme possible de l'expansion économique au cours de l'année 1962.

(5) Les quelques données ci-dessous indiqueront la position du marché :

	Production	Consommation
	—	—
1er semestre 1960	74.500 tonnes	82.300 tonnes
1er semestre 1961	69.200 —	86.700 —

III

On vient de voir l'importance des sur-capacités de production. On en arrive au point où l'on peut se demander si, parmi les conséquences qui découlent de ces observations, il ne se produit pas un lent déplacement des perspectives longtemps acceptées. Peut-être convient-il aussi d'envisager la possibilité d'un de ces ralentissements du rythme de l'expansion dans certaines industries tels qu'on les constate depuis 1950 dans l'économie américaine ; certains effets, amortis, pouvant se propager en Europe.

C'est aux Etats-Unis que les problèmes de sur-capacité de production et de concurrence étrangère — spécialement la concurrence européenne — se posent le plus nettement. Sans doute, les ventes progressent lentement tandis que les prix demeurent stables ; l'emploi s'améliore lentement ; les stocks augmentent, le revenu national brut s'accroît nettement. Les investissements se maintiennent à un niveau élevé. Les exportations se développent très lentement et les importations s'élèvent assez rapidement. Dans ces conditions on peut se demander si le maintien du rythme de la reprise dépend des consommateurs — dans un marché où les besoins sont satisfaits — ou bien s'il dépend, principalement de l'effet exercé par les dépenses consacrées à la défense ? Certes, de fortes dépenses des industries pour améliorer ou renouveler leur équipement devraient maintenir le rythme de l'expansion (6). Cependant, on peut poser la question de savoir si l'amplitude de ce rythme se poursuivra en 1962 ? En effet, les problèmes de sur-capacités laissent planer un doute sur les nouveaux investissements. On peut craindre un changement, toujours possible, dans la psychologie des prévisions ; d'autant plus que des doutes sont émis sur l'ampleur de l'augmentation des dépenses de consommation malgré la hausse des revenus. D'autres constatations retiennent l'attention : depuis septembre 1961 on a le sentiment que l'expansion à tendance à se ralentir par rapport à la reprise, très rapide il faut en convenir, observée au cours du premier semestre 1961 dans tous les secteurs de la production. Le mouvement de reconstitution des stocks demeure assez indéterminé.

Cependant, à côté de ces données « traditionnelles » ne doit-on pas faire intervenir une autre série de facteurs — *les dépenses de défense* et *le déficit budgétaire* — capables de soutenir l'expansion ? On peut admettre, en effet, que les dépenses de défense pourront exercer une influence déterminante sur l'expansion de l'économie américaine et amèneront les niveaux de production à de nouveaux records, tout au moins dans certains secteurs de l'activité industrielle (avions, missiles, engins nucléaires). Un déficit budgétaire se situant aux environs de $ 7 milliards doit exercer un effet certain ; d'autant plus que la poli-

(6) En juillet 1961, l'indice de la production industrielle a atteint un niveau record : 113 (base 100 = 1957).

tique fiscale adoptée par le gouvernement démocrate favorise les investissements et les nouveaux équipements. Un tel déficit ne risque-t-il pas d'entraîner des dangers d'inflation ? Certains experts estiment, non sans raisons, que dans la mesure où la capacité — et même la surcapacité — de production dans la plupart des industries est importante et tant que l'offre demeure abondante les risques d'inflation sont restreints. Une dernière série d'observations, directement liées aux précédentes, mérite une mention. La reprise de Wall Street s'est fondée sur l'expansion des dépenses de défense (7) tandis que les cours des valeurs industrielles sidérurgiques, chimiques ou des métaux non-ferreux accusent de la lourdeur. Ainsi, au cours du mois d'octobre 1961, malgré un ensemble d'éléments favorables, les opérateurs de Wall Street se montraient-ils prudents.

En définitive, si les éléments favorables au maintien du rythme d'expansion existent nettement aux Etats-Unis, il est également certain que des facteurs de ralentissement se manifestent depuis le quatrième trimestre 1961. Ainsi, sommes-nous amenés à reprendre le « modèle » d'évolution de l'économie américaine au cours des années 1950 : tandis que l'expansion des techniques nouvelles se poursuit et s'accélère sous l'influence de l'augmentation des dépenses de défense, on constate, au cours de certaines périodes, le ralentissement de l'expansion dans le secteur des industries de biens de consommation durables. Il reste à se demander dans quelle mesure les conséquences d'un tel ralentissement risquent de s'amplifier — ou au contraire de s'atténuer — par les effets de la concurrence étrangère.

Le *problème européen de l'expansion* se pose en termes différents de même, d'ailleurs, que celui des sur-capacités de production. Les retards de structures et les retards techniques sont loin d'être comblés. Deux constatations méritent d'être, à nouveau, soulignées : il semble que l'écart se creuse entre les rythmes de production de la Grande-Bretagne et ceux de la Communauté Européenne Economique ; d'autre part, dans la mesure où l'Europe ne modifie pas rapidement ses structures économiques elle aggrave son retard par rapport aux Etats-Unis dans le domaine des applications industrielles des techniques nouvelles. Dans ces conditions il serait paradoxal d'envisager un ralentissement, relativement généralisé, de l'expansion économique.

Les problèmes posés par l'évolution de *l'économie britannique* ne se situent pas dans une perspective favorable. Au cours du second semestre 1961 on observe un ralentissement de l'expansion de la production ; tandis que les coûts augmentent plus rapidement que les prix de vente à l'exportation. Les commandes baissent, alors que la capacité de production se développe. Les investissements se ralentissent. On est surpris en lisant certains rapports qui envisagent, au mieux, un accroissement de la production de 1 % à 1,5 % pour 1962 ! L'erreur

(7) L'indice Dow-Jones des valeurs industrielles a atteint le niveau record le 15 novembre 1961 (734).

de politique résiste à l'expérience : les considérations de l'équilibre budgétaire, la vieille croyance ricardienne au maintien du taux des salaires, d'un mot la fausse idée de « l'équilibre », auraient dû depuis longtemps céder le pas aux méthodes appliquées avec succès en Europe continentale depuis 1950 (8). On peut se demander comment, dans ces conditions, les structures britanniques parviendront à faire l'effort considérable d'adaptation et de rénovation qu'implique l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne Economique ?

En effet, les pays de la Communauté semblent bénéficier d'un rythme d'expansion soutenu. *L'Allemagne* continue à connaître une activité économique intense bien que, sans doute, les facteurs politiques aient exercé une influence modératrice depuis quelques mois. Il est également possible que la concurrence internationale s'exerce avec plus de force sur le montant des exportations. Cependant, la production et les revenus augmentent et le rythme des investissements demeure très satisfaisant. L'*Italie* enregistre une expansion économique assez forte avec des échanges extérieurs records ; une production industrielle s'élevant aux niveaux les plus élevés ; des investissements industriels importants. L'activité économique de la *France* soutient, sans difficulté, la comparaison avec ses voisines. La production d'ensemble progresse ; tandis que les échanges avec les pays étrangers augmentent, les prix français demeurant compétitifs dans la plupart des secteurs. Sans doute, convient-il de constater que les besoins industriels en énergie ne se développent pas, et, aussi, qu'il existe des secteurs où la sur-capacité de production se manifeste comme nous l'avons souligné plus haut. Toutefois, c'est le domaine agricole qui paraît le plus préoccupant. Il est difficile de concevoir comment un pays possédant des excédents très importants de céréales, de produits laitiers, de viandes, distillant 500.000 hectolitres de vin, enregistre, en même temps, des hausses des prix à la consommation. Les réformes de structures prévues par les décrets de juin et de juillet 1961 paraissent relever de la politique des comices agricoles plus que d'une politique créatrice à l'échelle européenne.

En définitive, peut-on envisager les possibilités d'un ralentissement économique en Europe ? Pour des raisons de retard de transformation profondes des structures il faut reconnaître que l'économie britannique présente les symptômes d'un nouveau ralentissement qui peut être aggravé par les effets de la concurrence américaine et de la concurrence européenne. Par contre, il ne semble pas que les économies de la Communauté européenne ressentent les conséquences d'un profond ralentissement dans la mesure même où elles poursuivront un vigoureux effort d'intégration capable de réformer les structures et de promouvoir les applications industrielles des nouvelles techniques. Sans doute, les effets de concurrence peuvent se manifester dans les

(8) Il est pénible de constater que les britanniques vivent sur une expérience passée et sur un enseignement économique qui ne correspondent plus aux réalités économiques du temps présent.

secteurs des biens de consommation durables, mais il existe encore, en Europe, une demande potentielle très importante pour ces catégories de biens. Un domaine reste ouvert à la concurrence entre les Etats-Unis et l'Europe : le développement des pays neufs. Les Américains, longtemps après les Européens, commencent à considérer avec plus de sens critique les notions d'aide et de prêts. Ils admettent le peu de réalisme de certaines positions. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, à laquelle ils participent, si elle s'applique à *innover* en fonction des structures nouvelles, pourra jouer un rôle important dans ce domaine. Car les problèmes de sur-capacités de production ne peuvent être résolus qu'en fonction d'une nouvelle conception réaliste des relations économiques internationales. En ce sens, il paraît difficile de prévoir un ralentissement réellement important du rythme d'expansion économique.

IV

Les variations possibles du rythme d'expansion ne risquent-elles pas d'entraîner des conséquences importantes dans les relations monétaires internationales ? Remarquons, tout d'abord, que l'on tend trop facilement à confondre le problème des capitaux flottants et les problèmes monétaires internationaux dans leur ensemble. Sans doute, la confusion procède-t-elle de ce que l'on place au centre des problèmes monétaires la question de la livre sterling qui n'en est qu'un des aspects. Il convient, donc, d'examiner, une fois encore, les perspectives de la monnaie britannique.

Les accords de Bâle, du mois de mars 1961, ont permis à la Grande-Bretagne d'enrayer le mouvement de reflux des capitaux flottants placés à Londres en 1959-60. Pour consentir les accords, les Banques centrales du Continent avaient exigé une garantie-or (9). D'autre part, il apparaît qu'elles ne désiraient pas courir de risques à long terme en détenant une trop grande quantité de livres sterling dans leurs réserves (10). Toutefois, quelles que soient les critiques adressées aux accords de Bâle, il reste qu'ils ont permis à la Grande-Bretagne d'atteindre sans trop de dommages apparents la seconde ligne de défense de la livre sterling : le Fonds Monétaire International. En juillet 1961, cet organisme a consenti à la Grande-Bretagne un prêt extrêmement important (11) assorti, d'ailleurs, de conditions de contrôle beaucoup plus strictes que celles édictées au même pays en 1956-58. La Grande-Bretagne a employé une partie de ce prêt à

(9) L'aide consentie à la Grande-Bretagne semble s'être élevée à environ $ 950 millions. La demande d'une garantie-or attira l'attention des autres Banques centrales et donna un nouvel essor aux réserves détenues en or.

(10) On paraît s'être souvenu des dangers d'une telle situation en 1929-1934, ainsi que de l'expérience du « Gold Exchange Standard ».

(11) Le prêt s'est élevé à $ 2.000 millions dont $ 500 millions de « Stand-by credits ». Il est remboursable dans un délai de trois à cinq ans.

rembourser l'aide consentie en vertu des accords de Bâle (12) ; le prêt a, d'autre part, assuré, *à court terme,* l'équilibre de la balance des paiements britannique.

Cependant, dès le quatrième trimestre 1961, les causes fondamentales du déficit de la balance des paiements britannique se manifestent avec autant de vigueur que par le passé. Les exportations britanniques continuent à languir alors que le commerce international augmente ; les prix britanniques sont peu compétitifs. La faible amélioration du déficit est imputable à une stagnation des importations. Les recettes des « invisibles » (transports, assurances, pétrole, etc.) décroissent sensiblement, tandis que les investissements britanniques à l'étranger augmentent (13). Ainsi, les progrès de la balance des paiements espérés pour le premier semestre 1961 ne se sont pas réalisés. Dans ces conditions la méthode « au jour le jour » semble avoir été reprise : l'appel aux capitaux flottants étrangers à travers une politique du taux de l'intérêt (7 %, puis 6,5 % et, actuellement, 6 %) très nettement supérieur aux taux pratiqués sur les principales places financières. Cette politique qui ne paraît tenir aucun compte du taux d'intérêt à long terme et du développement économique ne parvient pas à réduire la demande intérieure et à favoriser les exportations. Sans doute, réussit-elle à attirer, temporairement, à Londres, les capitaux flottants, peut-être même de l'or, mais elle n'en demeure pas moins un expédient à court terme.

Les difficultés de la livre sterling sont trop profondes pour être résolues par une technique aussi simpliste. En fait, en examinant *le problème de la zone sterling* on découvre que la livre sterling perd rapidement sa qualité de « monnaie-clé ». Les pays constituant la zone sterling tirent fortement sur leurs réserves aussi bien pour effectuer des paiements hors de la zone sterling (14), que pour protéger ces réserves contre une dévaluation possible, ou encore, parfois, pour des raisons politiques. Ces retraits mettent en difficulté les réserves centralisées à Londres et exposent la livre sterling à être convertie en or. D'autre part, les avantages financiers du marché de Londres ne sont plus aussi grands. C'est ainsi qu'on assiste, depuis quelques années, à une fragmentation des réserves de la zone sterling : l'Australie, Ceylan, le Pakistan, l'Inde, la Nigeria ont obtenu des facilités pour convertir une partie de leurs balances-sterling en or et en dollars ou en monnaies européennes fortes au détriment de la livre sterling. Un tel état de fait aboutit à une diversification des réserves des pays de la zone sterling et, par voie de conséquence, à une diminution de l'importance de la livre sterling comme moyen de règlement des transactions

(12) Ce qui s'est traduit par une augmentation des réserves des banques centrales du Continent qui paraissent avoir, parfois, procédé à quelques conversions de dollars en or.

(13) Malgré les mesures, d'ailleurs critiquables, annoncées par le Chancelier de l'Echiquier en juillet 1961.

(14) Qu'il suffise de rappeler que les échanges entre la Grande-Bretagne et la zone sterling diminuent nettement.

internationales (15). Sans vouloir exagérer le mouvement il est certain que l'on constate, depuis plusieurs années, une tendance à garder moins de livres sterling aussi bien aux Etats-Unis, en Amérique du Sud qu'en Europe continentale, peut-être, d'ailleurs, dans certains cas au profit des réserves en or.

Dans ces conditions on peut se demander s'il n'y a pas eu quelque imprudence, de la part du Fonds Monétaire International, à vouloir maintenir coûte que coûte une monnaie qui ne joue plus que très imparfaitement son rôle de « monnaie-clé ». Le Fonds Monétaire International a entrepris sa plus vaste opération dans son assistance à un pays éprouvant des difficultés de paiements. Il en est résulté un appauvrissement très important de ses réserves en monnaies fortes, spécialement en monnaies européennes et en or. Dès lors, on comprend la demande du Fonds Monétaire International à ses membres occidentaux (16). Il est évident que les liquidités actuellement à la disposition du Fonds seraient beaucoup trop faibles pour s'opposer, une nouvelle fois, à de puissants mouvements de capitaux agissant contre la livre sterling. La difficulté apparaît d'autant plus grande que les tendances récentes — tant monétaires que financières — observées en Amérique latine démontrent que les méthodes préconisées par le Fonds Monétaire International, dans ces pays, n'ont pas été aussi efficaces qu'on pouvait l'espérer. Ainsi, étant donné la faiblesse fondamentale de la livre sterling et la tendance à l'aggravation de cette faiblesse, il semble qu'en commettant une imprudence le Fonds Monétaire International apporte, également, la preuve d'ambitions trop grandes.

Les sur-capacités relatives de l'économie américaine, certaines difficultés résultant — ou risquant de résulter — de la concurrence internationale rendent-elles le dollar vulnérable ? Il convient, semble-t-il, de distinguer les problèmes généraux de la balance des paiements et un aspect de ceux-ci, les mouvements des capitaux flottants. Depuis plusieurs années les Etats-Unis effectuent d'importantes dépenses militaires à l'étranger ; investissent, tout particulièrement, dans la Communauté Economique Européenne et en Grande-Bretagne ; et prêtent ou donnent à l'étranger plus que les étrangers n'investissent aux Etats-Unis. L'ensemble de ces constatations explique la partie la plus importante des difficultés de la balance américaine. Il s'y ajoute les difficultés commerciales, — à vrai dire modestes par rapport au revenu national américain, — résultant d'une tendance à la baisse des exportations et à une augmentation des importations liée à la reprise économique en 1961. D'autres mouvements de capitaux ont agi dans des sens opposés au cours de l'année 1961. Défavorablement : à la suite des paiements effectués par les Britanniques après le prêt du Fonds Monétaire International, les banques centrales préférant détenir des réserves en or

(15) A cette diminution viennent s'ajouter les conséquences — signalées plus haut — relatives à la diminution du rôle de la Grande-Bretagne dans les transports, les assurances et le pétrole notamment.

(16) Il conviendrait, estime-t-on, d'accroître les réserves actuelles du F. M. I. de $ 6.000 millions.

plutôt qu'en dollar. Favorablement : à la suite de certains remboursements de prêts consentis par l'Allemagne, les Pays-Bas, la France. D'autre part, les mouvements des capitaux flottants s'ils jouent un rôle temporaire non négligeable paraissent avoir été mieux contrôlés en 1961 : il semble, en effet, que le Federal Reserve Board, a pris l'habitude d'intervenir peut-être plus activement sur les marchés des changes à terme pour influencer ou diriger les mouvements des capitaux flottants et ralentir, par là même, les mouvements déclenchés par les variations du taux de l'intérêt. N'est-ce pas dans ce même sens que l'on peut interpréter l'emprunt américain contracté auprès des banques suisses au début novembre ? Cet ensemble d'observations permet d'expliquer, sans doute, la réduction du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis en 1961 (17).

Les considérations techniques ne paraissent pas plaider contre le dollar ni même autoriser à parler de « faiblesse ». Les considérations de sur-capacité de production, certains aspects de la concurrence internationale suggéreraient-ils aux Etats-Unis la tentation de dévaluer le dollar pour reprendre, sans baisse des prix intérieurs, les marchés internationaux ? Toutefois, au delà des questions de prestige, la dévaluation du dollar signifierait une appréciation du prix de l'or : perspective bien improbable dans la conjoncture politique actuelle.

Les monnaies des pays de la Communauté Economique Européenne demeurent « fortes ». Sans doute, l'Allemagne en remboursant certaines dettes et en participant au prêt du Fonds Monétaire International à la Grande-Bretagne a-t-elle réduit le montant de ses réserves ; mais la balance du commerce n'accuse aucun signe de ralentissement dans ses surplus. L'écart très important entre les taux d'intérêt pratiqués à Londres et en Allemagne paraît avoir suscité quelques mouvements de capitaux à court terme. L'Italie maintient ses excédents de balance des paiements. La France enregistre toujours de fortes augmentations de ses réserves en or et en devises, à peine ralenties par la décision de rembourser, par anticipation, certaines dettes contractées à l'Union Européenne des Paiements. Peut-être serait-il opportun d'envisager quelques mesures capables de créer un marché européen des capitaux et une union monétaire plus étroite des pays de la Communauté ? (18).



Si les sur-capacités de production observées peuvent exercer une influence, relative et temporaire, sur le rythme de l'expansion économique dans certains secteurs industriels de l'économie occidentale ou sur le développement de certains pays neufs il ne semble pas que cette influence agisse profondément sur la tendance fondamentale à l'expansion de l'économie occidentale. Au plus, parviendra-t-elle — peut-

(17) De $ 3.900 millions en 1960 à environ $ 2.000 millions en 1961.

(18) Cette union monétaire serait-elle capable de résoudre le problème de la livre sterling au moment de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne ? Sans doute, y parviendrait-elle, en partie au moins.

être — à modifier certaines perspectives auxquelles on s'était accoutumé depuis 1945 : il se crée un centre industriel occidental dans lequel les conditions de concurrence se sont transformées au cours des dernières années. Ces modifications se manifestent, parfois avec beaucoup de force, dans l'évolution des problèmes monétaires. Dans ce domaine un effort de pensée nouveau est nécessaire et urgent si l'on veut tenir compte de la réalité de l'Europe.

10 novembre 1961.

J.-L. GUGLIELMI - P. CARRERE.

Indices généraux de la production industrielle / Indices de l'emploi (1953 = 100)

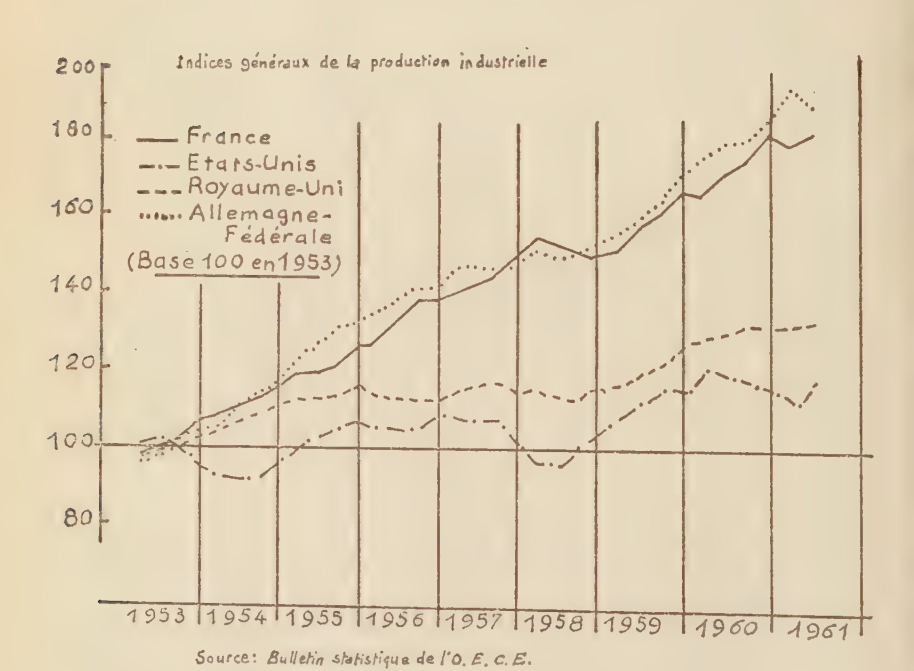
	France	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne fédérale
1958 : 1er trimestre	143	109	110	118
2e —	142	111	110	115
3e —	141	116	110	115
4e —	141	119	110	119
1959 : 1er trimestre	144	122	113	123
2e —	151	127	114	122
3e —	154	121	116	123
4e —	161	121	119	128
1960 : 1er trimestre	161	126	121	131
2e —	163	126	121	131
3e —	169	125	119	129
4e —	171	124	118	131
1961 : 1er trimestre	169	124	118	138
2e —	169	131	120	133

Salaires horaires dans les industries / Indices des prix à la consommation (1953 = 100)

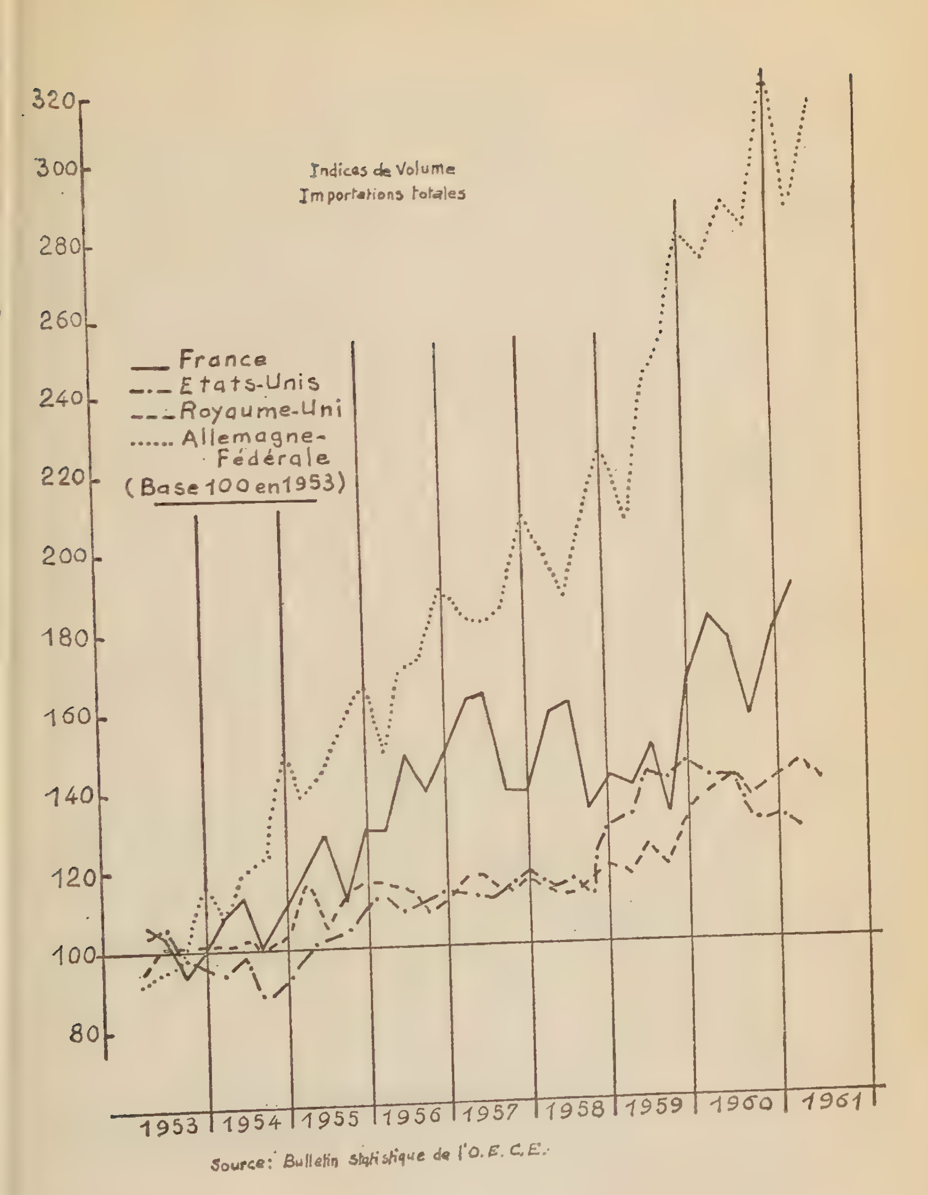
	France	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne Fédérale
1958 : 1er trimestre	119	111	108	124
2e —	121	111	108	125
3e —	123	111	109	128
4e —	123	114	110	128
1959 : 1er trimestre	120	115	110	129
2e —	122	116	111	133
3e —	123	114	113	133
4e —	122	115	111	135
1960 : 1er trimestre	123	117	114	137
2e —	125	117	116	140
3e —	126	117	117	147
4e —	128	118	117	149
1961 : 1er trimestre	129	117	120	150
2e —	132	118	118	152

Indices de volume — $\frac{\text{Exportation}}{\text{Importation}}$ (1953 = 100)

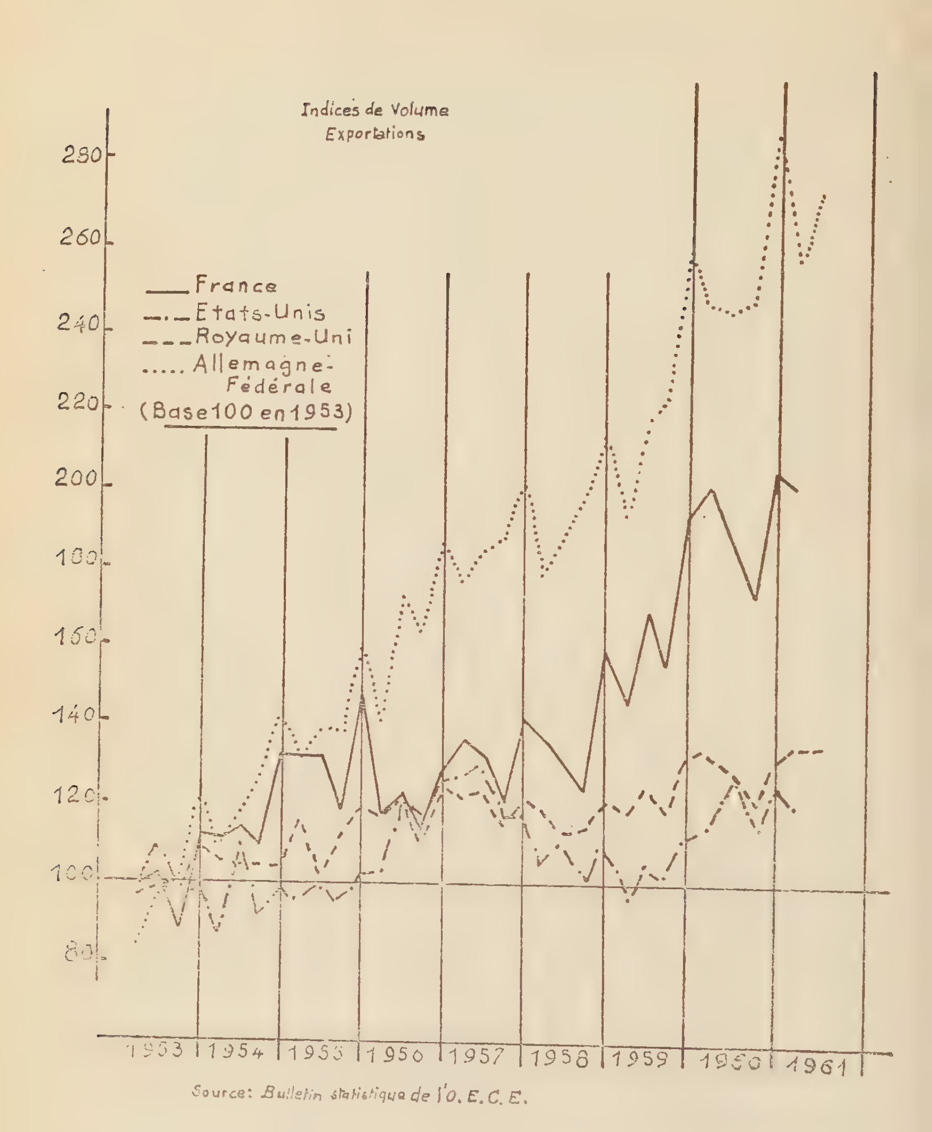
	France	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne fédérale
1958 : 1er trimestre	85	91	104	91
2e —	79	95	101	99
3e —	93	87	99	95
4e —	113	86	98	94
1959 : 1er trimestre	102	72	97	91
2e —	109	73	98	89
3e —	117	72	96	88
4e —	114	76	99	91
1960 : 1er trimestre	109	80	96	89
2e —	104	89	91	84
3e —	109	86	87	86
4e —	114	95	92	88
1961 : 1er trimestre	105	95	92	89
2e —	—	—	95	86



Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*



Source: Bulletin statistique de l'O.E.C.E.



Source: Bulletin statistique de l'O.E.C.E.

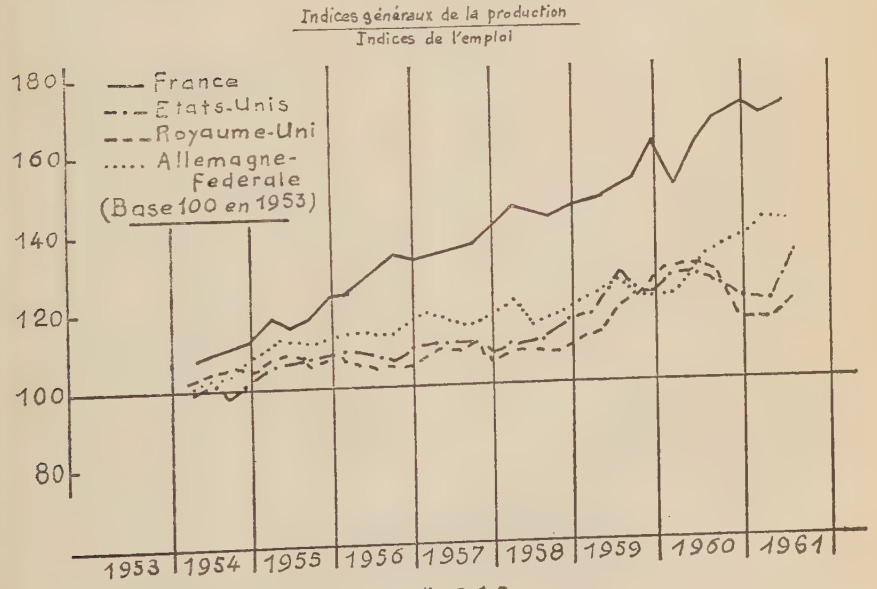
Indices de volume Exportation / Importation

140
130
120
110
100
90
80

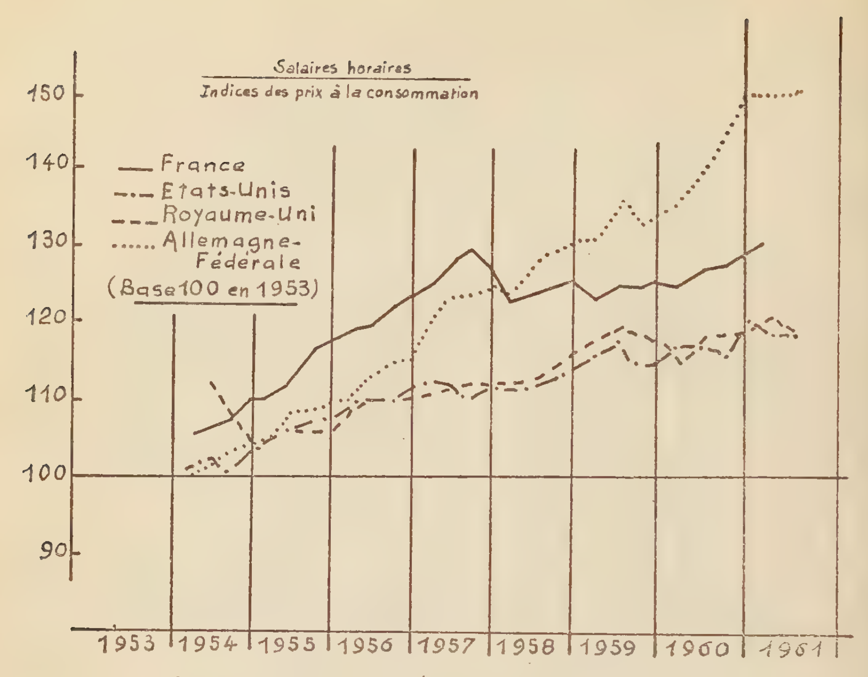
—— France
—.— Etats-Unis
- - - Royaume-Uni
..... Allemagne-Fédérale
(Base 100 en 1953)

1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961

Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*



Source: *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*



Source : Bulletin statistique de l'O.E.C.E

NOTES ET MEMORANDA

CONJONCTURE ET PHILOSOPHIE

Des *Mouvements économiques généraux* (1) à la *Philosophie des conjonctures économiques* (2), M. Léon Dupriez poursuit sa grande œuvre. L'achève-t-il ? D'une certaine façon, oui, puisque le second de ces ouvrages, non seulement prolonge le premier, mais répond explicitement à des questions qui y étaient implicitement posées. En un autre sens, non, puisque le propre de toute pensée qui atteint un certain degré de profondeur — que l'on songe, par exemple, à Husserl — est d'être essentiellement inachevée, pour ne pas dire inachevable.

Bien des philosophes et des économistes parmi les plus grands, un Schopenhauer, un Stuart Mill, ont cru mettre un point final aux réflexions de leurs devanciers. Notre auteur n'a point cette prétention. Son ambition est autre : loin d'épuiser les thèmes qu'il aborde, sa recherche les renouvelle ; plus exactement, elle les fait rebondir, étant très attentive à ce qui l'a précédée, en tirant, par des interprétations originales et suggestives, un nouvel éclairage et de nouveaux éclaircissements.

Si l'on ose schématiser les choses à l'extrême, on discerne dans la philosophie des conjonctures trois pôles d'attraction : Malthus, Say et surtout Walras, deux pôles de répulsion : le premier est Pareto, du moins un certain Pareto, celui qui émascule Edgeworth de son substrat psychologique ; le second est Keynes, du moins une certaine lignée post-keynésienne qui réduit toute analyse à quelques propensions macro-économiques. Sur le plan philosophique, les influences les plus notables, d'ailleurs avouées, sont celles de Croce, de Ruyer et de Mises. Je discerne aussi, encore qu'elle paraisse avoir été moins consciente, celle d'un Cournot, et je pense, en mentionnant ce nom, au philosophe plutôt qu'à l'économiste.

Une dernière remarque liminaire : l'ouvrage n'est pas d'une lecture facile. Comme il advient souvent, l'auteur a son propre vocabulaire dont les termes sont, pour la plupart, définis en annexe et qu'il convient de s'assimiler. Il a sa propre démarche de pensée, seule apte à le conduire là où il veut aller. Il serait fondé à confesser, comme

(1) 2 vol. Louvain, 1947. Nous avons consacré dans la présente revue une note à cet ouvrage.
(2) Louvain, 1959.

Alain : « Je suis toujours amené à développer les idées en allant vite jusqu'au point de difficultés où alors il m'est permis d'être long, diffus et obscur autant qu'il m'est nécessaire. » Long, diffus, obscur ? C'est ce que penseront les amateurs de fausses clartés. Mais la sève, le suc, le levain que cachent ces qualifications ironiques, la valeur des économistes formés à Louvain en témoigne, comme celle de la célèbre Khâgne du Lycée Henri-IV auréole l'œuvre d'Alain. Excès de longueur, certes pas, mais, parfois outrancière et d'ailleurs élégante concision d'un texte qui apparaît dense et dru au lecteur attentif.

L'équivoque — si équivoque il y a — tient au fait qu'économiste de profession, philosophe d'élection, Dupriez est aussi épistémologue de vocation. Celle-ci nous est révélée dès la préface : « La définition de déterminismes limités à quelques variables au contenu inanalysé et raisonnés par analogie avec les sciences physiques a débouché sur une logique sans épistémologie (3). » Et cette apostrophe de Croce à Pareto (4) : « Vous remettez à la métaphysique le soin de réduire le téléologique au mécanique. »

Le procès n'est pas nouveau. C'est, d'une certaine manière, celui de l'économie mathématique, plus exactement de ses abus. C'est aussi celui d'un certain positivisme. Il s'insère dans un mouvement dialectique qui, tour à tour, s'est insurgé contre le providentialisme de l'Abbé de Saint-Pierre ou l'optimisme de Bastiat, puis contre l'*homo œconomicus* ou contre l'économique prétendûment rationnelle. S'il épouse ainsi un courant de pensée largement répandu, Dupriez ne s'en tient pas là. Issue d'une opposition négatrice, sa pensée apporte quelque chose de positif qui, pour n'être pas formalisé ni peut-être formalisable, selon la mathématique familière à l'économiste, n'en constitue pas moins un *corpus* théorique digne d'attention.

A l'idée tout à la fois séduisante et choquante de mécanismes économiques, ce qu'on nous propose n'est rien de moins qu'une *théorie des actes*. D'où l'importance, dans la terminologie de notre auteur, du mot « actuation », à savoir la « réalisation, dans le concret, de normes économiques (5) dégagées abstraitement... le mouvement vers un ordre de finalité sociale... par tâtonnements, soumis à des temps opératoires différents ; elle se systématise au sein des mouvements conjoncturels dominants » (6).

Cette citation résume la matière du livre. Toute vie économique part de la conjoncture et y revient. Serait-ce que, spécialiste de la conjoncture, l'auteur plaide pour son saint ? C'est plus que cela. Le problème qu'il pose sous cette raison sociale, nul parmi les meilleurs conjoncturistes, ni un Dessirier, ni un Sauvy, ni un Dumontier, ni un Vincent ne l'ont abordé : c'est celui du contenu conceptuel, au sens le plus

(3) P. VI.
(4) Pp. 9-10.
(5) Indiquons que cette expression est prise dans un tout autre sens que celui où je l'ai employée dans l'un de mes ouvrages.
(6) P. 479.

étendu, de la conjoncture ou, comme on dit aujourd'hui, de la « prospective ».

Dupriez ne se livre pas au petit jeu qui consiste à pronostiquer. Son analyse tend au contraire, encore qu'il ne le dise pas expressément, à démontrer que ce jeu est vain, à tout le moins pas toujours très honnête. Les grandeurs *ex ante*, les seules qui soient signifiantes, sont cachées. Les grandeurs *ex post*, les seules que le comptable national soit à même de fonder, d'une manière générale, les séries statistiques sont des grandeurs périmées. En extrapolant à partir de celles-ci, comme on le fait couramment, on méconnaît la théorie des actes, on souscrit, explicitement ou non, à la philosophie fausse des propensions.

S'il m'est permis d'élargir un peu la définition que donne Dupriez du mot « actuation », je dirai que celle-ci consiste simultanément à mettre en acte et à rendre actuelle, l'action valant alors — ce qu'un actuaire ne manquerait pas de récuser — actualisation et celle-ci étant un mode particulier de l'action, mais l'une et l'autre ne revêtant une signification que si elles s'opèrent avec un certain degré de liberté.

A cette action libre s'oppose en effet dans le vocabulaire de notre auteur, « l'action instinctive... mue par des dispositions innées, que le sujet cherche à satisfaire, selon les impulsions primaires et immédiates qu'elles représentent, sans les soumettre à un jugement supérieur (7) ». En particulier, le concept de *propension* se réduirait, sur le plan grégaire, à l'action instinctive, ou plutôt à un complexe d'actions instinctives.

A vrai dire, je ne suis pas certain que cette assimilation d'où découle la critique centrale adressée au courant keynésien n'aurait pas été contestée par l'auteur de la *General Theory*. Mainte page de *Ten great Economists* donne à le penser. Peut-être attachait-il une influence moins déterminante que ne le fait Schumpeter aux êtres d'exception et, lorsqu'il voulait énoncer, comme dans sa théorie de l'emploi, une règle d'action concrète, était-il induit, pour rendre sa thèse plus frappante, à écarter (*discard*) purement et simplement ce type d'influence. A quel point les vues de notre auteur se distinguent de celles de Schumpeter et de Keynes, voici qui en fait foi : « La conjoncture économique, écrit-il (8), est une évolution par alternances au sein de laquelle liberté et contraintes s'affrontent et dominent avec une intensité variable la *praxis*. » Pour lui, la liberté n'est pas le fait de quelques élus, mais au contraire, la chose du monde la mieux partagée sous certaines conditions et dans certaines circonstances.

La condition essentielle réside dans le *pouvoir de choix* qui s'attache à la monnaie et en constitue l'attribut spécifique. Pouvoir de choix, c'est-à-dire quelque chose de plus précis que ce qu'on entend généralement en parlant de pouvoir d'achat. Nous y reviendrons. Notons pour l'instant que la liquidité n'est pas seulement l'aptitude à se procurer un bien quelconque, indifférencié, mais surtout à opérer cette

(7) P. 478.
(8) P. 276.

différenciation grâce à l'exercice d'un choix libre. La monnaie assure et est seule à assurer complètement cette liberté dont le détenteur de monnaie se dessaisit dès l'instant où il se défait de son avoir en monnaie en échange d'un bien de nature autre que monétaire ou quasi-monétaire. Et l'on voit que la monnaie étant, de tous les biens économiques, le plus généralement sinon le plus également répandu, la liberté attachée au pouvoir de choix l'est pareillement.

On peut, évidemment, discuter ce point. J'ai indiqué d'ailleurs (9) que le pouvoir de choix se limitait aux liquidités que j'appelle constituantes, aux liquidités non préalablement affectées, c'est-à-dire, en gros, aux encaisses de spéculation entendues au sens le plus large, qu'au contraire, les liquidités préalablement affectées, que j'appelle encaisses constituées, à savoir, les encaisses de transaction et de précaution (10) excluaient par définition tout pouvoir de choix. Elles répondent à ce que Dupriez appelle l'action instinctive, nous dirions plutôt, l'action dictée par « l'environnement », celui-ci allant des habitudes à l'effet de démonstration. En conséquence, le pouvoir de choix ne se confond pas avec la masse monétaire au sens strict : il s'étend en revanche à une partie des liquidités secondaires, voire tertiaires. Cette restriction n'ôte rien à la portée fondamentale de la thèse de Dupriez, reprise, sur ce point, par Michel Falise (11), son élève.

Condition essentielle, le pouvoir de choix assigne à la théorie des actes un premier degré de liberté, en lui-même assez limité. Il en est une seconde, laquelle se rattache directement à la conjoncture : c'est le degré des « contraintes » et « astreintes ». « Une loi économique astreint les rapports économiques sans les déterminer lorsqu'elle définit des relations de tous les instants, dont il est impossible de se départir ; par opposition, une loi contraint les phénomènes économiques lorsqu'elle impose des ajustements à ceux-ci » (12). Les astreintes seraient donc de quasi-constantes dues à l'environnement. Les contraintes, au contraire, seraient liées à la conjoncture.

Très réduites au fond de la dépression et, plus généralement, en situation de basse conjoncture, elles se multiplient et s'accentuent au fur et à mesure de l'essor jusqu'à provoquer, au sommet du boom, le retournement plus ou moins subit du cycle. A ce moment, plus aucun degré de liberté ne subsiste ; le pouvoir de choix est nul. La récession, au contraire, a pour effet de recréer progressivement des degrés de liberté de plus en plus grands, un pouvoir de choix de plus en plus étendu, grâce auquel, mais de manière moins brutale et moins perceptible qu'au sommet de la conjoncture, celle-ci repasse d'une phase descendante à une phase ascendante.

(9) Cf. nos études : « Monnaie et expansion, le rôle de la Banque centrale », rapport aux Congrès des économistes de langue française, 1re partie, et surtout : « Structure de la liquidité et phénoménologie monétaire », *Rivista Internazionale di Scienze Economiche et Commerciali*, 1961, n° 6.

(10) A l'échelle macro-économique où joue la loi des grands nombres.

(11) Cf. *La demande de monnaie*, Louvain, 1959.

(12) P. 480.

C'est pourquoi les deux tournants ne sont nullement symétriques : le premier est imputable aux contraintes, le second à la restauration d'un haut degré de liberté. En désaccord, sur ce point, avec Tinbergen, Dupriez souligne que cette absence de parallélisme interdit de constituer un cycle de quelque phénomène que ce soit qui serait régi par une seule fonction mathématique. L'équation de Van der Poll, si ingénieusement utilisée par Gibrat et par Goodwin, n'aurait plus qu'à être reléguée dans l'armoire des ingrédients mathématiques hors d'usage.

Bien entendu, l'image schématisée que nous venons de donner d'une pensée naturellement subtile et délibérément exhaustive ne laisse point de trahir celle-ci. Il convient de la rattacher, non seulement aux développements nombreux et toujours suggestifs qui parsèment l'ensemble du livre, mais encore aux principes de base précédemment énoncés par l'auteur, en particulier dans ses *Mouvements économiques généraux* et dans son important rapport sur le progrès économique (13).

Partant de Walras, mais allant à certains égards plus loin que le maître de Lausanne, montant en épingle certains aspects qui étaient restés sous-jacents chez ce dernier, Dupriez insiste, dans les deux premiers chapitres de sa *philosophie des conjonctures économiques,* sur le fait que l'équilibre est une description à la limite du mouvement marginal, donc une notion tendancielle, en sorte que la statique, ou ce qu'on désigne sous ce nom un peu trompeur, serait en réalité une théorie du mouvement, mais qui, parce que statique, c'est-à-dire faisant abstraction du temps, ne rend pas compte des mouvements successifs, des séquences, comme disent les Suédois, ou, pour parler plus proprement, des *suites.* Le tâtonnement logique de l'analyse walrasienne, parce qu'il suppose la constance des données alors que celles-ci se modifient à chaque instant, « ne s'identifie donc pas avec le tâtonnement historique, qui établit des adaptations approximatives à des normes changeantes » (14). Plutôt que d'opposer, non sans artifice, statique et dynamique, ce qu'il faut et ce à quoi a visé l'effort de notre auteur, c'est une théorie plus contingente, réintégrée dans le temps historique. Cependant, et ceci est capital, au lieu de s'attacher, comme semble s'y être complue la pensée moderne dans son ensemble, au *terminus a quo,* la théorie ainsi restaurée, en tant que théorie de l'acte économique, s'axe sur le *terminus ad quem.* Elle se pose ainsi, non plus comme causale ou comme fonctionnelle, mais comme téléologique.

Cette vue finaliste me paraît devoir être accueillie sous une seule réserve : qu'elle ne verse pas dans des conclusions eschatologiques de type libéral ou marxiste, peu importe, dont la portée doctrinale n'est certes pas contestable, puisque nous en constatons chaque jour les effets, mais dont la valeur scientifique reste douteuse. Aussi bien, lorsque j'ai abordé ce même problème dans mes propres travaux (15),

(13) Louvain, 1955.
(14) P. 150.
(15) Cf. mon étude : « La complémentarité antagonique, instrument d'analyse économique. Le principe de dépassement », in *Cahiers de l'I. S. E. A.,* n° 103, juillet 1960.

me suis-je référé à la notion plus étroite d'*intentionnalité,* telle que l'a définie Husserl qui l'emprunte directement à Brentano, indirectement à Saint-Thomas et à Duns Scot, notion qui a la même signification ontologique, sans prêter à la moindre tentation doctrinale.

On ne se dissimulera point, de surcroît, que, posé en ces termes qui valent pour l'économique comme pour les autres sciences sociales, le problème soulève de sérieuses difficultés. L'impossibilité de distinguer clairement la cause *efficiente* de la cause *finale,* n'est pas la moindre d'entre elles. Ces difficultés n'échappent point à Dupriez qui, toutefois, ne les aborde jamais de front. Des formules heureuses, telles que celle-ci (16) : « L'ensemble du système économique... est, tout entier, engagé dans un *processus de réponses groupées* » (17), doivent s'entendre à la lumière de certaines autres qui en disent long sur le finalisme de l'auteur et sur sa circonspection à ce sujet : par exemple la suivante (18) : « les conjonctures dérivent directement des processus adaptatifs et *non des buts vers lesquels les efforts des hommes sont tendus* » (19). L'idée de liberté faute de laquelle il n'y aurait pas de théorie des actes digne de ce nom n'est pourtant à aucun moment perdue de vue et nous lisons (20) : « A travers toutes les phases, la manière dont le degré de liberté d'action réagit sur l'évolution est le fait fondamental : c'est lui qui détermine, en effet, les participations respectives du principe des débouchés et du processus adaptatif à la succession historique. »

La loi des débouchés joue, en fait, à long terme, et à terme indéterminé. Elle couvre, mais seulement par prétérition, la réalité des temps opératoires. Ceux-ci sont de plusieurs ordres : courte et longue période de Marshall, elles-mêmes en interférence et interférant avec d'autres qu'il est loisible à l'analyste de concevoir pour les besoins de la cause. Les plus récemment mis à jour, si l'on ose dire, sont le cycle des stocks (*inventories cycle*) et le cycle du bâtiment (*building cycle*). Ainsi, se combinent, de manière difficile à discerner, la variété des fluctuations, cycliques ou non, dont l'ensemble, qui n'a assurément rien de ce que les logiciens appellent un ensemble bien ordonné, constitue la conjoncture.

Moins qu'au *Juglar,* sur lequel on a beaucoup glosé, et dont les manifestations, plus ou moins confondues avec celles du *Kitchin,* sont devenues moins apparentes au cours des vingt dernières années et peut-être même depuis la « grande dépression » des années 1929-33, Dupriez prête son attention au *Kondratieff* et reprend, en les précisant, les considérations qu'il avait développées à ce sujet dans de précédents travaux. Les idées qu'il apporte dans ce domaine sont particulièrement fécondes par leur caractère synthétique, et, comme toujours, nuancé. De tous les types de fluctuations, le *Kondratieff* est celui qui

(16) P. 257.
(17) Souligné dans le texte.
(18) P. 259.
(19) C'est nous qui soulignons.
(20) P. 293.

se prête le moins à l'analyse, car il est plus difficilement isolable des contingences historiques que les fluctuations courtes.

Quant à l'*expansion séculaire* qui ne pouvait pas, surtout à l'époque où nous vivons, être passée sous silence, l'auteur l'associe aux phénomènes de la reprise, telle qu'elle se produit aux points bas de la conjoncture, ceux-ci étant de moins en moins bas, au haut degré de liberté qui s'y trouve chaque fois rétabli, en sorte qu'elle découlerait directement d'un climat de liberté plus ou moins intermittent, nécessaire, à tout le moins propice à l'effort des hommes. Elle donne ainsi son véritable contenu à la loi des débouchés, lois de progrès par la liberté de l'effort. En sens inverse, les phénomènes de tension qui caractérisent la haute conjoncture relèveraient de la théorie de la répartition sociale opérée en fonction des forces dominantes ; pour le reste, intimement liée au devenir historique, l'expansion séculaire échappe à l'analyse.

Les « modèles de croissance » dont on ne sait pas au juste dans quelle mesure ils concernent l'expansion séculaire ou seulement l'expansion à court terme, un peu l'une, sans doute, et beaucoup l'autre, ils mettent en jeu des « propensions », grandeurs « inanalysées », nous dit Dupriez, à coup sûr non analysables en termes purement économiques. La prolifération de ces modèles semble indiquer qu'il s'agit là d'un exercice d'école plus ou moins élégant et à la mode. Comme les présupposés sur lesquels ils se fondent ressortissent à « l'action instinctive », aux « astreintes » quand ce n'est pas aux « contraintes » et ne font aucune place à l' « actuation », ces « modèles » sont étrangers à la théorie des actes au sens où l'entend notre auteur, et l'on comprend que celui-ci ne leur accorde point un regard très favorable.

L'exposé, on le voit, reste fidèle aux principes énoncés dans la première partie, et cela, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, aussi bien dans la seconde partie consacrée aux conjonctures de longue période que dans la troisième où sont passées en revue les conjonctures « de plus courte période ». L'unité de pensée est remarquable. La diversité des points de vue successivement abordés ne la gêne en rien. Bien au contraire, chacun d'eux concourt à l'édifice.

Ce n'est pas tout : distinguer entre fluctuations longues et fluctuations courtes est, somme toute, banal. Ce qui est original, ce sont les biais sous lesquels sont envisagées ces dernières, non point comme des déroulements plus ou moins hétérogènes, arbitrairement schématisés, mais sous des aspects spécifiques. On nous parle de la conjoncture des biens intermédiaires, « épicentre des mouvements conjoncturels » (chap. XVI), de la conjoncture des capitaux financiers (chap. XVII), enfin de la conjoncture des instruments monétaires et des « réponses conjoncturelles de la demande de monnaie » (chap. XVIII et chap. XIX). La référence aux biens intermédiaires évoque les noms d'Aftalion, de Bouniatian, de Robertson, de J. M. Clark. La référence aux capitaux financiers, ceux de Spiethoff ou encore de Hayek, de Keynes aussi, bien entendu. La référence à la monnaie, ceux

de Keynes, encore lui !... ou de Hawtrey, ou, mais en quelque sorte par antithèse, de Patinkin, puisque, dans la perspective de prévision parfaite qui est la sienne, l'idée de conjoncture perd son contenu essentiel et que l'*effet d'encaisse réelle* apparaît comme un résidu secondaire d'une phénoménologie laissé hors de l'investigation.

Les conceptions monétaires de Dupriez sont à l'opposé : ce sont celles d'un homme dont la pensée s'est formée en étudiant la conjoncture. Si le dualisme fallacieux d'un monde monétaire distinct de l'économie réelle, dualisme porté à son paroxisme par les néo-wicksel-liens, a été dénoncé par d'autres auteurs, notamment par Patinkin qui le qualifie de « fausse dichotomie », si, en effet, l'analyse monétaire doit être réintégrée dans l'analyse économique générale de façon à constituer, comme au temps des classiques, un système de pensée unifié, alors que l'éminent professeur de Jérusalem, soucieux avant tout de formalisation rigoureuse, apporte une solution irréprochable à ce dernier titre, mais trop étroitement limitée, le maître de Louvain, au contraire, restitue au problème sa complète étendue.

A ses yeux, la monnaie joue un rôle conjoncturel, qu'il s'agisse de l'offre de signes monétaires, de la place respective du *currency principle* et du *banking principle* et des réponses conjoncturelles qui en découlent, ou encore des exigences conjoncturelles de l'ordre monétaire international par la « transmission monétaire (21) de la conjoncture extérieure... sur les éléments monétaires de chaque conjoncture interne » (22).

A quel point ce problème est actuel, nul ne l'ignore : c'est celui de la « liquidité internationale ». On souhaiterait que les experts chargés de le résoudre apportassent à leurs études, en dehors du sens politique qui est le leur et qui est d'ailleurs indispensable, la même ampleur, la même finesse de vues, et, disons-le, la même pénétration que Dupriez.

Les propositions d'un économiste comme Robert Triffin, qui fut son élève, témoignent de cette même pénétration. Elles choquent : on les tient pour « révolutionnaires » : ce qui choque, en réalité, ce qui est révolutionnaire, c'est la pénétration qui les dicte et qui est inhabituelle dans les cercles officiels habilités à les bénir ou, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, à les rejeter.

Les développements les plus originaux de l'ouvrage sont, me semble-t-il, ceux du dernier chapitre consacré aux « réponses conjoncturelles de la demande de monnaie » (23). Revenant sur l'idée du « pouvoir de choix », soulignant de nouveau que les encaisses, telles que les conçoivent Walras et Alfred Marshall, sous forme de pouvoir d'achat, de « representative bales », « lots typiques de marchandises usuellement achetées » (24), est une conception « étriquée et inadéquate », l'auteur montre que, en raison de « l'utilité directe et spécifique de la mon-

(21) Souligné dans le texte.
(22) P. 425.
(23) Pp. 436 et suiv.
(24) P. 439.

naie » (25) due à son pouvoir de choix, « celle-ci a une valeur *propre* » (26) et fait l'objet d'une demande *propre* (26). En effet, « une même valeur commerciale d'approvisionnement a une utilité plus grande sous forme de pouvoir de choix que sous forme d'approvisionnements individualisés... » (27). En vertu de cette fonction d'utilité, « le système abstrait d'équilibre reste déterminé. Toutes les oppositions « logiques » entre économie « monétaire » et économie « réelle » disparaissent.

De là découle la notion de « facteur multiplicatif » que nous ne saurions convenablement résumer. Disons seulement que trois éléments déterminent ce facteur : la demande de pouvoir de choix, l'offre de signes monétaires, une demande de signes monétaires, infiniment élastiques, plus exactement, dont l'élasticité « n'est finie qu'à prix donnés, c'est-à-dire lorsque le facteur multiplicatif est déterminé. Dans ce cas, elle se confond avec la demande d'encaisses désirées » (28).

Lorsque les prix montent, le pouvoir de choix que le public désire détenir diminue et tombe au-dessous de celui qu'il détient. Il y a « corrélativement, surenchère sur les marchandises et sous-enchères sur les signes monétaires » (29). L'inverse se produit en cas de baisse. « Les définitions sont la contrepartie exacte de celles admises pour les biens (selon Walras) et pour les capitaux (selon Wicksell) » (30). Elles rejoignent à notre avis, sous un autre biais, l'idée hicksienne d'*élasticité de prévisions*.

On voit que la valeur du pouvoir de choix, donc les encaisses désirées diminuent pendant l'expansion, encore que de façon non linéaire, car cette diminution s'accentue aux approches du boom, d'autant plus que les « biens détenus à titre para-monétaire... deviennent plus aisément réalisables » (31) et cela, jusqu'au point où les facultés de crédit se resserrent, lesdits biens « perdent leur liquidité, soit qu'ils ne puissent se réaliser qu'à perte, soit qu'ils ne puissent se retransformer en encaisses que dans des conditions plus difficiles » (31). D'où résulte la récession, laquelle entraînera « un accroissement graduel des encaisses désirées et possédées, *stricto sensu* » (31), c'est-à-dire toujours corrélativement, la restauration du pouvoir de choix et des degrés de liberté qui lui correspondent.

Les conclusions de la troisième partie rejoignent ainsi, soulignons-le encore, les principes exposés dans la première. Qu'est-ce en effet, telle que je l'interprète, cette philosophie des conjonctures économiques : une dialectique où le pouvoir de choix s'épuise progressivement par les contraintes que suscite son exercice et se reconstitue, mais de manière asymétrique grâce aux progrès obtenus entre temps, pouvoir

(25) P. 440.
(26) Souligné dans le texte.
(27) P. 442.
(28) P. 445 et note 2.
(29) P. 451.
(30) P. 451.
(31) P. 459.

de choix et contraintes étant, selon ma propre terminologie, *antagoniquement complémentaires.*

On se demandera si le concept d'équilibre à la marge, ingénieusement intégré dans ce processus historico-dynamique, est indispensable à l'explication, si, d'autre part, bien qu'il ne soulève point de difficultés logiques, la logique conserve toutes ses prérogatives dans un contexte dont l'auteur respecte la complexité, en bref, si une théorie à ce point nuancée et qui fait confluer des eaux à ce point diverses peut être qualifiée de théorie. Le contraste qu'elle offre avec ses devancières, avec celles d'un Ricardo, d'un Marx, d'un Pareto, d'un Keynes et avec la plupart de leurs émules contemporains conduira à en douter ceux pour qui la simplicité de l'appareil vaut surtout par son pouvoir apologétique et ceux qui, à la manière d'un Don Patinkin ou des chercheurs de la Cowles Commission, se soucient surtout de rigueur formelle. Il est à craindre que Dupriez ne satisfasse ni les uns, ni les autres. Ce n'est pas ce qu'il a voulu. La voie dans laquelle il s'est délibérément engagé est cependant la seule, pensons-nous, qui permette d'échapper aux « astreintes » de la ratiocination et aux « contraintes » de la mode, de retrouver, dans l'ordre de la réflexion économique, un pouvoir de choix. M. Dupriez est un penseur libre.

Pierre DIETERLEN.

REVUE DES LIVRES

Cours, traités et manuels

Bach (George Leland), *Economics. An introduction to analysis and policy.* 3e éd., 1960, XIV-850 p. Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.

Il s'agit là de la 3e édition d'un manuel d'économie générale. Son auteur affirme qu'un tiers est entièrement nouveau et qu'un autre tiers a été substantiellement remanié.

G. L. B. souhaite qu'au delà de la préparation à l'examen universitaire, l'influence de ce livre marque son lecteur dans le choix du bulletin de vote à déposer dans l'urne, ou l'aptitude à lire intelligemment son journal. Nos étudiants commencent, eux aussi, à s'habituer à ce type d'objectif lointain et apparemment modeste des études d'économie générale. On peut malheureusement craindre, en ce temps de spécialisation, qu'ils n'en concluent que l'enseignement économique ressortit à la seule culture désintéressée...

Conformément aux tendances actuelles, analyse théorique et développements concrets sur l'observation statistique, la politique économique et les institutions sont étroitement liés. De même, les deux éclairages micro et macro-économiques sont alternativement employés.

C'est en fait à une première vue d'ensemble que vise cet ouvrage. Vue très complète puisqu'aussi bien dans le cadre d'un enseignement annuel, la liste des matières abordées non seulement recouvre le programme français des deux premières années de licence, mais comporte également des développements consacrés notamment aux finances publiques, aux fluctuations économiques et à la gestion des entreprises.

Un accent particulier est mis sur l'économie américaine, ses réalisations et ses problèmes. Pour G. L. B. la grande question des années 60 est probablement de savoir si les Etats-Unis sont en mesure de remporter leur vaste compétition avec le monde communiste. Seuls les deux derniers chapitres (p. 777 à 850) introduisent directement la considération des pays à niveau de développement différent ou à système économique différent.

Il est difficile dans un tel domaine de faire preuve de beaucoup d'originalité. Sans doute chaque chapitre comporte-t-il des considérations terminales énumérant les principales notions qu'il y a lieu de retenir ainsi qu'une liste de problèmes pouvant faire l'objet d'analyse et de discussion. En vue de permettre au lecteur désireux d'aller plus avant, une initiation complémentaire, les points qui font actuellement l'objet de recherches importantes sont mentionnés en appendice. Disons, à l'intention du lecteur de langue française, et sans esquisser là le moindre jugement comparatif, que l'on est en présence d'un ouvrage dont l'esprit général, les méthodes d'exposition et le contenu s'apparentent à ceux de « L'Economique » de P. A. Samuelson.

En bref, il s'agit d'un travail solide et bien fait, dont les données numériques et les références concrètes vont jusqu'à l'année 1959 incluse. Présentation matérielle soignée et agréable : on aimerait que l'étudiant français puisse avoir l'analogue à sa disposition.

A. PAGE.

Onida (Pietro), *Economia d'Azienda,* tome 9 du *Trattato Italiano di Economia.* Turin, éd. Utet, 1960, 790 pages.

Le livre de O. est le tome 9 du traité collectif d'Economie politique (Trattato Italiano di Economia) en vingt volumes, publié à Turin sous la direction de G. del Vecchio et C. Arena. Pour ne pas fractionner l'ouvrage à l'excès et pour éviter le disparate qui est un des grands dangers des traités collectifs ou des dictionnaires, on a préféré confier la direction de chaque tome à un seul auteur, plutôt que de lui demander d'écrire seulement un chapitre. On se prive ainsi de collaborateurs de valeur, mais c'est tout de même la meilleure solution, celle qu'avaient adoptée en France G. Pirou et M. Byé. De plus on a demandé aux vingt collaborateurs d'aborder leurs problèmes particuliers d'un point de vue commun, qui est de ne pas faire des études purement théoriques, mais de réaliser une synthèse de l'information réelle et de l'analyse abstraite, de la théorie et de l'application. Voilà un programme que, pour ma part, je trouve fort alléchant.

Les deux premiers volumes constituent une introduction théorique et un répertoire de concepts ; puis viennent trois volumes qui donnent une description démographique, géographique et historique des faits économiques ; un troisième groupe est consacré à l'économie appliquée : agriculture, industrie, transports ; enfin viennent les tomes traitant de problèmes particuliers : entreprise, travail, consommation, banques et marché financier, monnaie, finances publiques, services publics, assurances, politique économique, relations internationales, comptabilité nationale, prévision.

Le tome qui nous occupe plus particulièrement est consacré à l' « economia d'azienda », ce qui doit être entendu comme une étude des problèmes économiques posés par la gestion de l'entreprise et non pas comme l' « économie d'entreprise » au sens théorique pris par cette dernière expression. Une première partie traite des problèmes généraux de l'organisation et de la gestion. Une seconde est consacrée aux mesures comptables et statistiques.

Dans la première partie, le 1er chapitre traite des généralités : définition de l'entreprise, sortes d'entreprises (la distinction étant soulignée entre celles qui produisent directement pour satisfaire les besoins et celles qui produisent pour le marché), les groupes d'entreprises, etc... Le 2e chapitre étudie l'organisation : fonctions dans l'entreprise, le facteur travail, les autres facteurs, l'efficacité et ses exigences, la centralisation et la décentralisation dans la direction, la dimension de l'entreprise et ses rapports avec la productivité ; les groupes d'entreprises, les dirigeants d'entreprise ; les travailleurs (participation, rémunération, sécurité de l'emploi) ; les apporteurs de capitaux ; les entreprises publiques et leur efficacité. Le chapitre 3 examine d'abord la gestion de l'entreprise qui produit directement pour les besoins (familiale et publique), puis il traite de la gestion de l'entreprise qui travaille pour le marché : la demande, son action sur la production, influence de la dimension de l'entreprise et de sa structure ; les efforts pour assouplir la capacité de production et l'offre ; utilisation

économique de la capacité existante, la concentration qui en résulte, la politique de vente et la politique de prix. La gestion des stocks. Problèmes financiers, les besoins de capitaux à long terme et de liquidités, le coût du financement. On ne peut définir un rapport optimum universel entre fonds propres et fonds d'emprunt, l'effet des variations de valeur de la monnaie.

Dans la deuxième partie, consacrée à la mesure, le premier chapitre traite de généralités. Le deuxième est consacré aux évaluations prévisionnelles et rétrospectives : plans, programmes, études de marché, diverses statistiques : des ventes, du crédit accordé à la clientèle, de la production, de la productivité, du taux d'emploi des machines, etc... Le troisième chapitre traite des coûts de production et de distribution, leurs diverses sortes, leur mesure. Le chapitre 4 parle du résultat de l'exercice, du bilan et du compte de résultat. Le chapitre 5 examine la valeur de l'entreprise sous ses différents points de vue. Enfin, le dernier chapitre examine la comparaison des bilans et les méthodes pour les analyser.

J'ai ouvert cet énorme livre avec espoir, pensant y trouver une mine d'informations ; j'y suis revenu à plusieurs reprises ; je dois dire que j'ai été déçu et qu'il ne m'a finalement pas appris grand chose. La bibliographie qui figure au début de l'ouvrage me paraît assez révélatrice ; en allemand, il n'est pas question de Gutenberg, ni de Schmidt, etc., et l'ouvrage le plus récent qui est cité date de 1938 ; en anglais, on trouve un manuel américain élémentaire de gestion financière et le livre de L. Robbins sur la nature de l'économie politique, dont on se demande ce qu'il vient faire là. En français rien du tout. Si c'est le dernier état de la question en Italie, nos amis d'outre-monts peuvent se mettre au travail sans plus tarder.

Pierre LASSÈGUE.

Ouvrages généraux de théorie économique

Baumol (W. J.), *Economic theory and Operations analysis*, Prentice-Hall International Series in Management, 1961, 438 pages.

L'auteur nous fait part dans sa préface de l'idée qui a présidé à la rédaction de ce livre. Une aide réciproque s'est révélée depuis quelques années entre le théoricien de l'économie et l'économiste orienté vers les affaires de l'entreprise. Ces deux types d'esprit se sont pour ainsi dire enrichis l'un par l'autre. Mais B. n'est pas un spécialiste de la recherche opérationnelle ; comme son œuvre antérieure en est le témoignage (je songe surtout à son livre sur la dynamique), il est avant tout un théoricien. Ainsi son ouvrage apportera beaucoup plus à l'ingénieur, peu au courant des mécanismes économiques, qu'à l'économiste.

Ce qu'il y a de notoire quand on parcourt le livre (si bien édité et si bien présenté), c'est cet harmonieux mélange entre des développements qui sont pour nous très classiques, et des chapitres ordinairement exposés dans les ouvrages destinés aux ingénieurs. L'intérêt, c'est donc de disposer dans un seul manuel de deux formes d'enseignement. C'est au sens propre du mot, une ré-union. Ce n'est pas encore une synthèse, je veux dire une fusion des deux sortes de préoccupations en une seule expression. Autrement dit, il y a plutôt dans ces pages un accolement d'analyses, qu'une intégration de l'une à l'autre.

J'avoue que ce problème me préoccupe beaucoup. Par exemple j'ai grande satisfaction à lire les chapitres de tradition sur les outils d'analyse de l'« optimization », les chapitres formant la « Microeconomic Analysis » : théorie de la demande, production et coût, structure de marché, « pricing », équilibre général et théorie de la monnaie, théorie de la distribution... Manifestement ce sont les chapitres destinés aux praticiens, aux « opérateurs » de l'économie, qui les ignorent ou les connaissent mal. Mais je vois mal la liaison de ces chapitres théoriques avec la partie décisionnelle de l'ouvrage.

La question que je me pose est la suivante : arrivera-t-on un jour à faire le joint, à lancer les passerelles, mieux encore à réaliser l'unité de la pensée et de l'action économiques ? Ou bien cette jonction est-elle congénitalement impossible ? Les modèles de marché demeureront-ils des modèles académiques, des modèles intellectuels ? Je n'entrevois pas encore, pour ma part, de solution à cette redoutable question.

Les dernières pages de ce livre traitent bien de ce sujet : Part IV, *Application to Marketing and Operations Research*. Ce chapitre XX, *Theory in Marketing*, il me semble que je l'aurais placé intentionnellement en tête de l'ouvrage. Voyez en effet ses sous-titres : La théorie dans le langage populaire, La théorie telle qu'elle est comprise par le théoricien. Les caractères d'une « bonne » théorie.

Mais précisément les solutions proposées au chapitre XXI, *Queuing Analysis, Artificial Experimentation : Monte-Carlo Techniques, A Pricing Decision Model*,... et qui sont à la pointe de l'actualité, quel rapport ont-elles avec les problèmes posés dans la partie majeure de l'ouvrage ? Oui, sans doute, elles sont bien le prolongement de la Part. III intitulée *Recent Developments in Mathematical Economics* (*Input-Output Analysis, Activity Analysis, Game Theory*,...). Mais ces problèmes constituent-ils le fond de l'économie ? Je pense à nos collègues non-mathématiciens, à ce qui constitue pour nous tous la véritable économie, celle que nous avons apprise chez Cantillon, Smith, Ricardo, Malthus, etc..., et que nous essayons de tenir à jour ?

Si je porte au grand jour cette inquiétude, c'est parce qu'elle est à la base de tous nos efforts. Je n'arrive pas à faire l'unité de moi-même : de celui qui essaye de comprendre la théorie de la décision, des jeux, des probabilités, de la programmation linéaire, la statistique,... et de celui qui ne veut pas se détacher de la pensée classique, de tout ce qui constitue encore l'enseignement traditionnel de nos études économiques françaises.

Cette question déborde évidemment le beau livre de B. Mais puisque lui-même nous apporte tellement de bonnes choses, en récapitulant l'enseignement mathématique de base indispensable en 1962, j'aimerais que s'il lisait ce compte rendu (ce qui me paraît du reste peu probable), il nous aide à répondre à la question qui me hante.

C'est pourquoi je puis dire combien j'apprécie son enseignement, et combien j'attends encore de ses lumières.

Henri GUITTON.

Faiveley (G.), *L'équipement dans l'analyse des échanges interindustriels : à la recherche de l'optimum économique*. Paris, Editions du C. N. R. S., 1961, 35 p.

Cette troisième Monographie du Centre d'Econométrie est consacrée à un problème important : celui de la dynamisation du modèle de Leontief.

L'auteur, économiste-statisticien au Laboratoire d'Econométrie de l'Ecole Polytechnique, cherche à intégrer l'équipement productif dans le modèle qu'il construit, de manière à tenir compte de ses changements de structure dans le temps. Pour cela, il met en évidence les caractères « physiques » des biens instrumentaux, ainsi que leur âge. Puis il définit l'équipement optimum « du point de vue de la communauté », et il montre comment le modèle qu'il a construit permet de se rapprocher de cet optimum par un choix judicieux des investissements, dans une perspective de planification économique.

L'étude, qui fait d'ailleurs un large usage de l'appareil mathématique, se situe à un niveau théorique élevé, et rejoint les meilleurs travaux anglo-saxons sur le problème. L'hypothèse classique de linéarité, toutefois, semble bien gênante lorsque l'on veut utiliser à des fins concrètes un modèle d'économie globale : l'auteur le signale lui-même, prenant ainsi parti contre les *linéo-maniaques*. Quant à admettre, dans la définition de l'optimum collectif, que la fonction de satisfaction agrégée « ne dépend pas de la répartition entre les membres de la communauté des différents biens offerts ou du travail exigé, mais seulement de leur quantité globale », nous nous y refusons absolument. Sachons gré à l'auteur de s'y refuser lui aussi lorsqu'il abandonne « l'optique à prédominance technologique » où il s'est placé pour les besoins de son étude, et d'en avertir le lecteur, — dissipant ainsi une équivoque trop fréquente.

Ph. MOUCHEZ.

Hazlitt (H), *The critics of Keynesian economics.* D. Van Nostrand Company, Princeton, 1960, 427 pages.

Ordinairement Keynes fait l'objet de plus d'admiration que de critiques. Les critiques en tout cas semblaient plutôt venir d'Europe. Or H. H. est américain, spécialiste de la finance et de la bourse, célèbre par ses chroniques au *New York Times*. C'est après avoir écrit son ouvrage *The Failure of New Economics, An Analysis of the Keynesian Fallacies*, qu'il a eu l'idée de fournir au public cultivé un recueil de textes d'auteurs antikeynésiens. Quand il écrit dans sa préface : « quelle que soit la pleine explication du culte keynésien, l'existence de ce culte est l'un des plus grands scandales intellectuels de notre temps », on pourrait croire qu'il s'agit d'un pamphlet de type journalistique, humoristique ou passionnel. Il peut y avoir un peu de passion dans ses propos, mais cependant sa critique est profonde. La consultation d'auteurs de qualité est là désormais pour nous en convaincre.

Vingt-deux auteurs ont été choisis. J.-B. Say bien sûr, pour commencer, puisque la loi de Say domine tout le débat. Viennent ensuite vingt-quatre pages de Stuart Mill, mal connues : écrites en 1829, alors que Mill avait 24 ans, elles sont symptomatiques (*Of the Influence of Consumption on Production*). Il y est dit notamment que c'est une faute pernicieuse d'attacher une immense importance à la consommation, que le capital peut être « lying idle », c'est-à-dire « not in full employment » ; il parle, sans le nommer ainsi, de « malinvestment » et de distorsions dans la structure de la production. Avant la lettre il condamne Keynes.

Signalons les deux Français de l'époque contemporaine qui ont été retenus : le si regretté Etienne Mantoux dont la *Revue d'Economie Politique* avait publié l'article en 1937, à la fin duquel il employait les termes de « génie de la mystification » et de « désir de scandaliser » du grand auteur ; et Jacques Rueff dont est reproduit l'article paru en anglais dans

The Quarterly Journal of Economics de 1947 : *The Fallacies of Lord Keynes'General Theory,* et simultanément en français dans la *Revue d'Economie Politique* de la même année.

Notons les noms des principaux autres auteurs cités : Modigliani, le seul italien, Hahn, Mises, Röpke, Hayek. Tous les autres sont d'origine anglo-saxonne. Certains titres valent la peine d'être relevés : « La mythologie keynésienne d'un auteur hongrois (Palyi) ; Mr Keynes et le « Jour du Jugement » », par David Mc Cord Wright. Mentionnons spécialement Viner, Knight, Burns.

Voilà donc un livre à posséder dans sa bibliothèque et à souvent consulter. Démystifier Keynes rendra des services. Le découronner paraît impossible. Mais c'est une œuvre utile que de rechercher pourquoi un tel penseur a, malgré ses défauts, eu tant de succès, et pourquoi il restera, malgré tout, intangible à travers l'histoire. La phrase de H. H. mérite d'être citée : « comment a-t-il pu se faire qu'un livre plein d'obscurités, de contradictions, de confusions et d'erreurs ait pu apparaître comme l'un des plus grands du xx[e] ?... L'un des secrets du succès est sa technique des arguments obscurs qui se terminent par des conclusions claires et triomphantes ».

Mais quel dommage que Keynes ne puisse plus lire cet ouvrage ! Malicieux et fluant qu'il était, peut-être aurait-il réécrit une nouvelle *Théorie Générale,* je ne dis pas pour la généraliser, mais pour se moquer de ses contradicteurs et peut-être aussi de lui-même. Un recul ironique vis-à-vis de soi-même n'est-il pas une preuve de grandeur ? Un Keynes écrivant en 1962 serait-il le Keynes de 1936 ?

Henri GUITTON.

Penrose (Edith T.), *The Theory of the Growth of the Firm.* Oxford, Basil Blackwell, 1959, 272 pages.

Contrairement à ce qu'on fait habituellement, le livre de Mrs P. ne veut pas étudier la dimension de la firme, mais sa croissance, la dimension n'étant envisagée que comme un « sous-produit » de la croissance. L'analyse classique étudie les avantages et les inconvénients que présentent pour la firme les diverses dimensions possibles et c'est par la recherche de ces avantages et la fuite de ces inconvénients que sont expliqués les mouvements de l'entreprise d'une dimension à une autre. C'est qu'en effet la croissance peut être envisagée de deux manières. Ou bien simplement comme le grandissement : c'est ainsi qu'on parle de la croissance du produit, des ventes, des exportations, etc... Ou bien dans le sens plus complexe, mais plus intéressant, de processus de croissance, ce qui implique qu'on rende compte des changements internes de l'entreprise qui accompagnent nécessairement son grandissement, de l'enchaînement des étapes traversées, de la modification des ratios caractéristiques. Mrs P. prend évidemment le terme dans le second sens et le livre est consacré à la dynamique de ce processus.

Après avoir rappelé la théorie classique de la firme et ses limites, puis la nature et les fonctions de l'entrepreneur, Mrs P. étudie la croissance sans fusion et montre comment recule la limite résultant de la capacité de direction. Après avoir ainsi exposé les limites, Mrs P. examine la direction de la croissance, les occasions et les obstacles internes et extérieurs qui la déterminent. Elle insiste particulièrement sur la distinction entre les économies d'échelle et les économies résultant de la croissance. Puis elle étudie

l'intégration et la diversification des produits qui accompagnent souvent la croissance et qui présentent de nombreux avantages, bien qu'il semble tout d'abord devoir en résulter une diminution de productivité. Ensuite, l'auteur examine la croissance avec acquisition ou fusion ; le taux de croissance dans le temps et les facteurs qui le conditionnent ; les chances respectives des petites et des grandes entreprises dans une économie en expansion ; la croissance de l'entreprise en liaison avec celle de l'économie.

L'auteur a le souci de joindre l'analyse théorique et la description des faits ; le livre est simple, clair et peut faire un bon manuel.

Pierre LASSÈGUE.

Divers auteurs. *Money, Growth and Methodology and other essays in economics, in honor of Johan Akerman*, in-8°, 1961, 509 p., Gleerup éditeurs, Lund (n° 20 des *Lund Social Science Studies*).

Ce livre collectif publié en l'honneur du professeur Johan Akerman contient 44 études rédigées en anglais, allemand, français et suédois. Les sujets traités sont différents les uns des autres et le titre du volume, ajouté *a posteriori*, ne donne qu'une idée très imparfaite de l'ensemble. Nous n'avons jamais été favorable à ce genre d'hommage qui aboutit à mettre sur un rayon de notre bibliothèque un recueil de documents disparates où nous n'aurons pas toujours l'idée de chercher l'article relatif à la matière qui fait l'objet de notre étude. Souhaitons que celui-ci ne devienne pas, comme d'autres le sont devenus, un cimetière d'excellents exposés.

Un effort a été fait cependant pour créer cinq divisions dans cette masse : Théorie de la croissance, Monnaie, intérêt et inflation, Méthodologie, idéologie et concepts économiques, Commerce, concurrence et planification, Politique économique et développement économique. L'ouvrage est très bien présenté et une photographie du professeur Akerman figure à la première page.

Un compte rendu d'un tel livre ne saurait être complet : il exigerait lui-même un volume. Impossible également de se borner à une énumération qui serait fastidieuse. Nous devons nous borner à mentionner quelques contributions apparemment importantes, en nous excusant auprès des auteurs dont nous passons les noms sous silence.

Erich Schneider, Jan Tinbergen, Stromme Svendsen (de Bergen) insistent sur les insuffisances des modèles en matière de croissance, car les rapports structurels se modifient sans cesse de manière imprévisible ; il faudrait pouvoir fonder les prévisions sur l'examen du processus cumulatif des causes dûment constatées.

Léon Dupriez s'efforce de justifier sa définition de la monnaie comme pouvoir de choix, par opposition à pouvoir d'achat. Nous sommes d'accord avec lui sur cette distinction, mais nous prétendons que cette définition est insuffisante et qu'il faut ajouter un autre élément spécifique : le nombre. La synthèse de la précision quantitative et de la possibilité de choix donne à la monnaie son caractère original et révèle son essence, comme nous l'avons démontré ailleurs.

Walter Adolf Jöhr indique comment résoudre les problèmes économiques par l'application des courbes d'indifférence. Il répond aux objections que cette solution généralement soulève, à savoir la difficulté de leur construction, — mais l'indication d'une ligne approximative ou d'une pente est souvent suffisante, — et leur caractère subjectif, — mais les données

psychologiques sont et doivent être de mieux en mieux intégrées à la science économique.

Gösta Mickwitz (d'Helsinki) établit que bien des difficultés engendrées par l'inflation dans les pays sous-développés et dans les pays entièrement développés s'estompent dans les pays « semi-développés », qui se trouvent bénéficier ainsi de remarquables potentialités.

Bertil Ohlin, reprenant la critique de la théorie quantitative de la monnaie, invite les économistes à considérer moins les moyens de paiement que le comportement des individus comme consommateurs, producteurs, acheteurs, vendeurs, épargnants, emprunteurs, spéculateurs, signataires de conventions collectives, autrement dit il rejoint ceux de nos contemporains qui s'orientent vers les explications d'ordre psychologique.

Sven Rydenfelt (de Lund) constate que la plupart des économistes, hommes d'Etat et même souvent syndicalistes, admettent la hausse des salaires comme facteur essentiel d'inflation. Pourtant des théoriciens et praticiens américains demeurent sceptiques à cet égard, leurs arguments sont exposés et discutés. Br. Suviranta, posant le même problème, estime que l'origine de l'inflation est située à la fois du côté de la demande et de celui du coût, de manière que l'observateur ne peut pas démêler les influences embrouillées exercées par l'un et l'autre de ces éléments.

Mary Jean Bowman envisage les difficultés d'évaluation du capital humain et se borne à recommander l'utilisation de plusieurs méthodes et la comparaison des résultats obtenus. Négatif aussi dans ses conclusions, Eraldo Fossati démontre l'impossibilité d'appliquer une approche atomistique à l'étude d'une structure (il est regrettable que ce bon travail soit présenté dans un français très défectueux). Au contraire Alexander Gerschenkron présente des réflexions très suggestives sur l'idéologie comme problème méthodologique et historique. Nous sommes loin aujourd'hui de Destutt de Tracy qui voyait dans l'idéologie la science des idées, on entend par ce mot généralement un ensemble de buts et de croyances destiné à orienter un mouvement social. L'idéologie engendre une évolution, décrite en 1917 par Rosa Mayreder, qui comprend trois phases : idéologie, organisation, contrainte, et qui trouve dans l'histoire des Soviets un exemple remarquable.

Les contributions de nos collègues parisiens mériteraient de longues analyses auxquelles nous ne saurions nous livrer ici. Henri Guitton cherche à intégrer l'acte de guerre dans la science économique, André Marchal expose en quel sens le concept dynamique de structure manifeste une réelle fécondité, Jean Marchal approfondit la théorie de la répartition du revenu national de N. Kaldor, André Piettre montre par trois exemples appropriés quels liens existent entre l'économie et la civilisation, du point de vue des mobiles humains, Maurice Allais présente une étude mathématique d'un paradoxe de la théorie du commerce international et Jean Fourastié des remarques sur l'évolution des prix à long terme.

Dans le domaine de l'histoire économique, Hugo Hegeland recherche les origines de la théorie du multiplicateur. Dans celui de la théorie, Gunnar Myrdal s'interroge sur la possibilité et l'opportunité de « peser » la valeur des concepts ; Bengt-Christer Ysander se demande quelle est la signification des postulats économiques et conclut que, sous forme de concepts de caractère abstrait, idéal ou subjectif, ils doivent être regardés comme des variables théoriques susceptibles seulement d'une interprétation empirique partielle, ce qui n'implique pas forcément leur irréalité ; Paul A. Samuelson formule un nouveau théorème de « non-substitution » en établissant, assez

laborieusement, ce caractère de la notion de capital d'être « non substituable » parce que globale, composée d'éléments hétérogènes et donc abstraite. Les biens-capitaux sont seuls utilisables. On ne saurait en conséquence réduire les facteurs de production aux deux termes capital et travail dans un modèle, il convient de les remplacer par leurs revenus, intérêt et salaire. Il en résulte que toute modification de l'équilibre, en l'absence de changements technologiques, implique une variation du taux de l'intérêt. En d'autres termes, la consistance du « détour de production » (dans le sens que Böhm-Bawerk donne à cette expression) ne peut être affectée par un changement de salaire que dans la mesure où varie le taux de l'intérêt. L'auteur applique ces conclusions à la résolution du problème de la substitution de la machine, et plus spécialement du robot, à l'homme.

Alvin H. Hansen remarque que, si les variations cycliques ont pu être atténuées, elles engendrent cependant encore des conséquences fâcheuses, notamment en ce qui concerne le chômage.

Enfin, parmi les études consacrées aux politiques nationales, nous citerons celle d'Erik Dahmen (de Stockholm) sur les problèmes institutionnels de financement de l'industrie suédoise et leur solution par des innovations en matière de crédit, celle de Ake Elmer (de Lund) sur la condition des retraités en Suède, celle de Jorgen Pedersen (d'Aarhus) sur les Etats-Unis pendant la période 1919-1932, celle de Juan Velarde Fuertes (de Madrid) sur les problèmes de structure et de développement qui se posent à l'économie espagnole, techniquement en retard par rapport aux autres pays européens dont elle demeure dépendante, handicapée par une insuffisance de ressources naturelles et de capacités.

Louis BAUDIN.

International Economic Papers, n° 10. Translations prepared for the International Economic Association. The Macmillan Company, 1960, 193 pages.

La collection des *International Economic Papers* devient imposante. Voici la dixième publication. Elle nous donne dans ses pages terminales l'index classé par matières de l'ensemble des études jusqu'alors parues. Il y en a déjà près d'une centaine.

Cette fois elle comporte dix traductions réparties selon la tradition entre les dates (de 1886 à 1959), les sujets et les langues d'origine (toutes, par convention, non anglaises).

Trois articles gravitent autour de l'idée d'inflation : Gottfried Bombach, *Price Stability, Economic Growth and Income Distribution* ; Bertil Ohlin, *The Stockholm School versus the Quantitative Theory* et Osvaldo Sunkel, *Inflation in Chile : an Unorthodox Approach.*

Une étude de H. Theil est intitulée : *International Inequalities and General Criteria for Development Aid.* Elle contient d'intéressants graphiques commentés sur les coefficients de Pareto selon les degrés de développement d'une économie.

Le « paper » le plus ancien est daté de 1886 ; il a paru en français dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, et son auteur W. Nördling est autrichien. Il serait le premier, d'après le prof. Staehle, à avoir utilisé les célèbres formules d'élasticité.

Nous pouvons lire l'article paru en 1927 dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Paul-Rosenstein Rodan sur l'utilité marginale.

Sous forme de réplique aux critiques de Myrdall, le regretté Eric Lindahl, qui fut Président de l'*Association Internationale,* nous donne ses idées sur *Tax Principles and Tax Policy.*

L'économie soviétique n'est pas oubliée avec Y. Malishev, *Some problems of Price Formation in a Socialist Economy.*

Une description de l'œuvre et un portrait émouvant de Frederik Zeuthen, mort le 24 février 1959, nous sont donnés par Hans Brems.

Enfin, pour honorer la France, la substantielle étude de Maurice Boiteux sur le *Rôle de l'amortissement dans les programmes d'investissement,* parue dans la *Revue de Recherche Opérationnelle,* 1957, est traduite en anglais. Comme nous l'avons déjà signalé, ce sont les ingénieurs économistes, plutôt que les économistes de tradition, qui ont en ces années audience internationale.

Henri GUITTON.

Histoire des doctrines économiques

Leblanc (Marg.), *De Thomas More à Chaptal. Contribution bibliographique à l'histoire économique.* Préface de Robert Gœtz-Girey, Paris, Edition Cujas, 1961, VI-169 pages.

Il était très utile de rappeler l'existence et le contenu d'ouvrages publiés à une époque toute aussi éprise de nouveauté que la nôtre mais s'exprimant clairement — n'osait-on pas appeler une utopie, une utopie ? — dans ses recherches et dans ses essais : « Considérations sur le commerce et sur l'argent... », « Principes et observations économiques... », « Sur la législation et le commerce des grains... », ou bien encore, « Compte rendu au Roi... » dans lequel Necker nous oblige à constater que rien n'est très nouveau en matière de comptes économiques et financiers.

Le beau travail présenté par Mlle Marg. L., trop modestement intitulé « Contribution bibliographique », dépasse largement ce sous-titre. Il offre un exemple d'érudition alliée à la clarté de l'exposé. Son principal intérêt nous paraît résider dans une contribution, concise et précise, à l'étude de tous les aspects de l'histoire de la pensée économique du XVIIIe siècle — doctrines économiques, politiques, philosophiques, faits économiques et sociaux. La méthode d'analyse de ces différents aspects est sûre. On saisit immédiatement, l'essentiel de la pensée de chaque auteur, le contenu d'un Edit ou d'un compte rendu au Roi. La référence exacte, la date de chaque publication permettent de situer la pensée ou la décision politique dans son environnement. Les chercheurs apprécieront la conscience et la culture de Mlle Marg. L., qui, brièvement mais nettement, indique les charges occupées par chaque auteur, ses fonctions au moment de la publication de l'ouvrage, les points de divergences entre certains auteurs. Ainsi, parvient-on à suivre aisément et à comprendre une évolution qui, nécessairement, enchevêtre les différents aspects de la pensée dans les faits. Peut-être exprimera-t-on un regret en relevant une lacune : un index des matières eût été utile à côté de l'index des noms d'auteurs. Il convient de rendre hommage au soin avec lequel a été réalisée l'édition. On n'a pas craint de donner quelques reproductions de frontispices : heureuse époque où les austères questions économiques inspiraient aux artistes-graveurs de charmantes ou de subtiles allégories !...

Lorsqu'on parcourt avec attention l'ouvrage de Mlle L. on découvre son sens profond et une conclusion s'impose, déjà indiquée dans sa préface par le Professeur R. Gœtz-Girey : il s'agit d'une véritable histoire de la pensée et de la politique économiques au XVIIIe siècle. Il comble un vide important. On devrait en faire un « usuel » pour les étudiants de nos Facultés. On souhaiterait en recommander la lecture aux candidats aux grands concours, ne serait-ce que pour leur rappeler que l'économie politique est un art qui se satisfait fort mal d'une expression abstraite.

J.-L. GUGLIELMI.

Géographie économique

Kish (George), *Economic atlas of the Soviet Union.* The University of Michigan Press Ann Arbor, s. d., 27 × 27 cm., 96 p., 10 dollars.

Spécialiste des questions russes à l'Université de Michigan, G. K. a mis à profit ses observations de voyageur en U. R. S. S. ainsi que les informations fournies par le gouvernement soviétique depuis 1956. Il a tenté de dresser une carte économique de l'U. R. S. S.

Son atlas comporte cinq cartes d'ensemble et soixante cartes régionales à raison de quatre pages (agriculture, mines, industries, transports et villes) pour chacune des 15 régions économiques du pays. En examinant ces planches, on comprend mieux la tendance récente à la décentralisation. Elle est le résultat non seulement de considérations politiques, mais aussi de conditions géographiques qu'a renforcées un changement économique récent : l'apparition dans certaines régions très éloignées, d'économies de plus en plus « complexes ». C'est le cas par exemple, d'une partie de la Sibérie qui s'est industrialisée depuis la guerre.

Dans cet ouvrage, utile surtout aux géographes, l'économiste regrettera l'absence d'indications chiffrées ; seules des données statistiques permettent en effet d'ajouter à cette image élémentaire qu'est une carte économique, des perspectives et une vue « prospective ».

Sur ces cartes, on repère avec intérêt les points et les lignes d'une transformation économique marquée, à tous les sens du terme, de démesure. L'atlas de G. K. permet de comprendre comment les conditions naturelles expliquent pour partie, ce caractère du monde soviétique.

Maurice FLAMANT.

Comptabilité

Lassègue (Pierre), *Comptabilité de l'Entreprise,* 1961, 289 p. Paris, Librairie du Recueil Sirey, Collection « Administration des Entreprises ».

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, M. P. L. enseigne également à l'Institut d'Administration des Entreprises

de l'Université de Paris. Nul n'était donc plus qualifié pour écrire l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre : « Comptabilité de l'Entreprise ».

L'intérêt de ce livre où tous les problèmes que pose la gestion comptable de l'entreprise, sont fort bien exposés, est indéniable. L'un de ses moindres mérites n'est certes pas de tirer la matière dont il traite, du discrédit qui s'attache trop souvent à elle et la relègue aux rangs des pratiques routinières.

Qu'un universitaire de l'importance et de la qualité de M. L. ne dédaigne pas de consacrer une aussi remarquable étude à cet ensemble de règles et de méthodes qu'on appelle la comptabilité, d'un terme trop souvent reçu d'ailleurs dans un sens péjoratif, doit suffire à montrer qu'il ne s'agit pas là de simples recettes, de procédés presque mécaniques, mais d'une véritable science de contrôle et de gestion, dont aucune entreprise de quelque envergure ne peut se passer aujourd'hui.

Dans la Ire partie consacrée aux conventions comptables, l'auteur expose, sous une forme attrayante, l'évolution de la technique depuis les origines jusqu'à l'époque actuelle, expliquant ce qu'il appelle très justement les « paradoxes comptables ». Le chapitre où il est traité de la représentation graphique du jeu des comptes, au moyen du célèbre schéma d'Eugène de Fagès, est véritablement fondamental.

La IIe partie de l'ouvrage initie avec clarté le lecteur à la tenue des comptes. Les pages relatives à la traduction comptable des faits économiques et, plus particulièrement encore, le chapitre réservé à la comptabilité analytique d'exploitation, méritent une attention spéciale.

On y voit à quelles distances se situe aujourd'hui la technique comptable par rapport aux modestes notations par quoi elle a débuté, et comment par le seul effet du développement des échanges économiques et des mouvements de valeur auxquels ils donnent lieu, l'humble auxiliaire issu de l'empirisme commercial est devenu l'élément nécessaire d'une bonne gestion administrative et financière.

La portée économique de la comptabilité, qui constitue la IIIe partie, surprendra peut-être les non-initiés. M. L. lui consacre des pages vraiment intéressantes. Il y étudie de façon magistrale « Le compte et le dénombrement des valeurs », « Les relations entre les comptes et la structure comptable », « La relativité du résultat ». Il s'impose de signaler d'une manière spéciale le chapitre intitulé « La causalité et le temps » ainsi que celui qui a pour titre « La valeur ».

L'ouvrage s'achève, dans une IVe partie, par de précieuses considérations sur l'utilisation des chiffres de la comptabilité analytique.

En résumé, étude remarquablement dense et dont ce bref aperçu ne donne, semble-t-il, qu'une vue trop sommaire, le livre de M. L. se recommande par ses vues originales, et, à un autre point de vue, par sa présentation soignée.

Il sera certainement apprécié de ceux, de plus en plus nombreux, qui sentent le besoin de posséder de solides notions comptables pour connaître l'état de leur patrimoine et en suivre les variations, ou désirent, plus simplement, mieux comprendre certaines parties de l'économie politique et du droit.

Jean MASCLET.

Industrie et organisation de la production

Edwards (R.S.) et **Townsend (H.)**, *Business Enterprise, its Growth and Organisation.* Londres, Macmillan, 1958, 607 pages.

En dix ans, E. et T. ont dirigé plus de deux cents séances de séminaire sur l'organisation industrielle à la London School of Economics. Ces séances, qui réunissaient des hommes d'affaire, des fonctionnaires, des professeurs et des étudiants avancés, consistaient dans la discussion d'un rapport écrit, préalablement communiqué aux participants. Elles ont permis la réunion d'une importante documentation de première main sur l'industrie britannique, son organisation, son fonctionnement, son évolution, depuis la seconde guerre mondiale. Malgré le titre, l'ouvrage ne prétend pas être un traité complet de gestion et il laisse délibérément de côté les problèmes des relations du travail, d'établissement des programmes et des budgets, de fixation des prix, etc... C'est une description concrète et peu théorique des problèmes économiques et politiques de l'industrie britannique, mettant l'accent sur les problèmes d'organisation et de contrôle.

La première partie explique par les conditions de leur fondation la diversité inévitable des entreprises dont l'ensemble forme le système industriel. C'est une idée chère aux auteurs et sur laquelle ils reviennent dans leur conclusion, que les problèmes et les hommes n'étant pas partout les mêmes, il est normal que les entreprises diffèrent elles aussi et que cette variété dans l'organisation ne pourrait être réduite que par une réduction de la liberté.

La deuxième partie examine les facteurs conditionnant la taille des entreprises et le degré de spécialisation qui en résulte. E. et T. reviennent sur le caractère naturel de la diversité et s'élèvent contre les préjugés qui prétendent tantôt que les grandes entreprises sont supérieures dans tous les cas et tantôt que ce sont les petites. Les étapes de la production peuvent être liées par le marché, par la coopération ou par l'administration. Le choix entre ces méthodes est malaisé et ne peut guère s'appuyer sur des principes généraux ; on peut cependant noter, s'il y a toujours de la place pour la petite entreprise, que les limites traditionnelles à la croissance de la firme reculent, de sorte que la situation relative de la grande entreprise est devenue plus favorable qu'autrefois.

La troisième partie étudie un certain nombre de problèmes concernant les relations entre le Gouvernement et l'industrie. Organisation et financement de la recherche. Contrainte et contrôle étatique. Politique de localisation industrielle, zones déprimées, répartition de la population active, implantation de nouvelles localités, plein emploi, coût et résultat de ces politiques. Les entreprises nationalisées, leur organisation et leur fonctionnement. A nouveau, les auteurs reprennent l'idée qu'il n'y a pas de principes généraux d'organisation valables dans tous les cas, pas de secret pour accroître à coup sûr l'efficacité ; l'Etat doit donc avoir une attitude souple et reconnaître l'inévitable variété des problèmes et des structures. E. et T. s'excusent de montrer leurs préférences personnelles dans une description dont il est clair qu'elle ne peut être entièrement objective ; ils le font avec discrétion, en critiquant de façon nuancée certaines réalisations du Labour, la diminution de l'initiative et la rigidité que peut présenter l'entreprise d'Etat.

La dernière partie traite de l'avenir de l'industrie britannique et souligne que l'éventail des choix de la Grande-Bretagne est relativement étroit parce qu'elle doit importer une partie importante de ses matières premières et de sa nourriture. Les ressources disponibles ; la manière d'organiser leur utilisation et d'encourager leur accroissement : formation des scientifiques, perfectionnement des techniques administratives, offre de capital.

Pierre LASSÈGUE.

Varii auctores, *The Corporation in Modern Society.* Edited with an Introduction by Edward S. Mason. Préface de A. A. Berle. Jr. Cambridge Mass. Harvard University Press, 1960, 24 cm., XV-335 p., 6 dollars 75.

Envers qui, les dirigeants des grandes sociétés sont-ils responsables ? par référence à quoi ? Quelles sont les limites du pouvoir de ces sociétés ? Qui les dirige effectivement ? Quelles sont les origines de leurs dirigeants ? Comment ceux-ci ont-ils été sélectionnés ? La croissance des sociétés — en séparant de plus en plus la propriété de la direction effective — ne bouleverse-t-elle pas le sens que pouvait avoir jadis la propriété privée ? En quoi la direction des entreprises privées et celle des organismes publics, tendent-elles à se ressembler ? Telles sont les grandes questions auxquelles ce livre apporte des éléments de réponse.

L'ouvrage rassemble les contributions de quinze auteurs, économistes, juristes et spécialistes de la science politique. Il vise à donner un tableau d'ensemble du rôle des grandes sociétés dans la vie américaine et des difficiles problèmes qu'elles y posent. Les lecteurs français de l'ouvrage d'Adolf Berle « Le capitalisme américain et la conscience du Roi » (A. Colin, 1954) connaissaient déjà les thèmes de ce présent recueil qu'Adolf Berle a d'ailleurs préfacé. Précisons toutefois que certaines des thèses d'A. Berle sont remises en question dans l'ouvrage dont nous rendons compte.

Il ne suffit certes pas de proposer un même thème à plusieurs auteurs, pour assurer l'unité intellectuelle d'une œuvre collective ; surtout si le sujet demeure particulièrement vaste et vague, ce qui est le cas. Ce livre demeure donc fortement disparate. Bornons-nous donc à signaler deux contributions qui nous ont paru particulièrement intéressantes. Sous le titre « The Corporation Man », W. L. Warner montre le rôle croissant joué depuis trente ans, par la formation intellectuelle supérieure dans l'accès aux postes de direction ; ceci serait particulièrement net dans le cas des grandes sociétés. Cette notation rejoint exactement les observations faites par Mme Delefortrie-Soubeyroux (*Les dirigeants de l'industrie française*, A. Colin, 1961).

L'article de J. Lintner souligne qu'à long terme, l'autofinancement n'a pas eu tendance à augmenter proportionnellement aux autres sources de capitaux. Les « politiques » de distributions des dividendes demeuraient même remarquablement constantes. On sait que le même phénomène a été constaté récemment en France. Les derniers Comptes de la Nation font apparaître une décroissance relative de la part de l'autofinancement dans la masse des investissements réalisés.

Ainsi la grande société américaine, en dépit d'abus de pouvoir très réels, n'est tout de même pas devenu un empire tyrannique. Ceci apparaît mieux encore quand on la compare soit aux exploitations publiques anglaises, soit aux entreprises industrielles de l'U. R. S. S. : ce que font — opportunément — les deux derniers articles.

Maurice FLAMANT.

Monopoles, trusts et ententes économiques

Varii auctores, *Concorrenza e monopolio nell' economia italiana.* 1 vol. in-8° de 129 p. Milan, Société d'éditions « Vita e pensiero ». Collection : « Problèmes économiques d'aujourd'hui », vol. I.

Les diverses contributions scientifiques réunies dans le présent volume ont pour but d'éclairer la discussion ouverte en Italie sur le problème de l'organisation de la concurrence et du contrôle des monopoles par le dépôt devant le Parlement d'un projet de loi gouvernemental. Parmi les auteurs de ces études figurent des spécialistes bien connus, tels que les professeurs F. Vito et S. Lombardini. On notera aussi une analyse comparative des diverses politiques nationales par L. Frey ainsi qu'un examen théorique de la question par G. Mazzocchi. Un chapitre spécial, rédigé par Oscar Garavello, donne un compte rendu détaillé des rapports et discussions de la réunion de Talloires organisée sur la question générale du monopole en septembre 1951 par les soins de l'Association internationale des sciences économiques.

L'ouvrage donne en annexe le texte du projet de loi « pour la protection de la liberté de la concurrence », suivi de son exposé des motifs et d'un avis du Conseil national de l'économie et du travail. Une autre annexe reproduit les dispositions relatives à la question qui figurent dans les Traités constitutifs de la Communauté économique européenne, de la C. E. C. A., ainsi que de l'Euratom.

Gaston Leduc.

Echanges intérieurs et organisation commerciale

Jeannin (Alfred), *Condition à l'introduction d'une vente industrielle.* Paris, Sirey, 1957, 25 cm., 47 p.

Cette intéressante plaquette pourrait s'appeler plus brièvement « Du boutiquier ». Elle est en effet, une très pertinente critique du système actuel de distribution commerciale. La vente des produits industriels au consommateur n'est assurée par les boutiquiers, que dans de très mauvaises conditions. Est-il admissible par exemple, que les automobiles soient encore vendues par des « concessionnaires » et non directement par les entreprises à la sortie de leurs usines ? Le système actuel de distribution n'est pas adapté aux caractères de la production moderne ; c'est-à-dire au règne de « marques » de fabrique et de la publicité.

La solution serait la « surmarque », estampille accordée au bon produit. Une fois le consommateur mieux informé des qualités du produit, l'anachronique boutiquier pourrait enfin disparaître, laissant les producteurs satisfaire directement les consommateurs.

Maurice Flamant.

Echanges internationaux et politique douanière

Thorbecke (Erik), *The Tendency towards Regionalization in International Trade,* 1928-1956. 1re éd., 1960, 223 p., La Haye, Martinus Nijhoff.

Le livre de M. T. est une étude du système international d'échanges et de paiements faite à partir du matériel statistique publié par les instituts nationaux et les organisations internationales. Il s'agit d'un travail empirique qui prolonge les publications sur le commerce international de la Société des Nations (notamment le rapport Felke Hilgerdt).

M. E. T. en effet s'attache à repérer et à analyser les modifications du niveau international d'échanges pendant la période 1928-1956 pour y découvrir une tendance à une « répartition régionale » du commerce international, c'est-à-dire, plus précisément, à la concentration de ce commerce dons les trois zones ou régions formées par les pays de l'O. E. C. E., les pays de la zone sterling et les pays de la zone dollar.

Pour ce faire, l'étude est divisée en deux parties. L'une essentiellement statistique décrit les changements importants survenus dans la structure du commerce mondial et analyse les mouvements commerciaux entre des régions géographiquement déterminées pour retracer ensuite l'évolution de la multilatéralité des échanges pendant la période 1928-1956.

La seconde cherche à vérifier de manière empirique, par des références constantes à la première partie la tendance générale du commerce mondial à se concentrer de manière croissante dans les trois régions de zones : O. E. C. E., zone £, zone $. Ce que M. E. T. appelle la tendance à la régionalisation du commerce mondial.

Les divers facteurs explicatifs de cette tendance sont alors analysés séparément : facteur géographique, économique, monétaire, politique, pour chaque région.

Ainsi présentée l'étude de M. E. T. constitue incontestablement un précieux instrument de travail par l'abondance des statistiques fournies, par le soin et la clarté mis à leur élaboration, par leurs regroupements significatifs en tableaux comparatifs et en schémas, par l'interprétation concise et les rapprochements suggestifs qui en sont proposés.

On a là une « vue » sur la structure du commerce mondial qui n'est pas celle des rapports publiés par le G. A. T. T., par exemple, mais qui la recoupe et l'éclaire de façon suggestive.

Ceci étant, un tel travail soulève nécessairement d'importants problèmes dont les éléments et les solutions ne sont souvent ici qu'évoqués ou esquissés.

En effet si, ainsi que le note M. E. T. dans sa conclusion, le régionalisme économique s'avère être plus qu'une tendance transitoire, comme les faits qu'il constate le suggèrent, on est porté à s'interroger plus qu'il ne le fait lui-même sur les facteurs explicatifs de cette tendance. Il apparaît, par exemple, que les trois zones étudiées doivent leur existence principalement aux solutions apportées à des problèmes de paiements internationaux.

Ainsi que le remarque le professeur Condliffe dans son avant-propos, ce qui est multilatéral, ou bilatéral, ou régional dans un système d'échanges c'est le mode de paiement.

Ainsi, puisque M. E. T. ne s'est pas borné à constater la tendance mais a voulu en analyser certaines raisons, il nous semble que ses divers para-

graphes intitulés « Causes monétaires » auraient dû être moins faits de la description du système monétaire propre à chaque zone, que d'une analyse approfondie de son fonctionnement.

Puisque les mouvements du commerce mondial font apparaître une plus forte concentration dans une zone monétaire proprement dite (zone sterling), une région à monnaie dominante (zone dollar) et une zone où a fonctionné un système régional de règlements (O. E. C. E. - U. E. P.), on pourrait penser que le retour d'un grand nombre de pays membres de ces « régions » à un certain type de convertibilité, accompagné de mesures connexes de libéralisation des échanges, affaiblirait la tendance en supprimant certaines de ses raisons majeures.

M. E. T. découvre de nouvelles raisons de cohésion dans la formation d'ensembles régionaux du type de la C. E. E. Mais les politiques suivies par de tels ensembles ne modifieraient-elles pas profondément les facteurs de la tendance, et leur objectif lointain n'est-il pas de la supprimer ?

Il faudrait ici entrer dans des analyses portant sur la spécialisation internationale, en termes de relations interindustrielles, et évoquer les problèmes posés par la concentration des industries et « les grandes unités internationales ». De telles analyses amèneraient sans doute à nuancer quelque peu les conclusions de M. E. T. sans rien enlever à l'importance de son étude pour la connaissance des réseaux du commerce mondial.

Gérard THIRION.

Monnaie, crédit et change

Amyard (Philippe) *La Banque et l'Etat*, 1960, 290. p. Paris, Librairie Armand Colin. Collection Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques.

Il faut particulièrement saluer la publication d'un nouvel ouvrage sur la banque qui, en France, ne fait que trop rarement l'objet d'études approfondies. Dans notre littérature économique c'est sur les doigts de la main que peuvent se compter les volumes consacrés au crédit proprement dit depuis la guerre, et celui-ci présente un caractère différent puisqu'il associe la politique économique et l'évolution des techniques bancaires depuis 1945. Comme le souligne M. le ministre Wilfrid Baumgartner dans sa préface, l'auteur s'est attaché à mettre en relief des procédés nouveaux qui permettent aux pouvoirs publics de favoriser l'expansion, de mobiliser l'épargne et d'assouplir le contrôle des transactions internationales.

M. Ph. A. s'est efforcé de saisir dans le concret à la fois l'élaboration et la mise en œuvre des doctrines nouvelles. Se défendant d'apprécier le bien-fondé de telle ou telle politique, il doit admettre pourtant l'existence d'une tendance plus dirigiste que libérale, mais les techniques appliquées ont été dictées sous la pression des circonstances plutôt que par l'esprit de système.

La plus large partie de l'ouvrage est consacrée au crédit qui se trouve distribué dans des conditions nouvelles depuis la législation de 1945. Pour la première fois, les autorités gouvernementales ont pu l'utiliser pour agir sur la conjoncture économique et elles l'ont fait de la façon la plus restric-

tive. Les instruments de contrôle se sont multipliés : service central des risques, plafonds de réescompte, plancher d'effets publics et limitation globale. Parallèlement, les pouvoirs publics ont entrepris une action massive pour favoriser l'octroi des crédits à l'équipement, à l'exportation et à la consommation. Ainsi, le développement de l'inflation a pu être enrayé et l'expansion de certains secteurs a pu être favorisée.

Pour les banques, les conditions dans lesquelles s'effectue la distribution du crédit ont été profondément transformées. Dans les années d'après guerre, l'argent qui était rare s'est fait cher. Maintes critiques et rancœurs se sont alors exprimées quant au prix du crédit, mais étaient-elles réellement justifiées ? Les comparaisons dont on a fait si souvent état avec la politique bancaire étrangère doivent être accueillies avec beaucoup de prudence, souligne justement l'auteur. A la suite de la baisse des taux entreprise ces dernières années, il semble même que, tous comptes faits, les conditions de banque en France soient souvent inférieures à celles des pays occidentaux.

Au fur et à mesure que se développait la politique du crédit, les réglementations se sont étendues, mais si elles ont entraîné une complexité croissante des modes de rémunération des capitaux et des services bancaires, c'est par une sorte de reflexe de défense de la profession. Ne pouvant abroger les dispositions générales qu'il avait encouragées à l'origine, le Conseil national du crédit a été en effet amené à multiplier les cas particuliers et les exceptions.

L'intervention des pouvoirs publics en 1959 a fait « se cabrer » le secteur bancaire et, comme le constate M. Ph. A., « on a très bien senti, à l'occasion de ces discussions, que l'on parvenait à la limite de l'ingérence des autorités monétaires dans l'exploitation de la banque en régime capitaliste ». En même temps, les règles traditionnelles d'exploitation se sont trouvées altérées, la notion de risque s'est affaiblie, tandis que les banques devaient s'astreindre au respect des mesures dans lesquelles elles se trouvaient enserrées.

Si la politique du crédit peut être assez exactement dessinée, puisqu'elle relève essentiellement du Conseil National du Crédit et de la Banque de France, la politique de l'épargne n'offre pas des contours aussi exacts. Textes législatifs, décisions du ministère des Finances, vœux du Commissariat au Plan, initiatives du secteur industriel et action des grandes banques, tels sont les quelques repères que propose M. Ph. A. Il étudie notamment les formules nouvelles d'émission d'emprunt instaurées en vue de la mobilisation de l'épargne et c'est un des rares documents sur ce sujet.

La politique de l'épargne n'a pas ébranlé les bases de la structure capitaliste mais en a seulement adapté les mécanismes, simplifiant par exemple la gestion des valeurs mobilières ou multipliant les formes d'épargne collective. On retiendra notamment ce phénomène de « dépersonnalisation » de l'épargne avec l'extension des organismes de prévoyance et d'assistance. L'investissement privé reste inférieur aux besoins de financement à long terme des entreprises. La France a perdu en apparence ses facultés traditionnelles d'épargne et la thésaurisation qui a pu subsister a souvent nui au bon fonctionnement du marché des capitaux.

Les changes, enfin, prennent place dans la dernière partie de l'ouvrage de M. Ph. A., car ils représentent une importante activité du secteur bancaire, activité elle aussi longtemps contrôlée. Comme la politique du crédit, la politique des changes comporte un double aspect : une action négative, sorte de néo-mercantilisme d'Etat visant à la sauvegarde des ressources

nationales, et une action passive tendant à favoriser l'apport des ressources étrangères. Le rôle des banques, au milieu d'une réglementation des plus touffues, a pris un caractère particulièrement administratif et fonctionnarisé. Agents d'exécution et instruments de contrôle, les banques se sont trouvées grevées de charges et d'obligations considérables, tandis que les opérations de cambisme avaient pratiquement disparu.

Si nous avons souligné les principaux développements de l'ouvrage de M. Ph. A., c'est beaucoup moins pour en montrer la valeur technique que pour mesurer avec lui l'ampleur de l'intervention étatique. De nouveaux rapports se sont établis entre la banque et l'Etat, tandis que la structure bancaire elle-même se transformait. Nous sommes dans un domaine mouvant comportant les multiples servitudes de la lutte contre l'inflation et du partage des risques du crédit. On peut se demander si les banques constituent encore une profession commerciale indépendante. Ne se transforme-t-elle pas graduellement « en une fonction bancaire exercée dans l'intérêt supérieur de la collectivité, subordonnée aux impératifs de plus en plus précis de la politique économique et dans laquelle l'esprit de service public l'emporte sur les profits du mobile individuel ». Reconnaissons, avec l'auteur, que nous n'en sommes pas encore là. Pour le moment ce passage progressif de la « profession » à la « fonction » ne semble pas devoir créer une tension trop forte dans les rapports entre les banques et l'Etat. Il en serait autrement si les pouvoirs publics entendaient les concurrencer sur leur terrain propre.

M. Ph. A. est bien placé pour disserter sur ce sujet puisqu'il est directeur d'une importante banque parisienne en même temps que chargé de cours à l'Institut d'Etudes Politiques et à l'Ecole Nationale d'Administration. Son ouvrage possède une valeur didactique certaine. Un index alphabétique permettra au lecteur de se référer aux sujets qui peuvent l'intéresser plus particulièrement et de nombreuses annotations lui donneront toutes les références voulues et aux meilleures sources. L'apport de M. Ph. A. à la science bancaire est d'une telle qualité que son ouvrage demeurera un guide précieux à travers des mécanismes complexes.

Henry GERMAIN-MARTIN.

Mai 1961.

Colin de Verdière (Gérard), *Conjoncture et monnaie*, 1960, IV + 127 p., Paris, Librairie du Recueil Sirey.

Voici la théorie quantitative de nouveau sur la sellette. Périodiquement mise en accusation par des économistes zélés, elle est toujours acquittée. Le présent livre en porte témoignage. Dans une excellente préface, René Courtin indique les mérites de l'auteur qui, à l'aide de multiples statistiques, revêt l'ancienne thèse d'une parure nouvelle en la mettant à jour sans en altérer l'essence.

Il s'agit, bien entendu de la théorie quantitative souple ou notion quantitative telle qu'elle a été conçue dès l'origine et non de l'interprétation d'Irving Fisher qui a indûment accaparé l'attention des économistes. A cet égard, M. C. de V. paraît avoir édifié une superstructure chiffrée solide sur un fondement historique qui l'est beaucoup moins. Il cite comme premiers pionniers Jean Bodin, Cantillon et Ricardo, alors que la théorie a été clairement exposée par l'école de Salamanque dès 1556, et il réduit le « quantitativisme » à la formule mathématique simple, alors que de

Beaumetz et Mirabeau ont établi avec force l'influence exercée par l'accroissement du volume monétaire sur la production dès l'époque révolutionnaire.

La terminologie nouvelle n'est d'ailleurs pas toujours heureuse. Admettons le remplacement de la vitesse de circulation de la monnaie par la tension monétaire, mais les encaisses « oisives » sont mal qualifiées et elles n'ont pas seulement pour causes l'incertitude ou l'indécision, elles peuvent découler de l'ignorance ou de la négligence et constituer ce que Marschak et Lederer appelaient dès 1932 d'un terme expressif « le surplus irrationnel » (dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* de juin).

Enfin l'auteur débouche, comme nous l'espérions, sur ce que l'on nommait entre les deux guerres les théories de l'emploi de la monnaie, c'est-à-dire sur les phénomènes d'ordre psychologique, sur les comportements humains. L'analyse du V de la formule de Fisher avait déjà conduit à cette conclusion. Dans la longue période la quantité de monnaie que René Courtin qualifie de libre et qui correspond au M de Fisher tend à déterminer le niveau des prix et le volume des encaisses, ou, comme le disait Léon Dupriez, l'évolution de longue durée reste dominée par la résolution en P. On a écrit dans le même sens que, si l'action indirecte (sur la production) s'exerce sur la courte période, l'action directe (sur le niveau des prix) tend à devenir prépondérante à la longue.

Nous savons gré à l'auteur d'avoir contribué à confirmer ces conclusions. Pourquoi faut-il que, dès le début de son travail, il déclare péremptoirement que l'étude des phénomènes monétaires n'exige plus aujourd'hui une définition de la nature profonde de la monnaie ? Ainsi exprimée, l'idée est exacte, car il n'y a pas « exigence », mais il serait très utile de disposer d'une telle définition. Cette connaissance nous permettrait de résoudre bien des problèmes monétaires et il n'y a aucun avantage à utiliser un concept qui n'est pas défini.

Louis BAUDIN.

Gurley (John G.) et **Shaw (Edward S.)**, *Money in a Theory of Finance*, in-18°, 1960, XIV-371 p., Washington, The Brookings Institution.

L'ouvrage est original à deux titres :

— par le fait qu'il aborde la matière financière comme un tout dont la monnaie est l'une des composantes ;

— par sa méthode d'analyse qui va du simple au complexe.

Le marché de la monnaie (market for money) et non pas le marché monétaire au sens usuel du terme (money market) est tout d'abord envisagé en mettant l'accent sur la demande de monnaie. « L'existence de la monnaie en tant qu'actif financier donne à chaque unité dépensière la possibilité de dépenser plus ou moins que son revenu. Elle ouvre la voie à l'emprunt et au prêt » (p. 49). Trois secteurs sont pris en considération : les consommateurs, les entreprises non financières, c'est-à-dire la production, enfin l'Administration. Les consommateurs sont en équilibre ou accumulent des surplus qu'ils prêtent ; les entreprises sont en équilibre ou font face à leurs déficits en empruntant. L'Administration est supposée n'avoir aucun revenu ni dépenses propres. Le système monétaire se réduit à un marché des bons et à un marché de la monnaie, les bons constituant ce que les auteurs appellent les valeurs primaires (primary securities).

Le marché de celles-ci est ensuite analysé en fonction de leur prolifération et de leur diversification, puis sont introduits, toujours selon la terminologie propre à l'ouvrage, les actifs non monétaires indirects.

Parallèlement à ces grandeurs financières entrent en jeu des institutions spécifiques, en ce qui concerne l'Administration monétaire : un bureau chargé de la politique et un bureau bancaire, le premier correspondant en gros au Trésor dans son rôle d'instigateur des activités financières, le second aux directives données à la Banque centrale. Ensuite, au fur et à mesure que l'analyse s'élargira, vont apparaître la Banque centrale, les banques commerciales, les intermédiaires financiers non bancaires dont le rôle est, à raison, souligné.

Nous sommes de cette façon mis en présence de notions et d'institutions usuelles, mais décomposées et regroupées selon un nouveau mode qui permet effectivement de mettre mieux en lumière les fonctions spécifiques et les articulations logiques dont l'ensemble constitue la vie monétaire et financière, tout cela dans l'hypothèse d'une économie en croissance et selon une perspective strictement néo-classique.

Nous voilà loin des élucubrations néo-keynésiennes qui accaparent, pour l'heure, le gros de la littérature économico-monétaire. Aussi bien, au premier abord, la lecture de l'ouvrage déconcerte. Le niveau d'abstraction est élevé. Il faut entrer dans le jeu. On est alors captivé. L'analyse est rigoureuse. Si elle n'apprend rien de fondamentalement nouveau, le meilleur de la pensée monétaire y est clarifié et consolidé.

Un appendice mathématique, de Alain C. Enthoven, réintroduit des vues néo-keynésiennes empruntées à Harrod, Hansen, Domar, Hamberg, Fellner, Klein, Tobin, etc... Le climat redevient familier. Malgré cette disparate, l'ouvrage est, d'un bout à l'autre, très stimulant.

Pierre DIETERLEN.

Cycles, crises et conjoncture

Bouniatian (M.), *Les fluctuations économiques.* Recueil d'Etudes. Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1959, 133 pages.

M. B. a recueilli dans cet ouvrage cinq études : Les mirages du crédit. Les travaux publics et le chômage conjecturel (ne faudrait-il pas lire conjoncturel ?). Réflexions sur la théorie de l'emploi de J. M. Keynes. Réflexions sur une politique inflationniste du crédit. Ma théorie des crises et Albert Aftalion.

Les lecteurs de la *Revue* reconnaîtront dans ces pages les idées que M. B. y a plusieurs fois exprimées. Nous ne voulons pas y revenir. Nous voudrions seulement nous arrêter une dernière fois sur un point qui tourmente beaucoup l'esprit de son auteur. Il s'agit de la controverse qu'il eut, voici plus de cinquante ans, avec Albert Aftalion. C'est en 1907 à Munich que B. a écrit son ouvrage établissant sa théorie des crises. C'est en 1908, dans des articles parus en cette *Revue,* qu'Aftalion a proposé la sienne, en notant qu'il « se rencontrait d'une façon curieuse sur plusieurs points avec M. B. ». Ce dernier n'admet pas qu'il s'agisse d'une simple et fortuite rencontre. Tel est l'objet du débat. Aftalion nous a définitivement quittés, et du reste je le verrais mal recommençant une polémique, à un demi-siècle de distance.

Un autre grand auteur a lui aussi disparu, auquel s'en prend M. B. C'est dans l'édition de 1947 de l'*Histoire des doctrines économiques* que

Ch. Rist consacre plusieurs pages à ce qu'il appelle « la théorie d'Aftalion » et seulement une note à l'ouvrage de M. B., en prétendant que cet ouvrage avait paru « presque au même moment » que les travaux d'Aftalion, et en ajoutant au surplus que l'identité entre les vues des deux auteurs est seulement apparente. « Il a manqué à son devoir en omettant de présenter de façon complète notre théorie des crises considérée par d'autres comme la plus originale et la plus importante qui ait paru depuis le début de ce siècle, tandis qu'il consacrait des dizaines de pages aux auteurs qui n'ont aucune place dans l'histoire de ces théories. »

Enfin le fait le plus cuisant occupe les deux dernières pages de l'ouvrage. « En 1954 a paru un ouvrage collectif sous la direction des professeurs Emile James et André Marchal, *Fluctuations économiques*, qui résume en deux volumes les théories des crises (ou soi-disant telles) de vingt-quatre économistes contemporains, sans compter les marxistes et les économètres. Parmi ces théories, dont plusieurs sont plus ou moins influencées par notre théorie des crises, celle-ci ne figure pas, mais des chapitres sont consacrés à Aftalion... Un souci de vérité et d'équité aurait dû interdire aux collaborateurs de cette publication d'attribuer à Aftalion la paternité de nos idées sur les crises, et cela sans que dans les trente pages consacrées à Aftalion la moindre allusion soit faite à nos travaux ». Les directeurs de la collection auraient, paraît-il, répondu : « les vues d'Aftalion ont été analysées parce que les Anglo-Saxons ne veulent pas lui reconnaître la paternité du principe d'accélération ». Ce à quoi M. B. répond à son tour : « ce principe d'accélération, d'ailleurs d'une importance secondaire, on aurait pu également le trouver exposé, six ans avant Aftalion, dans notre ouvrage sur les crises », et il donne les références précises.

Telles sont les remarques que l'auteur lui-même a tenu à présenter « dans l'intérêt de la science et de la probité scientifique ».

Tout problème d'imputation est difficile à résoudre. Evidemment une antériorité ne se discute pas. Malgré des antériorités plus manifestes encore, on ne peut pas savoir si Keynes a été influencé par Wicksell. Walras, Jevons et Menger ont écrit à peu près les mêmes choses à la même époque, sans se connaître à ce moment de l'histoire.

Nous voulons bien, pour notre modeste part, aider M. B. à établir ou à rétablir la vérité, et c'est pourquoi nous avons reproduit les phrases les plus significatives de son ouvrage. En fin de compte, nous nous demandons si, dans les formes nouvelles de la recherche contemporaine, la manière que l'on avait de poser le problème en 1907 ou en 1908 garde la même importance. S'approche-t-on de la vérité avec les mêmes procédés ? Faut-il encore parler de crise ? Faut-il même encore parler de fluctuations ?

L'essentiel, il est vrai, n'est-il pas de s'approcher de la vérité, quels que soient les outils d'analyse employés, et, nous nous permettrons d'ajouter, quels que soient les noms de ceux qui ont pour la première fois utilisé les outils les meilleurs ?

Henri GUITTON.

Rôle de l'État dans la vie économique

Pescatore (Gabriele), *Dieci anni di esperienze della Cassa per il Mezzogiorno.* Roma, MCMLXI, 24 cm., 74 p.

La « Caisse pour les opérations extraordinaires d'intérêt public dans l'Italie méridionale », plus connue sous l'abréviation « Cassa per il Mezzo-

giorno », a été créée en 1950. Son existence est, dans notre pays, aussi célèbre que son fonctionnement est ignoré. La présente publication — due au professeur P., président de la Caisse — permettra utilement de se faire une idée d'ensemble de cette organisation et des résultats obtenus.

La Caisse est étudiée surtout sous l'angle administratif et financier. Nous apprenons ainsi que sa dotation en capital dépasse maintenant 2 000 milliards de lires et que les travaux réalisés ont surtout intéressé l'agriculture (55 %) — adduction d'eau et irrigation — et les voies de communication. Le bilan de l'industrialisation (p. 39-41) nous a paru plus modeste : il est vrai qu'il rencontre des obstacles en économie « libérale ». L'auteur formule enfin — « de lege ferenda » — des propositions d'amélioration. Elles favoriseraient l'action d'une institution qui vise surtout à stimuler et à coordonner le développement régional.

Maurice FLAMANT.

Tutino (Antonio), *Problemi dell'industrializzazione della Sicilia* (A seguito della legge regionale 5 Agosto 1957, n° 51). Milano Dotto, A. Giuffré, 1960, 25 cm., 149 p. Centro per l'incremento economico della Sicilia, Palermo, 1 000 lires.

Depuis 1946, la Sicile bénéficie d'un régime d'autonomie mais, là comme ailleurs, l' « indépendance » — même relative — suppose d'abord et surtout, que l'on s'affranchisse de la faim et de la misère. Cet ouvrage dû à un juriste, dresse le bilan des mesures législatives et financières prises dans la grande île, en particulier de la loi du 5 août 1957 visant à fournir des moyens accrus d'industrialisation. Ce dernier terme est, remarquons-le, équivoque. Naguère, il n'était employé qu'en histoire économique ; il désignait un long processus spontané. On y a vu trop hâtivement, le résultat de mesures des pouvoirs publics ; or cela n'était vrai qu'en économie centralisée. L'adoption par la politique économique, d'un vocabulaire « volontariste » dissimule mal les lourds obstacles que l'on rencontre à industrialiser une région.

Clair et détaillé à la fois, le livre de M. A. T. constitue dans l'énorme littérature relative au Mezzogiorno, un très bon instrument de référence, utilisable en particulier pour les comparaisons internationales.

Maurice FLAMANT.

Législation et organisation du travail

Babeau (André), *Les Conseils ouvriers en Pologne.* Paris, Librairie A. Colin. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 210, 1960.

Ce livre est une contribution précieuse aux recherches portant sur les problèmes de participation ouvrière à la gestion des entreprises ; partant de l'expérience polonaise, qu'il décrit avec clarté, M. B. pose en effet des problèmes qui se révèlent assez analogues dans les divers régimes sociaux et politiques.

L'expérience polonaise des conseils ouvriers est née d'une révolte ouvrière, soutenue par l'ensemble de l'opinion publique, contre un régime de planification détaillée, centralisée et autoritaire, qui avait conduit à la désorganisation de l'économie du pays ; alors qu'en Yougoslavie, la gestion ouvrière a été introduite par la loi, en Pologne à la suite de la révolte de Poznan, les conseils se sont constitués d'eux-mêmes, *soutenus au début par les directeurs des entreprises,* qui se sont appuyés sur eux pour se libérer de la tutelle centralisatrice des administrations. La loi est venue ensuite confirmer le fait, mais les conseils se sont bientôt heurtés à la résistance de l'administration, des syndicats et du Parti qui, pour des motifs divers, ont cherché à restreindre leurs compétences, cependant que les directeurs, après avoir obtenu une certaine autonomie de gestion dans leurs entreprises, ont cherché à y raffermir leur autorité.

Par ailleurs, l'enthousiasme des premiers jours s'est peu à peu éteint ; les membres des conseils qui se sont intéressés à leurs fonctions, ont rapidement abordé les problèmes avec le sens des responsabilités des directeurs ; ils se sont intégrés dans l'administration de l'entreprise et se sont coupés de la masse ; celle-ci, déçue, est redevenue passive, ce qui a permis au syndicat, au parti, et à l'administration de rétablir leur autorité ; le régime actuel des Conférences d'autonomie ouvrière a réduit la compétence des conseils ouvriers, et on peut être sceptique sur ce qui restera de l'expérience polonaise.

Partant d'un historique très complet, M. B. a eu le mérite de poser un problème d'ensemble.

1° Dans tous les pays, quel que soit leur régime politique, on rencontre la même difficulté ; la conduite des entreprises devient de plus en plus complexe et technique ; la compétence professionnelle, qui appartenait jadis à l'ouvrier, passe aux bureaux d'études ; le travailleur, réduit au rôle d'exécutant, perd tout intérêt à son activité, et une opposition de classe s'établit entre celui qui commande, qu'il soit capitaliste ou bureaucrate, et celui qui obéit sans comprendre.

2° Cet abîme ne peut être comblé par un procédé de démocratie quasi-parlementaire, par l'élection de délégués ouvriers chargés de participer *au sommet* à la gestion de l'entreprise ; si en effet ces délégués expriment vraiment les sentiments et préoccupations de leurs mandants, ils paraissent irresponsables, et le directeur, représentant l'intérêt général, ne tient pas compte de leurs avis ; si par contre ils veulent être constructifs, ils s'identifient à l'administration et se coupent de ceux qui les ont mandatés ; l'expérience polonaise rejoint ici l'expérience allemande, avec la situation contradictoire où se trouve placé le directeur du travail.

3° Il existe en fait, sur le lieu du travail, dans l'atelier une société ouvrière informelle qui ne trouve pas à s'exprimer ; le groupe ouvrier est ici une réalité vivante ; il a conscience d'une compétence limitée, mais réelle : c'est à ce niveau que pourrait s'instituer une démocratie-participation, s'élevant ensuite peu à peu par une pyramide de compétences décroissantes, aux divers niveaux de l'entreprise, puis de l'économie. M. B. semble conserver l'espoir que les conseils ouvriers de section, prévus par la loi du 20 décembre 1958, permettront à cette société informelle de s'exprimer.

M. B. me paraît avoir fort bien posé le vrai problème de la démocratie industrielle ; peut-être aurait-il pu insister davantage sur la nécessité de la formation professionnelle ouvrière et de l'éducation populaire permanente

comme condition préalable d'une participation des salariés à la gestion. Les Yougoslaves poursuivent sur ce point un effort considérable et continu, c'est ce qui permet peut-être d'être plus optimiste pour l'avenir de la gestion ouvrière dans leur pays qu'en Pologne.

André PHILIP.

Sociologie

Austruy (Jacques), *L'Islam, face au développement économique*, 1 vol. in-8°, 1961, 140 p., Paris, Les éditions ouvrières, Collection « Economie humaine », Série « Economie et civilisation », tome III. — Avant-propos d'André Piettre.

Ce petit ouvrage se présente comme un complément à la thèse de doctorat de l'auteur, publié sous le titre : « *Structure économique et civilisation. L'Egypte et le destin économique de l'Islam* » et dont il a été précédemment rendu compte. Il part de l'idée que, contrairement à certaines affirmations par trop absolues, il n'existe pas de « prototype nécessaire et unique » des modalités de la croissance économique et qu'il appartient à chaque civilisation de découvrir et de mettre en œuvre les idées-forces ainsi que les structures d'organisation qui sont le mieux à même de déclencher et de soutenir le développement souhaité, en prenant appui notamment sur les données d'ordre religieux et culturel qui ne sont pas incompatibles avec un tel but.

Le cas des pays d'Islam est particulièrement significatif. Il y a quelque chose de troublant en effet dans le fait que tous ces pays, sans exception aucune, appartiennent encore aujourd'hui au monde du sous-développement. Ce ne fut certes pas toujours le cas. Certains pays musulmans ont connu jadis une brillante civilisation économique et, de toute façon, le retard actuellement constaté et déploré déborde largement l'aire d'extension géographique de la religion du Prophète. Celle-ci ne saurait donc être seule mise en cause. Et, peut-être, une telle constatation autorise-t-elle certains espoirs.

C'est en tout cas l'opinion très nette de l'auteur. Il affirme en effet, dans la première partie de son étude, que les conditions nouvelles de la croissance économique offrent aux pays musulmans des possibilités dont ils étaient jadis dépourvus, qu'il s'agisse des ressources naturelles (en particulier dans le secteur des produits pétroliers), des nouvelles techniques d'action économique, à base de direction collective et planifiée et des comportements humains. Mais il lui paraît que la mentalité islamique oppose des obstacles quasi-insurmontables, tant au développement d'un capitalisme du type occidental, qu'il s'agisse du plan psycho-sociologique ou des institutions, qu'à l'adoption d'une formule plus ou moins apparentés aux prescriptions du communisme marxiste. Il croit cependant possible une tierce solution, capable d'assurer la croissance de l'économie dans le respect des principes fondamentaux consignés dans le Coran.

A cet égard l'Islam moderne, tel que l'interprètent ses docteurs, lui semble parfaitement susceptible d'être adapté aux exigences de la technique industrielle, tant sur le plan psychique que dans le domaine des structures juridiques et sociales. Une économie musulmane progressive apparaîtrait

ainsi comme hautement moralisés dans ses fins et de type communautaire, mais non collective, dans ses procédés d'organisation.

Il reste à se demander dans quelle mesure les faits ont quelque chance de confirmer cette vision plutôt optimiste des choses. Jusqu'à présent les pays d'Islam qui se sont montrés préoccupés de rompre avec une stagnation séculaire ne sont parvenus à le faire qu'au prix de réformes catégoriques. L'exemple de la Turquie d'Ataturk nous semble à cet égard hautement significatif. Et, plus près de nous, celui de la Tunisie de Bourghiba. Les yeux sont aujourd'hui braqués sur l'Egypte de Nasser, voire sur le Maroc. Mais le verdict est ici beaucoup moins net et semble plutôt s'inscrire à l'encontre des espoirs de M. J. A. Mais sans doute est-il prématuré de conclure.

On aurait souhaité que l'auteur, évoquant le problème de l'Islam, ne bornât pas son analyse aux seuls pays de langue arabe, voire presqu'à la seule Egypte. L'Asie musulmane autre qu'arabophone et à l'exception, bien entendu, des colonies soviétiques, n'est-elle pas susceptible de nous offrir d'intéressantes leçons ? Que donnerait, par exemple, une analyse comparée des problèmes propres au Pakistan, d'une part, à l'Indonésie, d'autre part ?

Nous songerons aussi aux constatations que permettrait sans doute de dégager un examen approfondi des comportements comparés des différents groupes religieux rassemblés à l'intérieur d'une même nation-territoire. Il nous semble qu'un pays comme le Liban, malgré ses particularités et son exiguïté, devrait se prêter aisément à une telle étude. Le cas du Sénégal serait aussi, à notre avis, du plus grand intérêt. Il est d'ailleurs curieux de constater que, dans son excès d'assimilation du milieu islamique avec le monde arabe, l'auteur ait complètement passé sous silence les enseignements de l'Afrique noire. Ne serait-ce pas le moment de le presser d'écrire, à l'instar de ce qui avait été fait jadis pour le socialisme, une nouvelle étude sur « l'Islam selon les peuples », même réduite aux seules perspectives de l'économiste ? Nous souhaitons que les difficultés de l'entreprise ne rebutent pas un talent déjà affirmé et auquel nous nous plaisons à rendre hommage.

Gaston Leduc.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1961

1° ARTICLES DE FONDS

Pages

2° CHRONIQUES

3° NOTES ET MEMORANDA

4° REVUE DES LIVRES

A. — *OUVRAGES ANALYSÉS*

B. — *AUTEURS DES COMPTES RENDUS*

Le Gérant : Patrice Vergé.

Dépôt légal effectué en 1962 (1er trimestre).

265. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 1-1962